



Rapport annuel
du secrétaire général

2015

Jens Stoltenberg

Rapport annuel
du secrétaire général

2015

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
RÉSUMÉ	9
DISSUASION ET DÉFENSE	13
Plan d'action « réactivité »	14
Résilience et préparation du secteur civil	18
Transparence et réduction des risques	18
Lutte contre le terrorisme	20
Cybersécurité	23
DISSUASION ET DÉFENSE – INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ	25
DISSUASION ET DÉFENSE – TRANSFORMER LES CAPACITÉS	31
Exercices	33
Mise à disposition de capacités dans un cadre multinational	36
Défense antimissile balistique	37
Système aéroporté de détection et de contrôle	38
Capacité alliée de surveillance terrestre	39
Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées	40
Système de commandement et de contrôle aériens	41
Sécurité énergétique	42
OPÉRATIONS ET MISSIONS	45
Afghanistan	46
Kosovo	50
Maritime	53
Police du ciel	56
Soutien à la Turquie	57
Soutien à l'Union africaine	58
SÉCURITÉ COOPÉRATIVE - PARTENARIATS	61
Consultation et coopération	63
Coopération avec les organisations internationales	64
La porte ouverte	66
Renforcement des capacités et de l'interopérabilité	67
Formation militaire et formation dans le domaine de la sécurité	71
La science au service de la gestion des défis de sécurité	72
Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe	74
Réalisation des projets de partenariat	76
SÉCURITÉ COOPÉRATIVE – MAÎTRISE DES ARMEMENTS, DÉSARMEMENT, NON-PROLIFÉRATION	81
SÉCURITÉ COOPÉRATIVE – LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ	85

ORGANISATION	91
Financement de l'OTAN.....	92
Structures de l'OTAN.....	94
Accès à l'information.....	98
ANNEXES	101
Mission Resolute Support.....	102
Force pour le Kosovo.....	103
Dépenses de défense des pays de l'OTAN.....	105



AVANT-PROPOS



L'année 2015 a montré combien l'insécurité à l'étranger avait des répercussions directes sur notre sécurité à l'intérieur de nos frontières.

Les violents attentats terroristes commis dans nos villes, la crise des réfugiés, la poursuite des actions de la Russie en Ukraine ou encore le récent renforcement de son dispositif militaire en Syrie et en Méditerranée orientale en sont autant d'exemples. Les trois tâches fondamentales de l'OTAN – défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative – nous sont toutes essentielles pour maintenir la paix et la sécurité en Europe et alentour.

Mais 2015 a aussi été marquée par un net allègement des coupes dans les dépenses de défense de la plupart des pays européens de l'Alliance et du Canada, et par le plus important renforcement de la défense collective de l'OTAN depuis la Guerre froide.

Nous avons accru notre présence dans la partie orientale de l'Alliance. Nous avons ainsi décidé d'accroître la présence d'AWACS – les avions de détection lointaine de l'OTAN – au-dessus de la Turquie. Nous avons triplé les effectifs de la Force de réaction de l'OTAN pour les porter à plus de 40 000 soldats. La force à très haut niveau de préparation de l'OTAN, dite « fer de lance », est désormais opérationnelle. Elle a mené son premier exercice de déploiement, montrant son aptitude à se déployer en l'espace de quelques jours là où elle sera nécessaire.

Nous avons aussi entrepris de mettre en place huit nouveaux quartiers généraux sur le territoire de nos Alliés orientaux afin de faciliter la planification, l'entraînement, et les renforcements qui pourraient s'avérer nécessaires. Pour lutter contre les pratiques de guerre hybride, nous nous employons à améliorer nos mécanismes de renseignement et d'alerte lointaine, à accélérer notre processus de prise de décision et à renforcer nos capacités de cyberdéfense.

L'an dernier, l'OTAN et ses pays membres ont conduit quelque 300 exercices, dont le plus grand et le plus complexe mené depuis plus de dix ans. L'exercice Trident Juncture, qui a réuni en Espagne, au Portugal et en Italie plus de 36 000 soldats, plus de 140 aéronefs et plus de 60 navires mis à disposition par plus de 30 pays, a ainsi constitué une formidable démonstration de nos capacités et de l'aptitude des Alliés à travailler ensemble. Et nous en ferons plus encore en 2016.

En 2015, des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne notre nouveau système allié de surveillance terrestre, parmi lesquels le premier vol d'essai de l'un de nos nouveaux drones Global Hawk. Ce système, une fois opérationnel, permettra de fournir du renseignement en temps réel à nos commandants sur le théâtre.

Nous avons également enregistré d'importants progrès pour ce qui est du système de défense antimissile balistique de l'OTAN, avec deux nouveaux navires Aegis basés en Espagne et l'activation, en bonne voie, du site Aegis Ashore en Roumanie.

Ce renforcement de notre posture de défense a néanmoins un coût. Pour faire en sorte que l'OTAN dispose des ressources requises, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont décidé au sommet du pays de Galles de ne plus réduire les dépenses de défense, d'accroître les investissements à mesure que nos économies se redressent, et de dépenser plus pour des équipements modernes. Après de nombreuses années de fortes réductions des dépenses de défense, et un an après avoir pris un tel engagement, les coupes ont pratiquement cessé dans la plupart des pays européens de l'OTAN et au Canada. En 2015, elles ont été quasiment nulles.

Cinq Alliés respectent aujourd'hui notre directive concernant les 2 % au moins du PIB à consacrer à la défense. En 2015, 16 Alliés ont revu à la hausse leurs dépenses de défense en termes réels par rapport à 2014, et 12 d'entre eux ont accru la part du PIB allouée à ces dépenses. De plus, 23 Alliés ont augmenté l'enveloppe destinée aux nouveaux équipements, huit d'entre eux y consacrant plus de 20 % de leur budget de défense. Cela a exigé un effort considérable. Mais nous ne devons pas en rester là.

L'OTAN est aussi en première ligne dans la lutte contre le terrorisme international.

Dès le début, le but de la mission de l'OTAN en Afghanistan était de faire en sorte que ce pays ne redevienne plus jamais un sanctuaire pour les terroristes internationaux. Malgré des conditions difficiles, la mission de formation, de conseil et d'assistance aux forces de sécurité afghanes, que nous menons en Afghanistan, contribue à maintenir la stabilité. Nous nous sommes engagés à laisser le niveau des effectifs inchangé en 2016. Nous réfléchissons également aux moyens de contribuer au financement des forces de sécurité afghanes après 2017, et nous développons notre partenariat durable avec l'Afghanistan.

Tous les Alliés et nombre de nos partenaires font partie de la coalition mondiale contre l'EIL. Son niveau élevé d'interopérabilité, fruit de nombreuses années d'opérations difficiles dirigées par l'OTAN, constitue, pour la coalition, un atout majeur.

Pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, l'Alliance renforce encore sa coopération avec ses partenaires dans la région. C'est ainsi que nous formons des officiers irakiens dans des domaines comme le déminage, la cyberdéfense ou la réforme du secteur de la sécurité. Nous renforçons également la capacité de

défense de la Jordanie. Nous avons des échanges avec la Tunisie, y compris pour la formation de ses forces spéciales. Et nous travaillons avec de nombreux autres pays d'Afrique du Nord, dont le Maroc et la Mauritanie.

Dans les Balkans occidentaux, notre mission au Kosovo – la plus longue de l'histoire de l'OTAN – continue d'apporter une sécurité bien nécessaire à cette région de notre voisinage, qui a connu une grande instabilité dans un passé relativement récent.

Nous avons aussi invité officiellement le Monténégro à entamer des pourparlers pour devenir le 29^e pays membre de l'OTAN, signifiant ainsi clairement aux pays aspirant à l'adhésion que la porte de l'Alliance reste ouverte.

À l'est, nous continuons de soutenir l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldova pour qu'elles résistent mieux aux pressions extérieures.

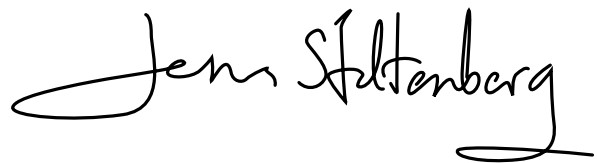
La Russie est notre plus grand voisin. Nous devons entretenir avec Moscou des relations fondées sur le respect mutuel. Il n'y a rien de contradictoire dans le fait de renforcer la puissance de l'OTAN tout en dialoguant avec la Russie. Car seule notre force nous permet de nouer des relations constructives dans un esprit de coopération.

Pour faire face aux menaces hybrides en mutation rapide, notre prochain sommet, qui se tiendra en juillet à Varsovie, sera l'occasion de statuer sur l'équilibre entre une présence à l'avant et notre capacité de

renforcement. Nous évoquerons également la crise qui sévit dans le sud et le soutien que nous apportons à nos partenaires. Enfin, et surtout, nous réexaminerons les progrès accomplis s'agissant de l'accroissement des dépenses de défense.

Ces deux dernières années, le monde est devenu plus dangereux. Mais dans le même temps, l'OTAN s'est adaptée pour garantir la sécurité de ses pays membres et de ses populations.

En 2016 et dans les années à venir, l'OTAN continuera d'apporter la stabilité en Europe en restant forte, en étant ouverte au dialogue et en travaillant avec ses partenaires dans le monde. Même si les défis de sécurité d'aujourd'hui, auxquels nous serons confrontés pendant de nombreuses années encore, sont vastes et complexes, l'OTAN est à la hauteur de la tâche.

A handwritten signature in black ink, reading 'Jens Stoltenberg'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Jens Stoltenberg
Secrétaire général de l'OTAN



Photo : adjudant Artigues, QG MARCOM

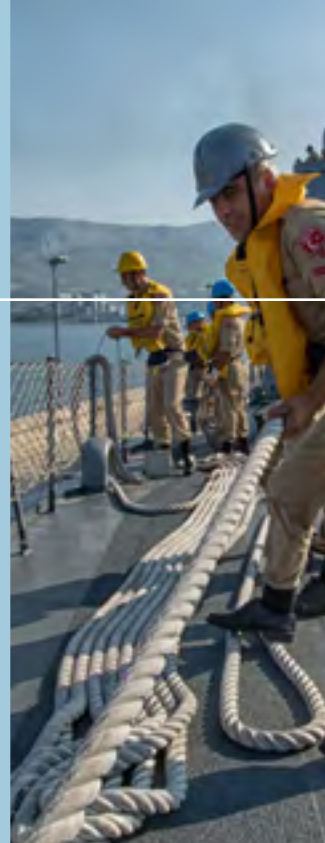


Photo : Javier Lizón, avec l'aimable autorisation du QG AIRCOM



Photo : Milan Nykodym, avec l'aimable autorisation du QG AIRCOM



Photo : officier Aff. publ. Santa Margarida Lopscon, avec l'aimable autorisation du JFC Brunssum



RÉSUMÉ



Photo : adjudant Artigues, QG MARCOM



Photo : sergent-chef Dan Bardsley, armée de terre du Royaume-Uni



Photo : sergent A.M. Lacey/Bureau Aff. publ. de la 173^e bde aéroportée, avec l'aimable autorisation de l'armée de terre des États-Unis

L'objectif de l'OTAN a toujours été de sauvegarder la liberté et la sécurité. À mesure que l'environnement de sécurité a évolué, l'OTAN s'est adaptée de manière à répondre aux attentes des citoyens pour la défense desquels elle a été créée.

En 2015, l'environnement de sécurité s'est caractérisé par des défis complexes et des menaces imprévisibles pesant sur la sécurité des citoyens dans la région euro-atlantique et dans le reste du monde.

L'extrémisme violent et l'instabilité ont persisté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, aggravant les crises humanitaires en Syrie et en Iraq et alimentant le flux de réfugiés le plus important qu'on ait connu depuis des décennies. Des terroristes ont frappé à Ankara et à Paris, à Beyrouth et à San Bernardino. Ils ont tué aveuglément, faisant exploser au-dessus de l'Égypte un avion transportant des vacanciers russes, abattant des touristes en Tunisie et perpétrant un massacre en France, dans une salle de concert et sur des terrasses de la capitale. Par ces agissements, les terroristes ont cherché à bouleverser le quotidien des citoyens et à fragmenter les sociétés et les systèmes régis par des règles qui constituent le fondement de la stabilité et de la prospérité.

La Russie a continué de mettre en place une posture militaire plus assertive et plus imprévisible en 2015. Tout en maintenant son occupation illégale de certaines parties de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine et son soutien aux séparatistes combattant dans l'est de l'Ukraine, la Russie a entrepris une opération militaire en Syrie, non dans le cadre de la coalition mondiale contre l'EIIL, mais à l'appui du régime

du président Assad. Bafouer ou contourner les règles et procédures internationalement reconnues présente des risques graves, qui ont été mis en lumière en 2015, lorsque des violations de l'espace aérien turc se sont soldées par la destruction d'un avion de chasse russe.

Le caractère hybride des défis de sécurité – qui associent des moyens militaires et non militaires aux fins de destruction et de déstabilisation – a marqué de son empreinte l'environnement de sécurité en 2015. Si la notion de guerre hybride n'est pas nouvelle, l'ampleur, la rapidité et l'intensité du phénomène ont rendu nécessaire la définition d'une nouvelle approche pour se préparer à ces menaces, les déjouer et s'en défendre.

Si les agissements de la Russie ont été imprévisibles, l'OTAN est pour sa part attachée à la transparence et s'emploie à actualiser les mécanismes qui doivent lui permettre de garantir cette transparence pour certaines activités militaires et de restaurer la prévisibilité dans sa relation avec ce pays.

Dans le même temps, l'OTAN est pleinement déterminée à assurer la défense collective de tous les Alliés et continue d'améliorer la disponibilité opérationnelle et la réactivité de ses forces. Tout au long de l'année 2015, elle a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action « réactivité » adopté au sommet qu'elle a tenu au pays de Galles, mettant en place des mesures d'assurance pour ses membres dans la partie orientale du territoire de l'Alliance, apportant un soutien à la Turquie, confrontée à l'instabilité dans le sud, et s'adaptant pour être prête à faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Tout cela a contribué au plus important renforcement de la défense collective de l'OTAN depuis des dizaines d'années.

L'OTAN a adopté une stratégie sur les pratiques hybrides qui lui permettra de réagir face à l'évolution rapide des défis qui font intervenir toute une série de moyens tant militaires que non militaires. L'Alliance a préparé ses forces à des scénarios divers tout au long de l'année, notamment dans le cadre de l'exercice le plus vaste depuis plus de dix ans, qui a rassemblé plus de 36 000 soldats venant de plus de 30 pays.

En 2015, les Alliés ont investi dans la défense et dans la sécurité, développant et améliorant leurs capacités, y compris de défense antimissile balistique, de surveillance et de reconnaissance, ainsi que de cyberdéfense. Ils ont travaillé ensemble et avec leurs partenaires dans le cadre d'opérations et de missions dans lesquelles l'OTAN est engagée, dans des domaines allant de la formation et du conseil en Afghanistan à la surveillance maritime en Méditerranée.

Les attentats terroristes visent à semer la terreur, mais l'OTAN, à l'instar du reste de la communauté internationale, a pris l'engagement ferme de renforcer sa détermination et de continuer de se doter des moyens de répondre à ce défi. Tous les membres de l'Alliance font partie de la coalition mondiale contre l'EIL, et l'OTAN œuvre avec ses partenaires de la région au développement de leurs capacités à garantir la sécurité et à empêcher l'instabilité de se propager davantage.

L'OTAN a approfondi sa coopération avec ses partenaires dans une grande variété de domaines, afin de renforcer les capacités, d'améliorer l'interopérabilité et de permettre une meilleure compréhension de divers défis communs pour la sécurité, et une approche plus adaptée face à ceux-ci.

L'OTAN a assuré, au travers de sa mission Resolute Support, la conduite d'activités essentielles de formation, d'assistance et de soutien au profit de l'Afghanistan, et elle a décidé d'y maintenir sa présence et son soutien en 2016. L'OTAN a en outre poursuivi son opération de soutien de la paix au Kosovo, contribuant à la stabilité et à la sécurité de la région des Balkans occidentaux.

L'Alliance est restée aux côtés de l'Ukraine en 2015, renforçant son soutien à ce pays alors qu'il œuvre à l'amélioration de sa gouvernance et de ses structures de sécurité, malgré le conflit qui se poursuit dans sa partie orientale.

En décembre, l'OTAN a invité le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion, saluant les progrès accomplis par ce pays et réaffirmant l'attachement de l'Alliance à sa politique de la porte ouverte.

Afin qu'elle puisse mener à bien ses trois tâches fondamentales – défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative –, il est essentiel que l'OTAN dispose des politiques, des capacités et des relations appropriées, mais aussi que les structures sur lesquelles elle s'appuie correspondent aux besoins. Ainsi, l'OTAN a continué de s'adapter en 2015, mettant en œuvre des réformes de ses structures civiles et militaires afin de rester une institution moderne, efficiente, efficace et responsable.



DISSUASION ET DÉFENSE



La responsabilité première de l'Alliance est de protéger et de défendre le territoire et la population de ses pays membres. L'article 5 de la charte fondatrice de l'OTAN, le traité de Washington, énonce l'engagement de défense collective de l'Alliance : il stipule en effet qu'une attaque contre un Allié est considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés.

La dissuasion, élément central de la défense collective de l'OTAN, s'articule autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile. Face à l'évolution de l'environnement de sécurité, l'OTAN adapte ses politiques et s'assure qu'elle dispose des capacités requises pour les appliquer.

Pour pouvoir répondre aux menaces hybrides – qui reposent sur un large éventail de mesures militaires, paramilitaires ou civiles, dissimulées ou non, destinées à infliger désorganisation, confusion et dommages, ou utilisées à des fins coercitives –, les Alliés ont décidé d'établir une stratégie concernant le rôle de l'OTAN dans la lutte contre les pratiques de guerre hybride, que les ministres des Affaires étrangères ont approuvée en décembre.

Plan d'action « réactivité »

Face aux actions agressives de la Russie à l'est des frontières de l'OTAN ainsi qu'à l'instabilité violente qui règne au sud des frontières de l'Alliance, les Alliés ont adopté un plan d'action « réactivité » au sommet du pays de Galles, en 2014. Ce plan prévoit le renforcement immédiat de la présence de l'OTAN dans la partie orientale de l'Alliance, où elle est en place depuis mai 2014 (mesures d'assurance), et des changements à plus long terme dans la posture des forces de l'OTAN (mesures d'adaptation). Les mesures d'adaptation accroîtront la disponibilité opérationnelle de l'OTAN et elles permettront à l'Alliance de faire face à tous les défis de sécurité, d'où qu'ils viennent. Leur mise en œuvre s'est poursuivie tout au long de 2015.



Photo reproduite avec l'aimable autorisation du QG AIRCOM





Photo : adjutant Artigues, QG MARCOM

Les mesures d'assurance

En 2015, l'OTAN a continué de renforcer sa présence militaire au moyen d'une série d'activités terrestres, aériennes et maritimes à des fins de réassurance et de dissuasion dans la partie orientale du territoire de l'Alliance et alentour. Les Alliés ont tous contribué aux mesures d'assurance, par rotation, pour démontrer la solidarité collective et la détermination à protéger chacun d'entre eux.

Par ailleurs, l'OTAN a continué de soutenir la Turquie en 2015, en étoffant la défense aérienne turque par le déploiement de batteries de missiles Patriot, et en fournissant des moyens supplémentaires propres à renforcer la sécurité dans les airs et en mer.

En 2015, dans le cadre des mesures d'assurance :

- l'OTAN a accru le nombre d'avions de chasse patrouillant au-dessus des États baltes pour assurer la police du ciel, et déployé des avions de chasse en Pologne et en Roumanie ;
- l'OTAN a envoyé des appareils de sa capacité aéroportée de détection lointaine et de contrôle effectuer des vols de surveillance au-dessus du territoire des Alliés orientaux, et des avions de patrouille maritime le long de ses frontières orientales ;
- l'OTAN a procédé à des patrouilles maritimes intensifiées en mer Baltique, en mer Noire et en mer Méditerranée avec les Groupes maritimes permanents OTAN et les Groupes permanents OTAN de lutte contre les mines ;
- l'OTAN a déployé des troupes terrestres dans les pays orientaux de l'Alliance pour des entraînements et des exercices ;
- sur près de 300 exercices organisés en 2015, plus d'une centaine avaient pour objectif d'appuyer les mesures d'assurance de l'OTAN.

Les mesures d'adaptation

Les mesures d'adaptation sont des changements à plus long terme dans la structure de forces et de commandement de l'OTAN, grâce auxquels l'Alliance sera davantage en mesure de réagir de manière rapide et décisive à des crises soudaines.

La mise en œuvre de ces mesures s'est poursuivie tout au long de 2015. Les mesures d'adaptation ont notamment porté sur les structures de forces à haut niveau de préparation et sur une certaine présence à l'avant. En outre, les plans de circonstance de l'OTAN sont actuellement revus et, au besoin, renforcés. Pour améliorer la capacité de réaction et favoriser la rapidité du processus de décision politique, l'OTAN a élaboré en 2015 un nouveau concept de planification préalable.

La force de réaction de l'OTAN renforcée

La Force de réaction de l'OTAN (NRF) est une force multinationale à haut niveau de préparation et à la pointe de la technologie, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire, avec l'autorisation du Conseil de l'Atlantique Nord, la plus haute instance politique de l'OTAN. En plus de son rôle opérationnel, la NRF peut offrir de nouvelles possibilités de coopération dans les domaines de la formation, de l'entraînement et des exercices, et permettre d'améliorer l'utilisation des technologies.

Compte tenu de la rapidité avec laquelle les défis de sécurité peuvent survenir, les Alliés sont convenus que des améliorations à cette force permettraient de doter l'Alliance d'une capacité essentielle. En 2015, les effectifs de la NRF ont triplé, passant de 13 000 à environ 40 000 hommes¹.

¹ Les variations sont dues à la taille des différentes contributions nationales. Par exemple, la taille d'un bataillon peut varier.

La Force de réaction de l'OTAN comprend :

- un élément de commandement et de contrôle : le commandement opérationnel de la NRF est assuré en alternance par les commandements OTAN de forces interarmées de Brunssum (Pays-Bas) et de Naples (Italie) ;
- la Force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF) : ce nouvel élément de la NRF est une brigade terrestre multinationale d'environ 5 000 hommes ayant à sa disposition des unités aériennes, maritimes et de forces d'opérations spéciales ;
- le Groupe initial de forces de deuxième échelon : il s'agit de forces à haut niveau de préparation capables de se déployer rapidement après la VJTF, en réponse à une crise. Ce groupe se compose de deux brigades multinationales ;
- une composante maritime, articulée autour des groupes maritimes permanents OTAN (SNMG) et des groupes permanents OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG) ;
- une composante aérienne dotée de capacités de combat et d'appui ;
- des forces d'opérations spéciales ;
- une équipe opérationnelle de défense CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire).

La VJTF est la force « fer de lance » de l'OTAN. Les unités de cette force « fer de lance » et celles des forces initiales de deuxième échelon sont basées dans leurs pays d'origine, mais elles sont à même de se déployer où il le faut pour des exercices ou pour répondre à une crise. Les éléments de cette force « fer de lance », qui comprend quelque 20 000 soldats, peuvent être déployés à partir de leurs bases sur préavis de quelques jours. L'encadrement et la composition de ces forces changent tous les ans, par rotation.

En 2016, lorsque la force « fer de lance » sera pleinement opérationnelle, sa composante terrestre multinationale de la taille d'une brigade (environ 5 000 soldats des forces terrestres) sera dirigée par l'Espagne. La VJTF comporte en outre des composantes aériennes, maritimes, logistiques et de forces d'opérations spéciales. La France, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, la Turquie et le Royaume-Uni ont offert d'assumer le rôle de pays chef de file pour les années suivantes.

En juin 2015, la force « fer de lance » a participé à son premier exercice de déploiement, Noble Jump, en Pologne. Elle a de nouveau été mise à l'épreuve à l'occasion de l'exercice Trident Juncture, et elle est maintenant certifiée pour 2016. Cet exercice a également permis de certifier le quartier général de la

NRF pour 2016, à savoir le Commandement de forces interarmées de Brunssum.

Outre la VJTF, la NRF comprend un groupe initial de forces de deuxième échelon, qui se compose de deux brigades terrestres ainsi que d'éléments aériens, maritimes, logistiques et de forces d'opérations spéciales à haut niveau de préparation. Un soutien est en outre apporté à la NRF par un ensemble supplémentaire de forces à haut niveau de préparation désignées par les Alliés et les partenaires, qui peuvent les mettre à disposition sur une base volontaire. Ce groupe peut apporter d'importantes contributions à la NRF, mais ses effectifs ne sont pas compris dans les 40 000 soldats de la Force.

La NRF est entraînée pour toute la gamme des missions de l'OTAN. Il s'agit d'une force certifiée, qui s'entraîne dans le cadre d'exercices militaires tout au long de l'année. Elle a d'ailleurs participé à 25 exercices en 2015. Pour s'assurer que la VJTF est préparée, l'OTAN organise deux exercices spécifiques, qui sont menés sous l'autorité du commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) : un exercice de préparation opérationnelle et un exercice de déploiement sur court préavis.

Photo : sergent A.M. LaVey/Bureau Aff. publ. de la 173^e bde aéroportée, avec l'aimable autorisation de l'armée de terre des États-Unis





Les nouveaux éléments de commandement et de contrôle

- QG du Corps multinational Nord-Est
 - Rôle : défense collective axée sur le nord-est de la zone de responsabilité de l'OTAN ; option de commandement et contrôle pour les forces terrestres déployées dans cette zone et commandement et contrôle des six unités d'intégration des forces OTAN (NFIU) dans cette zone.
 - Implantation : Szczecin (Pologne)
 - Composition : pays-cadres : Danemark, Allemagne et Pologne, plus 16 autres pays fournissant des effectifs.
- QG de la Division multinationale Sud-Est
 - Rôle : défense collective axée sur le sud-est de la zone de responsabilité de l'OTAN ; option de commandement et contrôle pour les forces terrestres déployées dans cette zone et commandement et contrôle des deux NFIU dans cette zone.
 - Implantation : Bucarest (Roumanie)
 - Composition : pays chef de file : Roumanie
- Unités d'intégration des forces OTAN
 - Rôle : améliorer la coopération et la coordination entre les forces OTAN et nationales, et préparer et appuyer les exercices et tout déploiement dont il y aura besoin.
 - Implantations :
 - Activées en 2015 : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Roumanie
 - Approuvées en 2015 mais pas encore activées : Hongrie et Slovaquie
 - Composition : chaque NFIU se compose d'une quarantaine de spécialistes des pays et de l'OTAN.

Résilience et préparation du secteur civil

La résilience est une composante essentielle d'une dissuasion crédible. Plus résilients, les pays deviendront des cibles moins attractives aux yeux d'agresseurs potentiels. Et la probabilité d'attaques réussies sera bien entendu également réduite.

En 2015, l'OTAN a renforcé la préparation du secteur civil, qui est un élément fondamental de la résilience. Ce faisant, elle s'est attachée à préserver la continuité des pouvoirs publics et des services essentiels, ainsi que l'aptitude des pays à fournir des ressources civiles au secteur militaire, afin qu'ils puissent se défendre en cas de besoin.

Une solide préparation du secteur civil est absolument nécessaire, surtout parce que, sans cela, les forces militaires ne peuvent ni se déployer efficacement ni soutenir des opérations. Le secteur militaire est fortement tributaire des ressources du secteur civil :

- 90 % du transport militaire s'effectue à l'aide de moyens civils affrétés ou réquisitionnés provenant du secteur privé ;
- plus de 50 % des télécommunications par satellite à des fins de défense sont fournies par le secteur privé ;
- 75 % du soutien du pays hôte aux opérations de l'OTAN est fourni à partir d'infrastructures et de services commerciaux locaux.

Des directives sont en cours d'élaboration afin d'aider les Alliés à renforcer leur résilience nationale face aux attaques hybrides. En outre, les Alliés évaluent l'état de préparation de leur secteur civil. Une évaluation entamée en 2015 pour l'ensemble de l'Alliance servira de point de départ pour déterminer le niveau de résilience requis, individuellement et collectivement.

Transparence et réduction des risques

Au cours des dernières années, la Russie a sensiblement intensifié son activité militaire à proximité des frontières de l'Alliance, n'hésitant pas à employer la force pour atteindre ses objectifs de politique étrangère et de défense. Le fait qu'elle ait utilisé la force en Géorgie en 2008 puis en Ukraine en mars 2014, annexant une partie du territoire ukrainien, a fondamentalement remis en question la conception d'une Europe libre, entière et en paix, et porte atteinte aux principes des relations internationales tels qu'ils ont été adoptés dans l'Acte final d'Helsinki. En effet, pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, un pays européen a annexé illégalement une partie d'un autre.

Outre qu'elle affiche un comportement de plus en plus agressif, la Russie s'emploie à réduire la transparence sur le plan militaire en n'appliquant pas, ou en appliquant de manière sélective, certains des plus importants accords de maîtrise des armements et certaines des principales mesures de confiance et de sécurité qui constituent l'architecture de sécurité euro-atlantique. Ayant suspendu unilatéralement l'application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et choisissant les dispositions du Document de Vienne et du Traité Ciel ouvert qu'elle met en pratique, elle se dérobe à ses obligations en matière de transparence dans le domaine militaire. Elle exploite les failles de ces deux derniers textes, en notifiant incorrectement ou en omettant de notifier des exercices militaires majeurs ainsi qu'en recourant à des exercices surprises.



Photo : sergent Sébastien Frechette, prises de vues sur le terrain



Photo reproduite avec l'aimable autorisation du QG AIRCOM

Dans le cadre du programme de renforcement global de son dispositif militaire, la Russie accélère le rythme de ses manœuvres et exercices militaires, lequel rejoint celui observé au plus fort de la Guerre froide. Ces trois dernières années, elle a mené au moins 18 exercices surprises à grande échelle, dont certains ont fait intervenir plus de 100 000 soldats. Au cours de ces exercices, la Russie simule parfois des attaques nucléaires contre des pays de l'OTAN (p. ex. dans le cadre de l'exercice Zapad) ou contre des partenaires (p. ex. en mars 2013 contre la Suède), utilisant de tels scénarios pour masquer des mouvements massifs de forces militaires (comme en février 2014 avant l'annexion illégale de la Crimée) et pour menacer ses voisins.

Ces agissements, entre autres, ont contribué à rendre l'environnement de sécurité de la région euro-atlantique de plus en plus imprévisible et instable. Face à cette évolution, l'OTAN a adopté des mesures défensives pour protéger et rassurer ses membres, et elle continuera de le faire aussi longtemps que nécessaire. Contrairement à la Russie, les pays de l'Alliance ont montré leur ferme volonté d'accroître la transparence et la prévisibilité sur le plan militaire. Ainsi, ils continuent de notifier tous les exercices majeurs, y compris ceux qui sont d'un niveau inférieur aux seuils de notification fixés par le Document de Vienne, et d'inviter, chaque fois que c'est possible, des observateurs aux exercices qui atteignent les seuils de notification ou s'en approchent. De plus, l'OTAN publie le calendrier annuel de ses exercices sur son site web et veille à ce qu'aucun de ceux-ci ne constitue une surprise pour ses voisins.

À l'automne 2015, l'Alliance a mené l'exercice Trident Juncture, son plus grand depuis plus de dix ans. Environ 36 000 soldats se sont déployés en Italie, au Portugal et en Espagne dans le cadre de cet exercice interarmées complexe. Les Alliés ont communiqué à ce sujet à de multiples reprises : ils ont annoncé l'exercice plus d'un an à l'avance, au sommet du pays de Galles, publié régulièrement des informations sur le site web de l'OTAN, envoyé des points de situation et des notifications

à tous les États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), invité des observateurs de tous ces pays, fait bénéficier certains pays non membres de l'Alliance d'une plus grande transparence et invité cinq équipes de vérification russes à venir observer différents volets de l'exercice. L'ouverture et la transparence dont les Alliés ont fait preuve dans la planification et l'exécution de l'exercice contrastent nettement avec les pratiques récentes de la Russie.

Conscients qu'il leur incombe d'assurer la stabilité de l'Europe, les Alliés contribuent activement à la modernisation du Document de Vienne afin de combler certaines des failles qui ont été décelées et de renforcer les obligations que les États participants de l'OSCE ont les uns vis-à-vis des autres en matière de transparence sur le plan militaire. L'OTAN va continuer d'œuvrer au renforcement de l'OSCE ainsi qu'à faire régner et à maintenir la paix et la sécurité dans toute la zone euro-atlantique. Pour que l'Europe soit libre, entière et en paix, il faut que tous les États participants de l'OSCE, y compris la Russie, aient la volonté de renforcer et de moderniser les outils de la transparence militaire.



Photo : maître Alyssa Bier, avec l'aimable autorisation de l'armée de l'air allemande

Lutte contre le terrorisme

Le terrorisme constitue une menace réelle et grave pour la sécurité et la sûreté des populations du monde. Comme l'ont démontré les événements survenus en 2015, il s'agit d'une menace mondiale, qui ne connaît ni frontières, ni nationalités, ni religions, face à laquelle la communauté internationale doit être unie. Suite aux attentats du mois de novembre à Paris, le Conseil de l'Atlantique Nord a publié une déclaration confirmant la ferme solidarité des Alliés avec la France et soulignant que « ces attaques ont pour but de semer la terreur, mais elles ne feront que renforcer notre détermination. Le terrorisme et l'extrémisme ne pourront jamais vaincre la démocratie et nos sociétés ouvertes. »

Les Alliés travaillent ensemble : ils partagent des informations et développent les capacités requises pour contre la menace terroriste. L'OTAN soutient en outre d'autres pays, comme l'Afghanistan, l'Iraq et la Jordanie afin d'accroître leurs capacités de sorte qu'ils soient mieux à même de lutter contre l'extrémisme. De plus, chacun des pays membres de l'OTAN contribue à la coalition mondiale contre l'EIIL.

Les activités que l'OTAN consacre à la lutte contre le terrorisme sont axées sur une meilleure connaissance de la menace, sur le développement de capacités adéquates pour relever le défi et sur une coopération accrue avec les pays partenaires et d'autres acteurs internationaux.

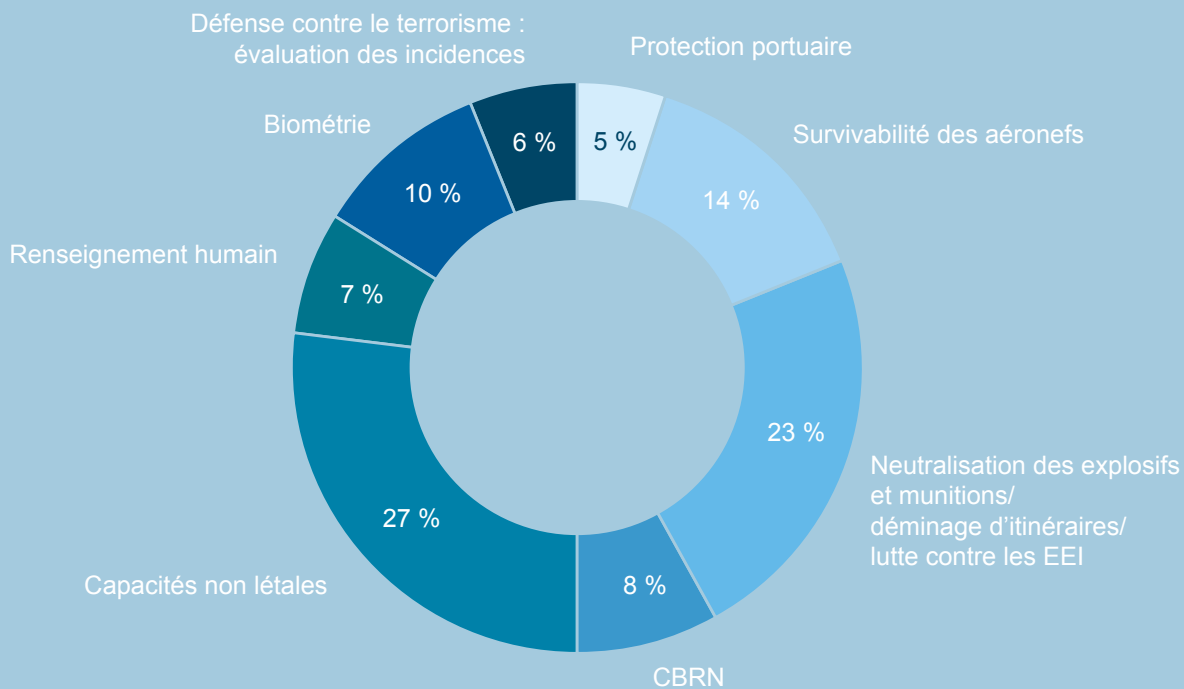


Photo : maître F. Sezgin, SNMCMG2

En tant qu'organisation internationale, l'OTAN dispose de moyens et de capacités uniques qu'elle peut mobiliser à l'appui des efforts tant alliés qu'internationaux de lutte contre le terrorisme. La politique de l'Alliance en matière de lutte contre le terrorisme axe les efforts de l'OTAN sur trois piliers principaux :

- l'OTAN, par des consultations, par une mise en commun plus poussée du renseignement, et par des analyses et des évaluations stratégiques continues, fera en sorte que tous les Alliés aient une connaissance commune de la menace terroriste et des vulnérabilités en la matière. Cela concerne, par exemple, les combattants terroristes étrangers : de nombreux ressortissants de pays de l'OTAN figurent parmi les milliers d'hommes et de femmes qui ont choisi de prendre les armes en Iraq et en Syrie. En 2014, l'OTAN a décidé de renforcer la coopération en matière de partage du renseignement et des informations afin de lutter contre cette menace ;
- l'OTAN veillera à maintenir des capacités adéquates pour prévenir les menaces terroristes, s'en protéger et y répondre. L'OTAN a accumulé une expérience précieuse en matière de mise en échec des menaces asymétriques et de réponse au terrorisme. En s'appuyant sur son programme de travail pour la défense contre le terrorisme, l'OTAN travaille sur le développement des capacités, l'utilisation de technologies innovantes et l'amélioration des procédures opérationnelles. Cela peut couvrir des thèmes allant du durcissement des hélicoptères, des avions à réaction rapides et des avions de chasse contre les MANPADS à l'amélioration des procédures d'enlèvement des mines et des engins explosifs improvisés (EEI) sur les routes des convois. Ces efforts en matière de défense et de dissuasion sont à mettre en correspondance avec les travaux sur l'état de préparation en vue de faire face aux conséquences des attaques - y compris les menaces liées aux attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) – par le biais des plans civils d'urgence et de l'entraînement, couplés à la protection des infrastructures critiques. En cas d'attentat terroriste ou de catastrophe naturelle ou technologique, le centre d'échanges de l'OTAN – le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe – se tient prêt à travailler avec d'autres, en particulier l'ONU ;
- le troisième pilier est l'engagement avec les pays partenaires et d'autres acteurs internationaux. L'OTAN s'emploie à promouvoir une compréhension commune de la menace terroriste et à soutenir l'état de préparation des partenaires et l'identification des vulnérabilités, aidant ainsi les pays partenaires à lutter plus efficacement contre le terrorisme. L'OTAN possède des atouts particuliers dans les domaines civil et militaire, et aide les pays à faire face à des situations spécifiques qui pourraient être exploitées par des terroristes. On donnera pour exemples de ce type de soutien l'aide à la localisation des déplacements de mines dans les Balkans ou en Afrique du Nord, la gestion ou la destruction des surplus d'armes et de munitions dans le Caucase, et la création d'un centre national de coordination en Mauritanie pour assurer une réponse cohérente face à un incident terroriste ou à un autre type de crise.

Programme de travail pour la défense contre le terrorisme Domaines d'activité en 2015



Par le biais de son programme de travail pour la défense contre le terrorisme, l'Alliance couvre les lacunes opérationnelles critiques, ainsi que les nouveaux besoins découlant de la mise en œuvre du plan d'action « réactivité », en mettant l'accent sur la déployabilité et l'état de préparation des troupes. Ce programme sert également à développer des projets pionniers relatifs à la biométrie et aux processus permettant aux forces déployées de recevoir des avis sur les risques CBRN et les contre-mesures défensives appropriées, ce que l'on appelle la « téléexpertise CBRN ». Le programme fait le point sur les enseignements tirés des opérations, y compris dans la lutte contre les EEI, et il encourage l'interopérabilité par des exercices et des entraînements. Comme le montre le diagramme ci-dessus, les projets portent sur des domaines qui reflètent les besoins de toute l'Alliance.

En 2015, le programme de travail pour la défense contre le terrorisme a couvert six domaines principaux :

- développement et amélioration de prototypes ;
- exercices et entraînement ;
- démonstrations et essais ;
- amélioration de la doctrine ;
- ateliers techniques ;
- simulations et modélisation.

Le programme de travail pour la défense contre le terrorisme prévoit un dialogue régulier avec les représentants de l'industrie, en particulier les petites et moyennes entreprises du secteur de la défense, pour rechercher l'innovation afin de conserver et de mettre à profit l'avance technologique de l'Alliance. L'industrie contribue aux démonstrations et aux essais, et apporte des contributions directes aux projets de l'OTAN. Cela permet d'associer les industriels aux premiers stades du processus de développement des capacités. Le réseau et la coopération qu'il implique s'étendent à des entités non OTAN comme l'ONU, l'Agence européenne de défense, le FBI, Interpol, Europol et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi qu'à toute une gamme d'autres services d'enquête, de douanes et de sécurité publique.

Cybersécurité

L'OTAN continue d'observer une évolution rapide des menaces dans le domaine cybernétique, s'agissant de leur ampleur mais aussi de leur complexité. De plus en plus, des acteurs malveillants utilisent les espaces numériques clandestins comme outils rapides et économiques pour perturber ou endommager leurs cibles. L'OTAN répond chaque jour à des millions de cyberévénements suspects qui sont, en majorité, détectés et traités automatiquement.

L'Alliance a adopté sa première politique de cyberdéfense en janvier 2008, peu après les cyberattaques de grande ampleur lancées contre l'Estonie et elle s'est adaptée à l'évolution des défis dans ce domaine. En 2014, l'OTAN a adopté une politique de cyberdéfense renforcée ainsi qu'un plan d'action. Cette politique pose comme principe que la cyberdéfense fait partie de la tâche fondamentale de l'Alliance qu'est la défense collective, elle confirme que le droit international s'applique au cyberspace, et elle intensifie la coopération de l'OTAN avec l'industrie. La priorité absolue est de protéger les systèmes d'information et de communication que possède l'Alliance et ceux qu'elle exploite. L'OTAN a intégré la

cyberdéfense à ses plans de défense, à sa planification au niveau opératif et à ses mesures de réponse aux crises, ainsi qu'à ses exercices militaires et politiques. Un nouveau concept militaire pour la cyberdéfense a été approuvé en septembre 2015, offrant un cadre pour la cyberdéfense au sein de la structure militaire de l'OTAN.

La capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC) protège les réseaux appartenant à l'OTAN en assurant un soutien centralisé et permanent en matière de cyberdéfense pour les différents sites de l'OTAN. Cette capacité devrait évoluer en permanence afin de suivre l'évolution rapide des menaces et de l'environnement technologique. L'Agence OTAN d'information et de communication, par l'intermédiaire du Centre technique de la NCIRC (installé à Mons, en Belgique), est responsable de la fourniture de services techniques de cybersécurité et des questions d'assurance de l'information dans l'ensemble de l'OTAN. Le Centre joue un rôle clé, qui consiste à réagir à toute cyberattaque qui pourrait être menée contre l'Alliance ; il traite et signale les incidents, et communique les informations cruciales sur ceux-ci aux responsables de la gestion des systèmes et de la sécurité ainsi qu'aux utilisateurs.

Informations clés sur la cyberdéfense à l'OTAN en 2015 :

- 320 incidents en moyenne par mois pour l'ensemble de l'OTAN, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2014 ;
- 41 sites sont couverts par la NCIRC – sites civils et militaires en Europe et en Amérique du Nord ;
- approbation d'un nouveau mémorandum d'entente sur la cyberdéfense entre l'OTAN et les Alliés, destiné à faciliter le partage d'informations et la coopération ;
- exercices :
 - Cyber Coalition 2015 : plus de 750 participants de 33 pays (Tartu, Estonie) ;
 - Locked Shields 2015 : 400 participants de 16 pays (conduit par le Centre d'excellence de l'Alliance pour la cyberdéfense en coopération, à Tallinn (Estonie)) ;
- événements majeurs : plus de 1 400 participants au symposium OTAN sur l'assurance de l'information ;
- 20 pays membres et 2 pays partenaires participent à des projets de défense intelligente en matière de cyberdéfense ;
- les objectifs capacitaires en matière de cyberdéfense ont été intégrés dans le processus OTAN de planification de défense, auquel les 28 Alliés sont associés ;
- 19 pays partenaires ont des programmes individuels de partenariat et de coopération, qui incluent une composante cyber ;
- 16 pays partenaires ont une dimension cyberdéfense intégrée dans leurs plans de partenariat ;
- plusieurs projets relevant du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité concernent la cyberdéfense : 6 en cours, 2 en développement, 1 prévu ;
- 11 projets relatifs à la cyberdéfense sont placés sous la direction du Bureau du conseiller scientifique de l'OTAN ;
- une étroite collaboration est établie avec l'UE et l'OSCE, en particulier sur le partage d'informations relatives aux cybermenaces et aux mesures de confiance dans le cyberspace ;
- cyberpartenariat OTAN-industrie : l'OTAN et chacun de ses pays membres ont renforcé les relations avec les milieux industriels et universitaires, en mettant l'accent sur le partage d'informations.





DISSUASION ET DÉFENSE

Investir dans la sécurité

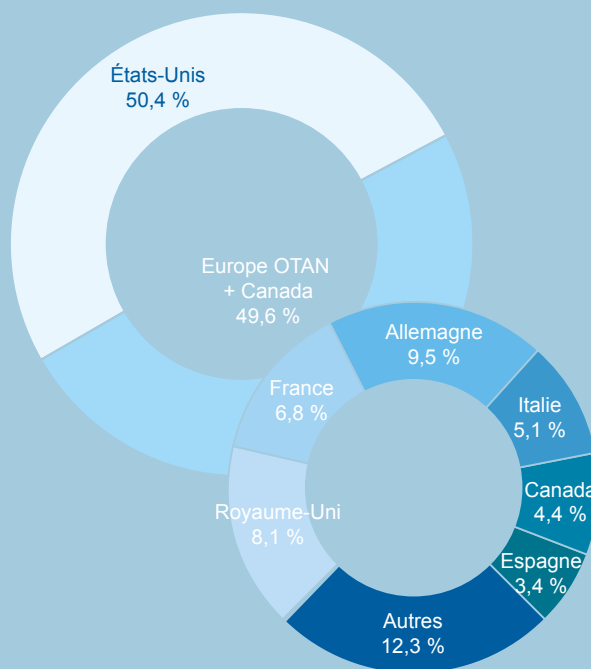
En 2015, l'OTAN a fait la preuve, en paroles et en actes, de son attachement à ses trois tâches fondamentales. Dans le cadre du plus important renforcement de la défense collective de ces dernières décennies, elle a continué de mettre en œuvre le plan d'action « réactivité », mettant en place des mesures d'assurance pour les Alliés et s'adaptant de sorte que l'Alliance soit prête à relever les défis à venir. L'OTAN a poursuivi ses opérations en Afghanistan et au Kosovo et a continué de développer les capacités nécessaires pour contribuer efficacement à la prévention et à la gestion des crises ainsi qu'au soutien à la stabilisation post-conflit. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires dans le monde sur une série de questions, au nombre desquelles le renforcement des capacités de défense.

Tous ces axes de travail requièrent des ressources ainsi qu'une volonté politique. Afin de garantir que l'OTAN dispose des ressources nécessaires, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont convenu au sommet du pays de Galles, en 2014, d'accroître les investissements dans la sécurité en cessant de réduire les budgets de défense et en relançant les investissements à mesure que leurs économies se redresseraient. Ils ont également insisté sur l'importance d'une répartition plus équilibrée des dépenses liées à la défense et à la sécurité.

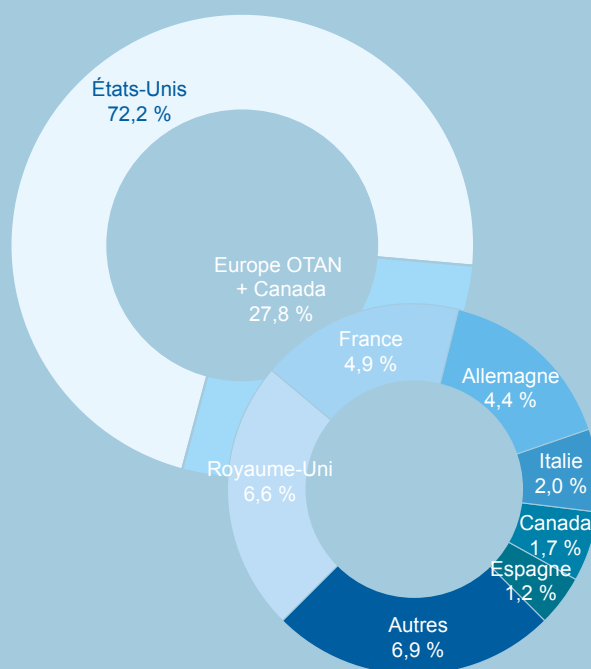
En tant que membre de l'OTAN, chaque Allié s'engage non seulement à participer à la défense collective de l'Alliance et à renforcer ses propres institutions démocratiques, mais aussi à maintenir et à accroître sa capacité de résistance à une attaque armée. Chaque pays membre de l'OTAN a l'assurance de faire partie intégrante de l'Alliance, mais il doit également s'assurer la confiance des autres membres en faisant en sorte d'assumer sa part de la responsabilité collective. Les moyens par lesquels les Alliés font la preuve de leur solidarité sont multiples ; l'un d'eux consiste à investir dans la défense. Compte tenu des différences de taille et de vigueur des économies, ainsi que des priorités et des intérêts spécifiques de chacun, les Alliés ne sont pas censés investir à parts égales. Cela étant, depuis la fin de la Guerre froide, la proportion des investissements de défense de l'Alliance supportée par un seul Allié, à savoir les États-Unis, s'est sensiblement accrue. En 2015, le produit intérieur brut (PIB) des États-Unis représentait 50 % de celui de l'ensemble des pays de l'Alliance, et les dépenses de défense de ce pays 72 % du total de celles des Alliés. Bien que ces valeurs ne soient pas directement comparables, l'écart manifeste montre la nécessité d'un meilleur équilibre entre les divers pays de l'Alliance².

² Pour tous les graphiques figurant dans ce chapitre du rapport, il convient de noter que l'Albanie et la Croatie ont adhéré à l'Alliance en 2009 et que l'Islande n'a pas de forces armées.
Note : Les chiffres étant arrondis, les pourcentages totaux peuvent s'écarter de la somme de leurs composantes.

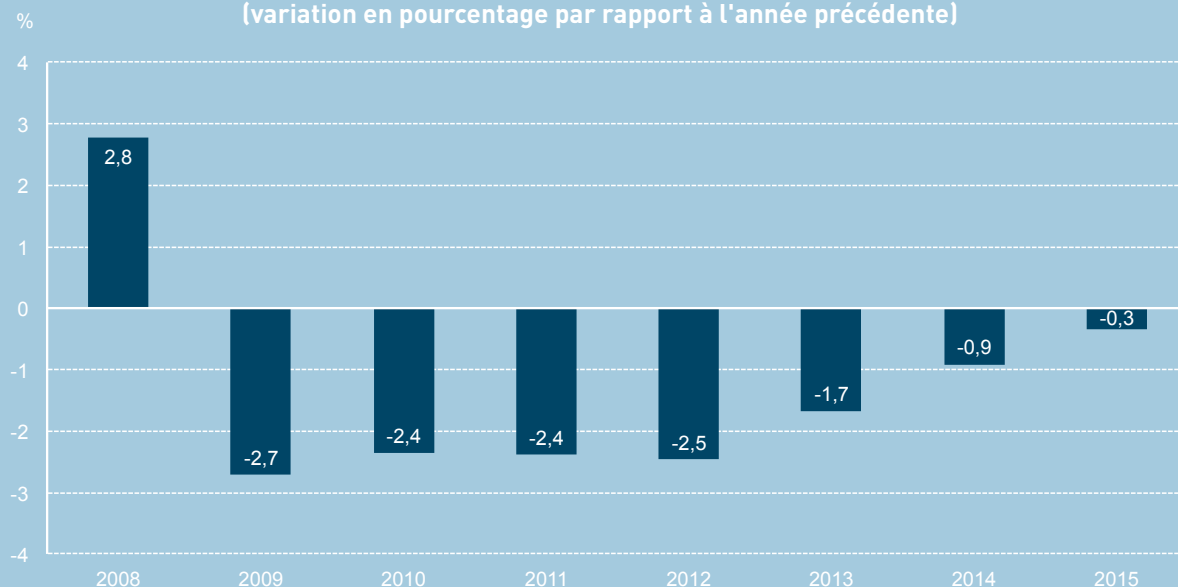
Pourcentage du PIB de l'Alliance
2015



Pourcentage des dépenses de défense de l'Alliance
2015



Europe OTAN et Canada - Dépenses de défense (variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)



Conformément à la directive approuvée par les Alliés, 2 % au moins du PIB doivent être consacrés aux dépenses de défense et un minimum de 20 % de ces dépenses doit être investi dans des équipements majeurs, notamment dans la recherche et développement y afférente. Des progrès tangibles ont été accomplis en 2015 s'agissant de remplir l'engagement pris au pays de Galles³. Le premier objectif de l'engagement du pays de Galles est de cesser de réduire les dépenses de défense : 19 pays devraient avoir honoré ce volet de l'engagement en 2015.

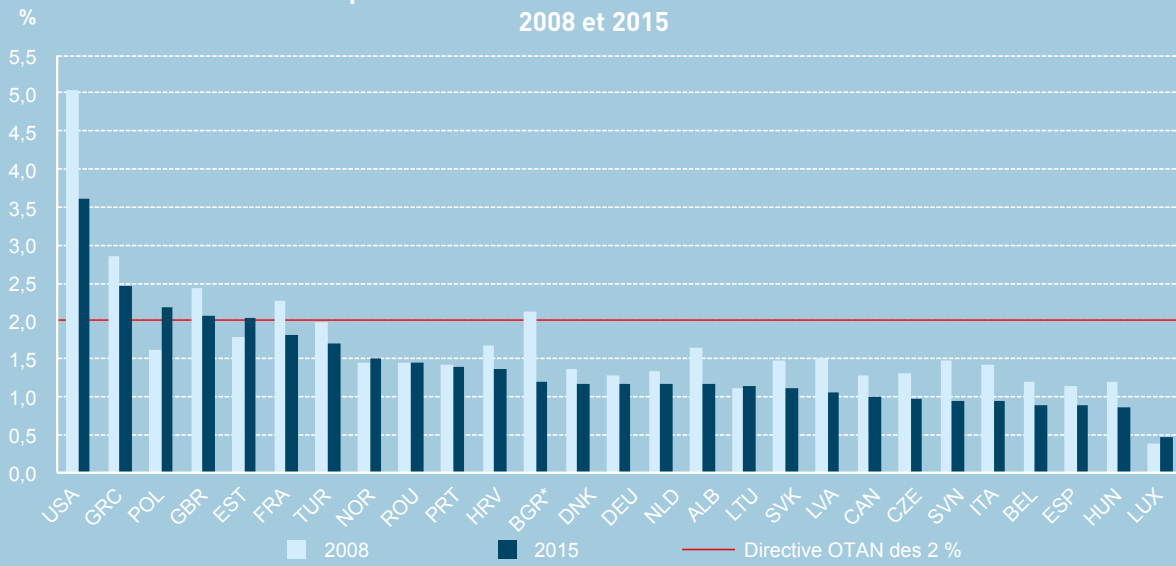
Le deuxième objectif de l'engagement est d'augmenter les dépenses de défense en termes réels à mesure que croîtra le PIB. La reprise de l'économie transatlantique s'est accélérée en 2015. Selon les prévisions d'automne de la Commission européenne, presque tous les Alliés ont affiché une croissance réelle en 2015⁴. De surcroît, tandis que de nombreux Alliés avaient déjà dépassé en 2014 le niveau d'avant la crise, tous les pays de l'Alliance, mis à part trois d'entre eux, devraient y parvenir à l'horizon 2020, d'après les projections du Fonds monétaire international. En 2015, 16 pays

membres de l'OTAN ont non seulement cessé de réduire leur budget de défense mais ont même accru leurs dépenses de défense en termes réels. Douze de ces pays devraient, selon les prévisions, avoir augmenté leurs dépenses de défense en pourcentage du PIB en 2015. Dans l'ensemble, la variation annuelle réelle des dépenses de défense totales des pays de l'OTAN évolue dans le bon sens : même si des coupes ont été observées, elles ont été nettement inférieures à celles relevées les années précédentes.

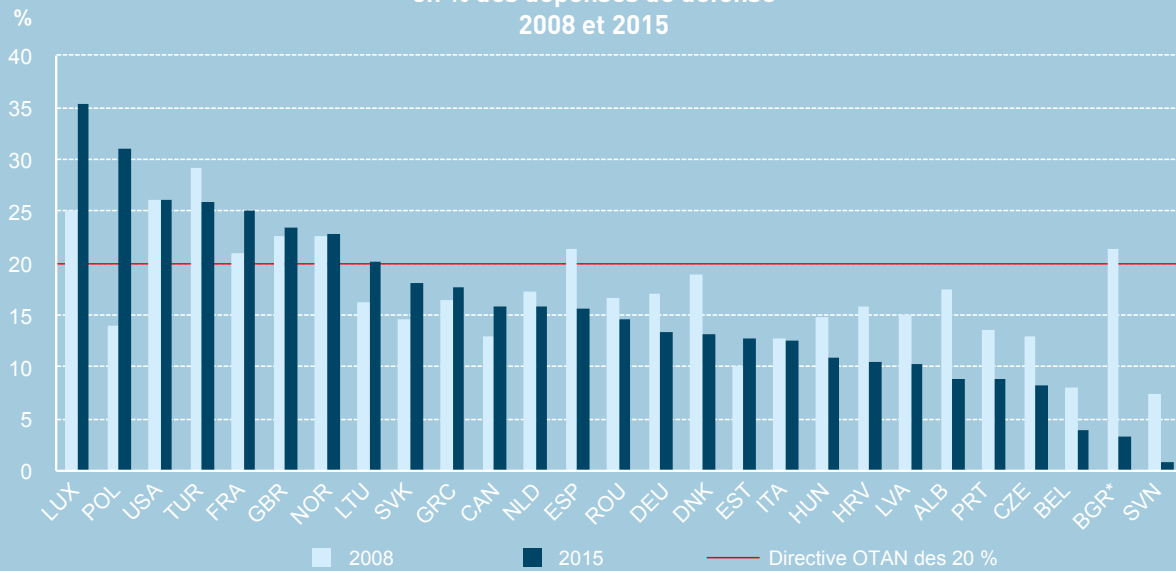
³ Les dépenses de défense se rapportant à 2015 sont des estimations.

⁴ Commission européenne (AMECO), novembre 2015.

Dépenses de défense de l'Alliance en % du PIB 2008 et 2015



Dépenses de l'Alliance consacrées aux équipements en % des dépenses de défense 2008 et 2015

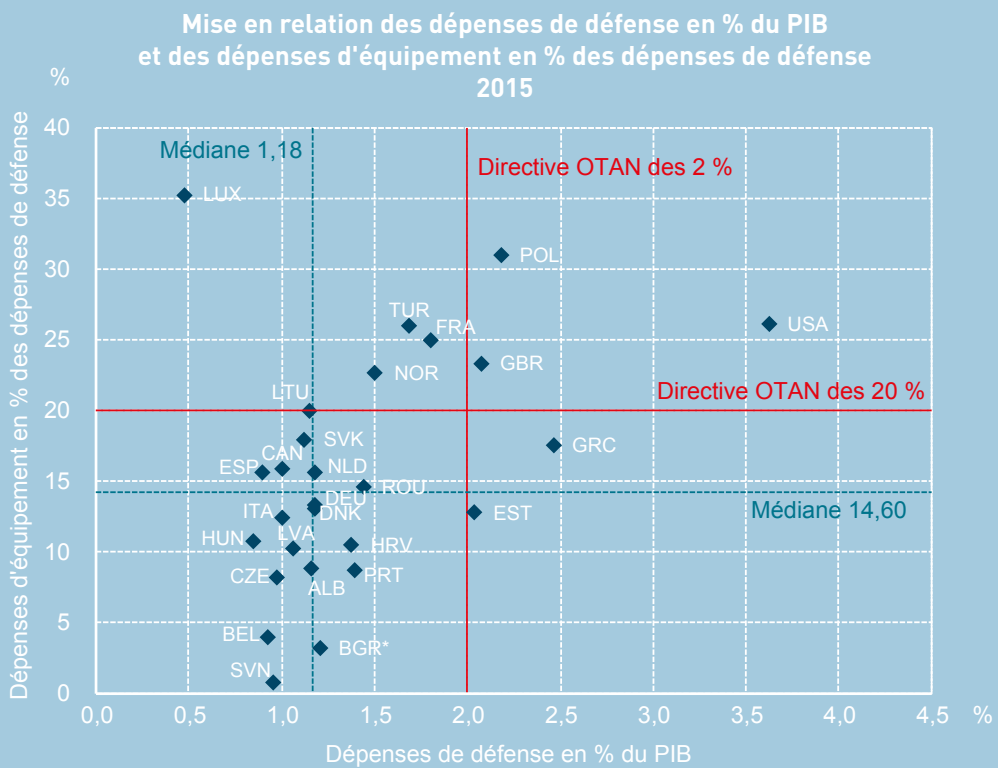


Sur la base des prix de 2010. Estimations pour 2015.
* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

Le troisième objectif de l'engagement du pays de Galles est que les pays se rapprochent des 2 % prescrits. Là encore, des progrès ont été réalisés en 2015. Alors que les pays de l'OTAN atteignant l'objectif de 2 % étaient au nombre de trois en 2014, ils devraient, selon les prévisions, avoir été au nombre de cinq en 2015.

S'agissant de la nécessité d'investir au moins 20 % des dépenses de défense dans des équipements majeurs, des progrès ont également été accomplis en 2015. Ainsi, 23 pays de l'OTAN ont dépensé plus qu'en 2014 pour de nouveaux équipements. Huit Alliés ont respecté la directive de l'OTAN en consacrant 20 % ou plus de leurs dépenses de défense aux équipements, contre sept en 2014.

En dépit des progrès appréciables réalisés en 2015 au regard de l'engagement du pays de Galles, il faut encore faire davantage. Si l'on considère simultanément les objectifs de 2 % et de 20 %, seuls trois pays de l'OTAN respectent la directive approuvée par l'ensemble des pays membres de l'Alliance. Bien que bon nombre de pays de l'OTAN aient augmenté leurs dépenses de défense en 2015, des coupes budgétaires dans certaines des plus grandes économies impliquent que les dépenses de défense globales de l'OTAN devraient avoir diminué en 2015. L'OTAN ne peut pas indéfiniment faire plus avec moins. Compte tenu des défis pour la sécurité euro-atlantique, il est essentiel que les pays membres de l'OTAN restent attachés à investir dans la défense.



Sur la base des prix de 2010. Estimations pour 2015.

* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.





DISSUASION ET DÉFENSE

Transformer les capacités



Dans le paquet de mesures de transformation intitulé « les forces de l'OTAN à l'horizon 2020 », qui a été adopté au sommet de Chicago en 2012, l'OTAN a fixé l'objectif des forces de l'Alliance : un ensemble cohérent de forces déployables, interopérables et soutenables équipées, formées et entraînées de manière à pouvoir opérer ensemble et avec les partenaires dans n'importe quel environnement. Le processus OTAN amélioré de planification de défense, la défense intelligente et l'initiative d'interconnexion des forces sont les principaux moyens employés par l'OTAN pour permettre la réalisation de cet objectif. Les mesures d'adaptation du plan d'action « réactivité » contribueront aussi à l'obtention des forces requises.

La pleine mise en œuvre du plan d'action « réactivité » entraîne un profond changement de la posture de défense de l'OTAN et rend l'Organisation plus à même de répondre efficacement aux menaces, d'où qu'elles viennent. Cependant, l'Alliance doit poursuivre ce processus selon des modalités d'adaptation à long terme. Ces travaux à plus long terme s'articulent autour de trois axes (politique, militaire et institutionnel) qui se recoupent, de manière à ce que l'OTAN puisse donner à une alliance unifiée les niveaux de connaissance, de résilience, de réactivité, de solidarité et d'engagement requis face aux défis auxquels elle est confrontée aujourd'hui et sera sans doute confrontée demain.

Exercices

Les exercices sont des outils importants qui permettent à l'Alliance de tester et de valider ses concepts, ses procédures, ses systèmes et ses tactiques. En démontrant la capacité de l'Alliance à répondre à toute une gamme de menaces, ils contribuent aussi à la dissuasion. D'une manière plus générale, les exercices permettent aux forces armées et aux organismes civils susceptibles d'être déployés sur les théâtres d'opérations de s'entraîner à opérer ensemble.

En 2015, l'OTAN a mené 99 exercices, et elle a été associée à 198 exercices nationaux. La portée, la durée et la forme des exercices ont varié. Il s'agissait d'exercices réels sur le terrain, impliquant des milliers de soldats et des matériels lourds, ou d'exercices assistés par ordinateur se déroulant dans une salle de cours. Bon nombre de ces exercices s'inscrivaient dans le cadre des mesures d'assurance prévues dans le plan d'action « réactivité ». Ce fut ainsi le cas pour 26 % des exercices OTAN menés en 2015. Parmi les exercices nationaux proposés à l'OTAN en 2015, 45 % étaient également axés sur les mesures d'assurance.

L'initiative d'interconnexion des forces (CFI) vise à préserver et à mettre à profit l'expérience opérationnelle de l'OTAN, en particulier les gains d'interopérabilité entre les Alliés et avec les partenaires. La mise en œuvre de la CFI est l'un des principaux moyens d'atteindre l'objectif « les forces de l'OTAN à l'horizon 2020 » et de mettre en œuvre le volet « entraînement et exercices » du plan d'action « réactivité ».

Au sommet du pays de Galles, en 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont entériné six mesures CFI clés : une doctrine actualisée de l'OTAN en matière de formation, d'entraînement, d'exercices et d'évaluation, un concept OTAN élargi de formation pour 2015-2020, un exercice à haute visibilité (Trident Juncture 2015), un programme d'exercices majeurs OTAN à partir de 2016, la poursuite de la mise en œuvre des aspects technologiques de la CFI et un QG de commandement de composante Opérations spéciales placé sous le commandement opérationnel du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR).

L'une des manières de s'assurer que les forces de l'OTAN sont connectées consiste à coupler les exercices OTAN et ceux des pays. À cet égard, de nombreuses améliorations significatives ont été réalisées en 2015 : ainsi, 73 exercices nationaux avaient été mis en lien avec l'OTAN en 2014, et ce chiffre a plus que doublé en 2015, passant à 198.



Photo : adjudant Artigues, QG MARCOM



Photo : adjudant Artigues, QG MARCOM

Principaux exercices multinationaux OTAN et alliés en 2015

INFORMATIONS	DATES	LIEU
<p>Dragoon Ride Exercice dirigé par les États-Unis consistant à transférer des matériels militaires et des milliers de personnes d'un bout à l'autre du territoire des Alliés orientaux. Ce déplacement sur un itinéraire de 1 900 km a démontré la capacité de l'OTAN à permettre à des forces militaires de traverser rapidement les frontières de l'Alliance. L'exercice a mis en avant la coopération militaire internationale ainsi que les engagements pris par les États-Unis envers les pays de l'Alliance.</p>	20 mars – 1 ^{er} avril	République tchèque, Estonie, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Pologne
<p>Joint Warrior Exercice naval de grande envergure dirigé par le Royaume-Uni. Objectif : tester le déminage, la défense contre les attaques aériennes et l'interdiction maritime. Participation OTAN : 14 navires accompagnés de 40 autres navires de guerre et sous-marins et 70 aéronefs. Ont également pris part à l'exercice 13 000 soldats venus de Belgique, du Canada, du Danemark, de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, de Norvège, de Pologne, du Portugal, d'Espagne, de Turquie et des États-Unis.</p>	11 – 23 avril	Atlantique Nord
<p>Dynamic MongOOSE Exercice de lutte anti-sous-marine. Le Canada, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, l'Espagne, la Suède, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis ont fourni plus de 5 000 soldats ainsi que des sous-marins et des bâtiments de surface.</p>	4 – 15 mai	Au large des côtes norvégiennes et en mer du Nord
<p>Steadfast Javelin Le plus important exercice terrestre organisé dans la région de la Baltique cette année. Plus de 13 000 soldats se sont exercés aux opérations terrestres et aériennes. Participation : Belgique, Estonie, Allemagne, Lettonie, Pologne, Pays-Bas, Royaume-Uni et États-Unis.</p>	4 – 15 mai	Estonie
<p>Arctic Challenge Exercice multinational dirigé par la Norvège faisant intervenir des avions de chasse. Près d'une centaine d'avions de chasse de neuf pays se sont exercés au traitement de cibles terrestres et aéroportées, à la lutte contre l'artillerie anti-aérienne (simulée) et au ravitaillement en vol.</p>	25 mai – 5 juin	Norvège, Finlande, Suède
<p>BALTOPS 2015 Le plus grand exercice naval allié jamais organisé en mer Baltique. Objectif : entraînement à l'interdiction maritime, à la lutte anti-sous-marine, à la guerre des mines, à la lutte antiaérienne et au débarquement amphibie. Près de 5 600 soldats venus du Danemark, d'Estonie, de Finlande, de France, de Géorgie, d'Allemagne, de Lettonie, de Lituanie, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède et du Royaume-Uni ont participé à l'exercice.</p>	5 – 20 juin	Mer Baltique et côtes polonaises
<p>Sabre Strike 15 Exercice terrestre multinational axé sur l'interopérabilité entre l'OTAN et les partenaires et sur la préparation des soldats en vue de la participation à la Force de réaction de l'OTAN. Participation : 6 000 soldats venus du Canada, du Danemark, d'Estonie, de Finlande, d'Allemagne, de Lettonie, de Lituanie, de Norvège, de Pologne, du Portugal, de Slovénie, du Royaume-Uni et des États-Unis.</p>	8 – 19 juin	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne
<p>Noble Jump Dirigé par l'OTAN. Premier entraînement au déploiement pour la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), nouvelle force « fer de lance » de l'OTAN. Participation : 2 100 soldats venus de République tchèque, d'Allemagne, des Pays Bas, de Norvège et de Pologne.</p>	10 – 21 juin	Pologne
<p>Trident Joust 15 Dirigé par l'OTAN. Exercice de la Force de réaction de l'OTAN sur le commandement et le contrôle visant à développer la capacité de planifier et d'exécuter des opérations. Participation : près de 1 500 soldats.</p>	17 – 28 juin	Bulgarie, Italie, Roumanie
<p>Agile Spirit 2015 Exercice terrestre multinational en Géorgie basé sur un scénario d'opérations de maintien de la paix. Participation : plus de 800 soldats venus de Bulgarie, de Géorgie, de Lettonie, de Lituanie, de Roumanie et des États-Unis.</p>	8 – 22 juillet	Géorgie
<p>Trident Juncture 2015 – Jointex 2015 Le plus grand exercice OTAN depuis dix ans. Plus de 30 pays et 36 000 soldats y ont participé. L'exercice a mis en jeu des forces aériennes, terrestres, maritimes et d'opérations spéciales. Il a mis à l'épreuve la force « fer de lance » (VJTF) et a testé la capacité de l'OTAN à travailler avec les pays partenaires et les organisations. L'exercice canadien JOINTEX 2015 a aussi été intégré.</p>	3 octobre – 6 novembre	Italie, Portugal, Espagne
<p>Cyber Coalition 2015 Exercice annuel de cyberdéfense de l'OTAN destiné à tester la capacité de l'Alliance à assurer la défense de ses réseaux contre des cyberattaques. Des centaines d'experts (techniciens, représentants gouvernementaux et cyberspécialistes) opérant à partir de dizaines d'endroits dans toute l'Europe, ont été associés à cet exercice.</p>	16 – 20 novembre	Estonie

Trident Juncture : les capacités de l'OTAN au banc d'essai

L'exercice Trident Juncture 2015, le plus grand et le plus ambitieux des exercices organisés par l'Alliance depuis plus de dix ans, s'est déroulé du 3 octobre au 6 novembre en Italie, au Portugal et en Espagne. Il a permis d'entraîner les unités de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) et d'autres forces de pays de l'Alliance ou de pays partenaires.

Un effort collectif

Quelque 36 000 soldats issus de plus de 30 pays de l'OTAN et pays partenaires ont participé à cet exercice. Plusieurs pays, dont la Russie, ont envoyé en outre des équipes d'observateurs.

Plus de 12 organisations internationales étaient également représentées, dont l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Comité international de la Croix-Rouge et l'Union africaine.

Des capacités renforcées

Face à l'évolution de l'environnement de sécurité et aux défis émanant du sud et de l'est, l'OTAN améliore son état de préparation et sa flexibilité. C'est dans le cadre de cet effort que s'inscrit l'exercice Trident Juncture 2015, dont le temps fort a été une série d'entraînements dynamiques et difficiles impliquant des soldats et des commandants issus des forces aériennes, terrestres et maritimes ainsi que des forces d'opérations spéciales. Certains d'entre eux faisaient partie de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF), également connue sous le nom de force « fer de lance », qui sera pleinement opérationnelle en 2016.

Le Commandement allié de forces interarmées de Brunssum (JFCBS), placé sous l'autorité du général Hans-Lothar Domröse, a été chargé de la conduite de l'exercice Trident Juncture. À la fin de l'exercice, l'état-major du QG du JFCBS a été officiellement certifié pour diriger la NRF, au cas où elle serait activée, pendant toute l'année 2016.

Présentation du contexte

L'exercice reposait sur un scénario fictif, décrivant un conflit dans lequel un pays envahissait un voisin de plus petite taille et menaçait d'en envahir un autre. La crise déclenchée résultait de la concurrence à laquelle se livraient ces pays pour les ressources naturelles et revêtait des caractères ethnique et religieux. Les conséquences imaginaires du scénario étaient mondiales, touchant la navigation maritime et la sécurité énergétique et s'accompagnant de risques comme des actes de terrorisme ou des cyberattaques. En réaction, le Conseil de sécurité de l'ONU autorisait la création d'une mission internationale d'assistance sous l'égide de l'OTAN, afin de protéger les États menacés et de préserver la liberté de navigation.

Les événements prévus par l'exercice allaient des effets produits par des actes de subversion ou des attentats terroristes à une guerre conventionnelle et à une crise humanitaire.

De l'utilité des exercices

Les exercices permettent à l'OTAN de tester procédures et tactiques. Ils aident les forces des Alliés et des partenaires à apprendre à travailler ensemble avec plus d'efficacité et à identifier les meilleures pratiques et les domaines d'amélioration.

La planification des exercices militaires de l'OTAN est assurée par les deux commandements stratégiques de l'Organisation : le Commandement allié Opérations et le Commandement allié Transformation. L'OTAN mène des exercices militaires depuis 1951. Les pays partenaires participent également aux exercices.



Photo : Jorge Manrione Behrens



Photo : sergent Sébastien Frechette, prises de vues sur le terrain



Photo : maître Alyssa Bier, avec l'aimable autorisation de la marine allemande

Mise à disposition de capacités dans un cadre multinational

L'Alliance offre un cadre pour la coopération multinationale dans le domaine des capacités de défense. En 2015, l'OTAN s'est employée à faciliter cette coopération multinationale en vue de traiter les priorités en matière de planification de défense agréées au sommet du pays de Galles, en 2014.

La défense intelligente est l'initiative lancée par l'OTAN au sommet de Chicago, en 2012, pour faciliter la mise à disposition de capacités multinationales entre les Alliés et avec les pays partenaires. Depuis, le portefeuille de projets de défense intelligente n'a cessé de s'étoffer. À la fin 2015, huit projets estampillés « défense intelligente » avaient été menés à bien, et 33 autres projets étaient en cours.

Les projets de défense intelligente résultent essentiellement d'approches ascendantes mais, récemment, les efforts ont été de plus en plus axés sur une approche descendante complémentaire de la mise à disposition de capacités multinationales. L'objectif est d'initier de nouveaux efforts multinationaux à fort impact en mobilisant d'abord une volonté politique suffisante pour lancer et mettre rapidement en œuvre une coopération dans les domaines capacitaires critiques.

C'est à ce titre qu'en 2015, la Belgique et les Pays-Bas ont rejoint l'initiative sur les munitions à guidage de précision lancée lors du sommet du pays de Galles par les ministres de la Défense de six pays alliés⁵. Ce groupe est en voie de passer une première commande

multinationale pour le réapprovisionnement des stocks de munitions à guidage de précision en 2016. Ces munitions sont une priorité pour l'OTAN car elles offrent un moyen de produire des résultats sur le plan militaire tout en limitant à un minimum les risques pour les civils.

Un projet similaire a été lancé en juin dans le domaine de l'aviation des forces d'opérations spéciales par les ministres de la Défense de quatre pays alliés⁶. L'ambition est de créer des unités d'aviation pour les forces d'opérations spéciales en travaillant au niveau multinational, depuis la conception jusqu'à la mise à disposition. Des efforts supplémentaires dans d'autres domaines capacitaires hautement prioritaires de l'OTAN sont à l'étude.

Le développement de capacités militaires européennes accrues au travers de la coopération multinationale continuera de resserrer le lien transatlantique, de renforcer la sécurité de tous les Alliés et de favoriser un partage équitable des charges, des avantages et des responsabilités entre pays membres de l'Alliance. Dans ce contexte, l'OTAN coopère étroitement avec l'Union européenne pour faire en sorte que l'initiative de défense intelligente et l'initiative européenne de mutualisation et de partage soient complémentaires et qu'elles se renforcent mutuellement. Parallèlement, la défense intelligente contribue également à préserver une industrie de défense forte en Europe, en recourant de manière optimale à la coopération entre industries de défense à l'échelle de l'Alliance. À l'avenir, l'OTAN continuera d'appuyer les initiatives menées par les Alliés pour tirer parti de toutes les possibilités de mise à disposition de capacités dans un cadre multinational.

⁵ Les ministres de la République tchèque, de l'Allemagne, de la Grèce, de la Norvège, de la Pologne et de l'Espagne ont lancé l'initiative sur les munitions à guidage de précision lors du sommet de l'OTAN au pays de Galles, en 2014.

⁶ Bulgarie, Croatie, Hongrie et Slovaquie.



Défense antimissile balistique

La prolifération des missiles balistiques représente une menace pour la population, le territoire et les forces des pays de l'Alliance. Plus de 30 pays à travers le monde disposent déjà ou font actuellement l'acquisition de technologies de missiles balistiques qui pourraient, à terme, être les vecteurs non seulement de charges conventionnelles mais aussi d'armes de destruction massive. La prolifération de ces capacités n'implique pas nécessairement l'existence d'une intention immédiate d'attaquer l'OTAN, mais elle signifie que l'Alliance a la responsabilité de tenir compte de cet élément dans le cadre de sa tâche fondamentale de défense collective.

La défense antimissile balistique (BMD) de l'OTAN vise à assurer la protection des populations, du territoire et des forces des pays européens de l'Alliance. Cette capacité, purement défensive, a été mise en place à la lumière des menaces provenant de l'extérieur de la région euro-atlantique. La défense antimissile de l'OTAN s'appuie sur des contributions volontaires des Alliés et relie entre eux des satellites, des radars, des navires et des intercepteurs de différents pays, en mer et à terre, sous le commandement de l'OTAN pour des missions et des périodes bien précises.

Depuis la décision, prise en 2010, d'élargir la défense antimissile balistique de l'OTAN, d'importants progrès ont été faits pour que les capacités et les systèmes qui constituent la BMD de l'OTAN soient dûment coordonnés et que les mécanismes de commandement et de contrôle soient pleinement opérationnels. Les réalisations de 2015 sont notamment les suivantes :

- deux navires Aegis américains dotés de capacités BMD, l'USS Carney et l'USS Porter, ont rejoint leur port d'attache en Espagne – ces bâtiments s'ajoutent aux deux navires (l'USS Donald Cook et l'USS Ross) qui sont arrivés à Rota en 2014 ;
- la construction du site Aegis Ashore américain en Roumanie a été achevée ;
- les infrastructures techniques et les dispositions de commandement et de contrôle ont été améliorées ;
- plusieurs Alliés contribuent au système avec des moyens qui leur sont propres ;
- un certain nombre d'Alliés ont pris des décisions importantes au niveau national concernant l'acquisition de moyens BMD qui pourraient être offerts à l'OTAN :
 - la Pologne a annoncé qu'elle prévoyait d'acquérir des batteries de missiles Patriot pour appuyer sa défense aérienne et antimissile basée au sol ;
 - l'Allemagne a annoncé qu'elle avait l'intention d'acquérir des systèmes MEADS dans le même but ;
 - le Danemark et les Pays-Bas ont poursuivi la mise à niveau de leurs capteurs basés en mer pour la défense antimissile ;
 - la Turquie a annulé l'appel d'offres pour un système étranger de défense aérienne et antimissile basé au sol et décidé de développer son propre système.



Système aéroporté de détection et de contrôle

L'OTAN exploite une flotte de Boeing E-3A Sentry (« sentinelle ») dotés d'un système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) qui apporte à l'Alliance une capacité aéroportée immédiatement disponible de commandement et de contrôle (C2), de surveillance aérienne et maritime, et de gestion de l'espace de bataille. La base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen (Allemagne) abrite 16 avions AWACS.

Le second élément de la force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN est fourni par l'armée de l'air britannique. Rattachée à la base de la Royal Air Force de Waddington, dans le Lincolnshire (Royaume-Uni), cette composante comprend six Boeing E-3D.

La force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN, dont les opérations ont commencé en 1982, a depuis lors appuyé les opérations de gestion de crise et de soutien de la paix, y compris en Afghanistan et dans le cadre des mesures d'assurance de l'OTAN. Initialement conçue comme une plateforme radar

aérienne, cette force a évolué afin de s'adapter aux réalités des mutations géopolitiques et de la mission de l'OTAN au cours des 30 dernières années. Dans le cadre de cette évolution, de nouvelles améliorations sont en cours pour permettre à la force de continuer à remplir sa mission pour longtemps encore. Avec le programme de modernisation, il est prévu d'équiper la flotte de cockpits tout écran, de postes de pilotage modernes, d'une meilleure avionique et de systèmes améliorés d'identification ami/ennemi de la prochaine génération. Les travaux de mise à niveau du premier appareil ont commencé en 2014 et ils devraient être terminés pour tous les avions d'ici la fin 2018.

Outre les efforts de modernisation des appareils, 2015 a également vu une consolidation de la structure de commandement de la force. Il y a désormais un QG militaire international unique pour la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN, à Geilenkirchen.

Les équipages des AWACS ont participé à un certain nombre d'exercices, notamment à des exercices de grande envergure en Italie, en Norvège, en Espagne, en Turquie et aux États-Unis.

Participation des AWACS aux opérations

- Les composantes E-3A et E-3D ont effectué en moyenne 10 sorties par semaine dans le cadre des mesures d'assurance.
- Nombre total d'heures de vol de la composante E-3A : plus de 5 000, dont environ la moitié pour les mesures d'assurance et la moitié pour les missions standard.
- Nombre total d'heures de vol de la composante E-3D : 2 000, dont à peu près un tiers pour le soutien des mesures d'assurance de l'OTAN et deux tiers pour les missions standard.
- Le soutien de l'opération Active Endeavour a été assuré sur une base ad hoc lorsque les appareils étaient en mesure de fournir un appui au Commandement maritime allié (MARCOM) soit lors de missions d'entraînement régulières soit lors de missions dédiées. Plus de 200 heures de vol ont été effectuées pour l'opération Active Endeavour.
- Les AWACS de l'OTAN ont également fourni un appui au sommet du G7 tenu au château d'Elmau (Allemagne), en juin 2015.



Capacité alliée de surveillance terrestre

De même que les AWACS de l'OTAN surveillent l'espace aérien de l'Alliance, la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) aura la capacité d'observer ce qui se passe sur le terrain, permettant ainsi d'avoir la connaissance de la situation avant, pendant et, si nécessaire, après les opérations de l'OTAN. L'OTAN se dote actuellement d'un système AGS qui permettra d'exécuter toute une gamme de missions, dont la protection des troupes au sol et des populations civiles, le contrôle des frontières et la sûreté maritime, la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise et l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle.

Le système central de l'AGS, basé sur le drone Global Hawk RQ-4, permettra d'assurer en permanence, depuis une haute altitude, la surveillance de zones étendues pendant des périodes prolongées. Grâce à leurs capteurs radar avancés, ces systèmes seront en

mesure de détecter et de suivre en continu des cibles mobiles dans l'ensemble des zones observées, et ils fourniront une imagerie radar des zones d'intérêt et de cibles fixes spécifiques. Des stations au sol déployables et fixes fourniront aux commandants des informations et du renseignement précieux. Le centre d'opérations principal de l'AGS sera implanté sur la base aérienne de Sigonella, en Italie, qui servira un double objectif : base OTAN de déploiement JISR (renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées) et centre d'exploitation de données et de formation.

La capacité alliée de surveillance terrestre devrait être partiellement opérationnelle en 2017-2018, lorsque plusieurs des appareils Global Hawk AGS seront disponibles pour que l'Alliance puisse mener des missions de surveillance et de reconnaissance. Selon les prévisions, l'AGS devrait être pleinement opérationnel pour la fin 2018, ce qui signifie que tous les appareils Global Hawk AGS devraient alors être mis à la disposition de l'Alliance.

Parmi les réalisations clés de l'année 2015, on notera :

- Septembre
 - Activation de la force AGS de l'OTAN, ce qui signifie que les Alliés ont officiellement approuvé la configuration (nombre de personnes, leur rang, la structure, etc.) de l'unité chargée de piloter l'appareil Global Hawk AGS depuis Sigonella
 - Premier essai réel au sol du premier Global Hawk de l'OTAN
- Novembre/décembre
 - Remise à l'OTAN, par l'Italie, du centre d'opérations de l'AGS à Sigonella
 - Inauguration et présentation des premières stations au sol d'importance critique, dont la station terrestre générale transportable et la station terrestre générale mobile
 - Premier vol du premier Global Hawk de l'OTAN, à Palmdale, en Californie.

Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées

Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées (ISR interarmées ou JISR) sont essentiels pour toutes les opérations militaires. Grâce au JISR, les décideurs obtiennent des informations et du renseignement leur permettant de prendre en temps voulu des décisions éclairées et judicieuses. Si la surveillance et la reconnaissance permettent de répondre à la question du « quoi », du « quand » et du « où », l'ensemble des éléments obtenus de diverses sources et disciplines du renseignement permettent de répondre à la question du « comment » et du « pourquoi ». Le JISR est la résultante de tous ces éléments.

C'est au sommet de Chicago, en 2012, que l'OTAN a lancé l'initiative JISR, après que les expériences en Afghanistan et en Libye eurent montré que les personnels JISR n'étaient pas suffisamment formés, que la doctrine et les procédures JISR étaient dépassées, et que la connectivité entre les différents éléments était insuffisante. En 2015, l'OTAN a déclaré la capacité opérationnelle initiale du JISR, ce qui signifie, en substance, que l'OTAN peut à présent compter sur une solide base de possibilités de formation, d'agents qualifiés et de moyens de communication sécurisés de pointe pour pouvoir facilement partager des informations ISR. L'effort initial a été principalement axé sur la mise à disposition de capacités renforcées pour la Force de réaction de l'OTAN 2016. Deux exercices clés qui se sont déroulés en 2015 ont permis de tester ces capacités : Steadfast Cobalt et Trident Juncture.

Nombre des progrès technologiques réalisés dans le domaine du JISR résultent d'un effort multinational de neuf pays de l'Alliance, appelé projet MAJIC2 (*Multi Intelligence All-source Joint ISR Interoperability Coalition 2*)⁷. Ce projet de recherche et développement mené sur cinq ans s'est achevé en 2015. Les technologies développées dans ce cadre ont abouti à une bibliothèque unique et intégrée de produits et de données ISR partagés entre les différents réseaux utilisés. C'est là une grande première. Cet outil facilite la prise de décision à l'OTAN et permet aux analystes du renseignement de l'Organisation de trouver rapidement les informations dont ils ont besoin.

Les progrès réalisés en ce qui concerne le JISR de l'OTAN seront consolidés et utilisés ensuite comme base pour de nouveaux progrès tout au long de 2016, alors que l'Alliance s'apprête à recevoir son premier système ISR aérien télépiloté organique – la capacité alliée de surveillance terrestre. En outre, l'essai JISR majeur Unified Vision 2016 offrira de nouvelles possibilités d'intensifier le partage entre Alliés d'informations relatives à la surveillance et à la reconnaissance.

⁷ Canada, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis.

- Steadfast Cobalt 2015
 - Participation :
 - 20 pays de l'Alliance
 - 1 000 participants
 - Lieu : Walcz (Pologne)
 - Résultats :
 - Très nette amélioration du partage du renseignement et de l'information entre les Alliés à travers différents réseaux
 - Une solution interdomaines a permis de livrer 91 % des produits entre trois domaines (NATO SECRET, MISSION SECRET et BICES⁸)
- Trident Juncture 2015
 - Participation :
 - Plus de 30 pays membres ou partenaires de l'Alliance
 - 36 000 participants
 - Lieu : 16 sites en Italie, au Portugal et en Espagne
 - Résultats : une solution interdomaines a permis de livrer 100 % des produits entre trois domaines (NATO SECRET, MISSION SECRET et BICES)

⁸ Système de recueil et d'exploitation des informations du champ de bataille.



Outre les améliorations technologiques apportées au JISR de l'OTAN, un certain nombre de développements importants ont vu le jour en 2015 pour ce qui est des personnels et de la doctrine :

- plus de 100 nouvelles possibilités de formation désormais offertes aux Alliés, dans toute une gamme de disciplines et d'activités JISR ;
- les normes relatives à la formation JISR ont été actualisées ;
- la doctrine et les procédures JISR ont été actualisées ;
- une transformation et une réorganisation structurelles du domaine JISR sont en cours.



Photo reproduite avec l'aimable autorisation du QG AIRCOM

Système de commandement et de contrôle aériens

Le programme ACCS (système de commandement et de contrôle aériens) de l'OTAN dotera l'Alliance d'un système unique et intégré pour la gestion des opérations aériennes à l'intérieur et à l'extérieur de la zone euro-atlantique. Ce système va remplacer un large éventail de systèmes aériens de l'OTAN et des pays actuellement en service dans toute l'Alliance. Lorsque son déploiement sera achevé, l'ACCS de l'OTAN couvrira 10 millions de kilomètres carrés d'espace aérien et il reliera entre eux plus de 20 centres militaires de contrôle aérien.

L'ACCS de l'OTAN sera l'un des principaux piliers du système OTAN de défense aérienne et antimissile intégrée, qui vise à sauvegarder et à protéger le territoire, les populations et les forces de l'Alliance contre toute menace ou attaque aérienne ou de missile. Pour la première fois, toutes les opérations aériennes de l'OTAN (y compris la police du ciel) bénéficieront d'un système unifié utilisant une base de données unique, cohérente et sûre. Le système intégrera, entre autres capacités, les fonctions de contrôle des missions aériennes, de contrôle de la circulation aérienne, de surveillance de l'espace aérien, de gestion de l'espace aérien, de gestion des moyens de commandement et de contrôle, et de gestion des forces.

L'ACCS de l'OTAN comprend différents systèmes nationaux et OTAN dédiés qui mettent en commun leurs ressources et leurs capacités pour créer une nouvelle structure, offrant une fonctionnalité plus étendue et des performances accrues. Cette nouvelle capacité permettra d'améliorer le partage de l'information et la connaissance partagée de la situation entre des sites décentralisés, favorisant ainsi la collaboration. Elle peut aussi partager des informations avec différentes agences externes, y compris des bureaux civils de la circulation aérienne et des centres météorologiques civils.

Globalement, le programme ACCS de l'OTAN comprend les éléments suivants :

- plus de 300 sites de capteurs de surveillance aérienne connectés à plus de 40 types de radars différents ;
- 16 interfaces, liaisons et types de données standard de base ;
- environ 550 systèmes externes répartis sur 800 emplacements avec 6 500 interfaces physiques ;
- théâtre d'opérations de 81 millions de kilomètres carrés (sans compter les capacités déployables), depuis l'extrême nord de la Norvège jusqu'à l'extrême est de la Turquie ;
- plus de 13 millions de lignes de code logiciel intégré et fourni ;
- 27 sites opérationnels et éléments déployables ;
- 142 rôles d'opérateur, plus de 450 postes de travail et plus de 60 serveurs ;
- plus de 200 produits commerciaux sur étagère servant d'outils opérationnels.

En 2015, le programme ACCS est passé de la phase d'acquisition et d'essai à la phase d'exploitation opérationnelle. Les réalisations clés sont notamment les suivantes :

- la capacité opérationnelle initiale du premier élément national du programme ACCS a été déclarée en juin (entité ARS italienne⁹) ;
- la capacité opérationnelle initiale du premier élément OTAN du programme ACCS a été déclarée en juin (entité ARS déployable de l'OTAN) ;
- l'entité ARS déployable de l'ACCS de l'OTAN a été déployée pour la première fois lors de l'exercice Ramstein Dust II, qui s'est déroulé au mois d'octobre en Lettonie ;
- la capacité opérationnelle totale de l'entité ARS déployable de l'OTAN a été déclarée au mois de décembre.

⁹ ARS = centre de contrôle aérien + centre de production de la situation aérienne générale + centre de fusion des données de capteurs.



Sécurité énergétique

Certains événements dans le secteur énergétique, comme les ruptures d'approvisionnements, ont une incidence sur la sécurité internationale et peuvent nuire gravement à la sécurité. C'est pourquoi l'OTAN suit de près les tendances et les développements dans ce secteur et s'efforce d'intensifier sa veille stratégique. En outre, l'OTAN s'emploie à développer ses compétences en matière de soutien à la protection des infrastructures énergétiques critiques.

Le changement climatique porte atteinte non seulement à l'environnement naturel, mais aussi à l'environnement de sécurité. L'OTAN s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique des forces armées et d'accroître leur utilisation des énergies renouvelables. Des innovations

telles que les panneaux solaires pliables permettent de réduire l'empreinte carbone des activités militaires, mais également les risques de pertes en vies humaines qui découlent souvent du transport de carburant dans les zones dangereuses. En 2015, l'Équipe Énergie intelligente de l'OTAN a établi un rapport qui évalue l'efficacité énergétique du secteur militaire dans plusieurs pays membres et pays partenaires de l'Alliance, et qui formule des recommandations pour une coopération multilatérale. Ce rapport conclut que la réduction de la consommation de carburant au sein des forces armées est un impératif opérationnel. Les solutions énergétiques intelligentes permettent certes de réaliser des économies financières liées à une consommation réduite de carburant, mais elles permettent aussi de sauver des vies humaines et de contribuer à améliorer la mobilité ainsi que la résilience et l'endurance des forces militaires.

Les activités de l'OTAN en 2015 témoignent des liens toujours plus étroits entre énergie et sécurité.

- Pendant l'exercice multinational Capable Logistician 2015, en Hongrie, 14 entreprises ont démontré la pertinence opérationnelle des équipements à faible consommation d'énergie (p. ex. énergie solaire et éolienne, réseaux énergétiques intelligents ou isolation avancée), faisant de l'événement une étape majeure dans le développement des normes d'efficacité énergétique pour les forces de l'OTAN.
- L'OTAN a dispensé son tout premier stage sur les enjeux stratégiques liés à la sécurité énergétique, à l'École de l'OTAN d'Oberammergau, à des participants venus des pays membres et des pays partenaires.
- Le Centre d'excellence OTAN pour la sécurité énergétique a réalisé une étude sur les défis pour les infrastructures énergétiques de l'Ukraine.
- Le groupe de travail informel sur la protection des infrastructures énergétiques, présidé par l'Azerbaïdjan, s'est réuni pour examiner les menaces qui pèsent sur les infrastructures énergétiques maritimes, plus particulièrement les cybermenaces.
- La table ronde annuelle de l'OTAN sur la sécurité énergétique a rassemblé des experts issus des milieux universitaires, d'organisations internationales et du secteur privé, qui ont examiné les développements énergétiques internationaux et leurs incidences en termes de sécurité.
- Le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité a soutenu des projets relatifs à l'énergie, par exemple sur les méthodes novatrices pour la mesure de l'intégrité des pipelines.

Réseau de mission fédéré

La technologie permet d'accroître l'aptitude des forces à travailler ensemble. C'est pourquoi une meilleure utilisation de la technologie constitue l'un des trois piliers de l'initiative d'interconnexion des forces.

Le réseau de mission fédéré permet à l'OTAN de créer un internet militaire sécurisé dans n'importe quelle zone d'opération. Cette capacité a pour objet d'appuyer les fonctions de commandement et de contrôle ainsi que les processus décisionnels dans les futures opérations, grâce à un partage d'informations amélioré. Elle offre l'agilité, la flexibilité et la modularité nécessaires pour gérer les besoins émergents de tout environnement de mission dans les futures opérations de l'OTAN.

Les réseaux de mission fédérés sont fondés sur la confiance et sur la volonté de partager les informations. L'aptitude à mettre rapidement en place de tels réseaux pour répondre à des crises émergentes permettra à l'Alliance et à ses partenaires de missions de travailler ensemble plus efficacement. À mesure que l'OTAN continuera de développer cette capacité, l'interopérabilité entre les pays membres et les pays partenaires de l'Alliance s'améliorera, tout comme la capacité à partager des informations dans un environnement opérationnel.

Conférence mondiale des radiocommunications

Les conférences mondiales des radiocommunications (CMR) ont lieu tous les trois ou quatre ans à l'initiative de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui les organise en son siège, à Genève (Suisse). L'UIT est une agence spécialisée de l'ONU ; 193 pays en sont membres, de même que près de 800 entités du secteur privé et institutions universitaires. Les CMR ont pour tâche d'examiner et, au besoin, de réviser le Règlement des radiocommunications, traité international régissant l'utilisation du spectre des radiofréquences et des orbites de satellites géostationnaires et non géostationnaires.

Les décisions prises lors des CMR ont des retombées susceptibles d'affecter les opérations et les exercices de l'OTAN. Le spectre des radiofréquences est une ressource naturelle limitée, de plus en plus sollicitée par une multitude d'utilisateurs. Ce spectre est utilisé non seulement pour les besoins des radiocommunications, mais aussi pour ceux des satellites, des radars, des équipements d'identification, de navigation et de ciblage, etc. L'absence d'un accès adéquat aux ressources nécessaires du spectre des radiofréquences peut compromettre la sécurité et l'efficacité des opérations de l'OTAN. Pour veiller à ce que les forces de l'OTAN continuent d'avoir accès au spectre des radiofréquences, un accord mixte a été conclu entre les autorités civiles et militaires des pays membres de l'OTAN sur l'utilisation actuelle et harmonisée – requise par les forces de l'OTAN ou à l'appui de l'OTAN – du spectre des radiofréquences à des fins militaires¹⁰.

La plage de fréquences qui présente le plus grand intérêt pour l'OTAN a été divisée en 538 bandes plus étroites à usage spécifique¹¹. Les forces militaires de l'OTAN utilisent 387 (soit 72 %) de ces 538 sous-bandes pour leurs opérations quotidiennes, cette utilisation pouvant être purement militaire ou conjointe avec des entités civiles. Ces sous-bandes utilisées quotidiennement couvrent l'ensemble de la plage de fréquences, et elles sont utilisées par toutes les composantes des forces armées et par des plateformes tant fixes que mobiles.

La coordination d'une partie de ce spectre est centralisée par les services de l'OTAN. En 2015, les responsables OTAN de la gestion des fréquences travaillant au sein de la Branche Spectre et infrastructure C3 (SC3IB) du Secrétariat des C3 du siège de l'OTAN ont traité en moyenne plus de 55 demandes de fréquences par jour. Ces demandes doivent permettre aux pays membres de l'OTAN d'organiser des entraînements quotidiens pour leurs forces terrestres, aériennes et maritimes dans l'ensemble de l'Alliance.

¹⁰ Accord mixte OTAN civil/militaire sur les fréquences.

¹¹ Le spectre des radiofréquences comprend toutes les fréquences inférieures à 3 000 GHz. La majorité des équipements des forces de l'OTAN utilisent des fréquences comprises entre 9 kHz et 100 GHz.



OPÉRATIONS ET MISSIONS





Photo : lieutenant Sharon Mulholland, Bureau Aff. Publ. RSM, avec l'aimable autorisation des forces armées des États-Unis

En 2015, l'OTAN a été engagée dans des opérations et missions qui ont contribué aux trois tâches fondamentales de l'Alliance : défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative.

L'OTAN a souvent agi pour maintenir la paix et la sécurité au niveau international. En 1995, l'Alliance a aidé à mettre un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine, et elle a mis en œuvre l'accord de paix. En 1999, elle a aidé à stopper les exécutions massives et les expulsions au Kosovo, et des troupes de l'OTAN y sont toujours présentes aujourd'hui sous mandat des Nations Unies. Depuis 2003, la présence de l'OTAN sous mandat de l'ONU contribue à faire en sorte que l'Afghanistan ne redevienne plus jamais un sanctuaire pour les terroristes. En 2011, l'OTAN a fait appliquer un mandat de l'ONU visant à protéger la population libyenne. Des navires de l'OTAN luttent contre la piraterie au large des côtes somaliennes et effectuent des patrouilles en Méditerranée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. À plusieurs reprises, les forces de l'OTAN ont acheminé des secours d'urgence, notamment aux États-Unis après l'ouragan Katrina en 2005 et au Pakistan après le tremblement de terre d'octobre 2005.

Afghanistan

De 2003 jusqu'à la fin 2014, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dirigée par l'OTAN sous mandat de l'ONU, a contribué au développement des forces de sécurité afghanes et a permis au peuple afghan de reprendre son avenir en main. Le 1^{er} janvier 2015, l'OTAN a lancé Rolute Support, une mission non combattante destinée à aider les forces et les institutions de sécurité afghanes à développer leur capacité à assurer leur propre sécurité. À cette mission sont venues s'ajouter des activités de renforcement des capacités, menées au titre du partenariat durable conclu entre l'OTAN et l'Afghanistan, et d'importantes contributions des Alliés et des partenaires à l'action de l'ensemble de la communauté internationale pour le soutien financier des forces de sécurité afghanes.

Les forces de sécurité afghanes protègent le pays

L'offensive lancée par les forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF) au début du printemps a montré que les Afghans sont capables de planifier et de mener des opérations offensives contre les insurgés, et de fournir des ressources à cet effet. La situation sécuritaire dans le nord du pays s'est fortement détériorée à l'automne 2015, mais les ANDSF ont pu regagner le terrain qu'elles avaient perdu à Kunduz, apportant ainsi la preuve de leur efficacité, de leur courage et de leur résilience.

D'importants développements sont intervenus au niveau des capacités afghanes en 2015. L'armée de l'air afghane (AAF) a mis en service six nouveaux hélicoptères MD-530, qui renforcent la capacité d'appui aérien rapproché lors de combats. Dans les années à venir, la flotte de MD-530 va s'étoffer et comprendra au total 17 appareils, qui viendront s'ajouter aux 158 autres aéronefs de la flotte de l'AAF. Le renforcement de la puissance aérienne a profité aux opérations de combat ainsi qu'aux missions d'évacuation de victimes ; les effets sur la survivabilité des blessés dans les régions reculées du pays ont d'ailleurs été très nets. Le commandement des opérations spéciales de l'armée nationale afghane, une force compétente comptant plus de 10 000 hommes, a continué d'améliorer ses performances. La planification et l'exécution des opérations se sont aussi améliorées dans l'ensemble des forces de sécurité de l'Afghanistan.

Bien que l'attrition au sein des ANDSF soit un sujet de préoccupation constant, les efforts de recrutement et de fidélisation déployés en 2015 ont permis de faire en sorte que la croissance de l'effectif des forces de sécurité compense cette attrition. L'effectif de l'armée nationale afghane s'est maintenu à environ 174 000 hommes, celui de la police afghane à plus ou moins 154 000, et celui des forces de police locales à environ 28 000.



Photo : sergent Reece Lodder, Corps des Marines des États-Unis

Mission Resolute Support

L'Afghanistan reste le déploiement militaire le plus important de l'OTAN. Cependant, avec l'achèvement de la mission de la FIAS, fin 2014, la nature et la portée de l'engagement de l'OTAN en Afghanistan ont évolué. La mission Resolute Support, lancée le 1^{er} janvier 2015, est une mission « non combattante » dirigée par l'OTAN. Elle vise à fournir l'aide dont les institutions de sécurité et les forces de sécurité nationales afghanes ont besoin pour poursuivre la mise en place des mécanismes et des structures nécessaires qui leur permettront d'assurer la sécurité dans le pays et de protéger la population durablement. Cette mission a commencé avec un effectif d'environ 12 000 personnes mises à disposition par 42 pays membres de l'OTAN et pays partenaires et réparties entre un pôle principal (Kaboul/Bagram) et quatre pôles régionaux (Mazar-i-Charif dans le nord, Herat dans l'ouest, Kandahar dans le sud et Laghman dans l'est).

En 2015, la mission Resolute Support a mené des activités essentielles de formation, de conseil et d'assistance, tant au niveau institutionnel à Kaboul qu'aux échelons supérieurs de l'armée et de la police dans les régions. Les commandements régionaux de la mission de formation, de conseil et d'assistance ont joué un rôle essentiel dans le renforcement de la détermination et de la confiance des ANDSF. Ces dernières ont largement bénéficié du soutien fourni par la mission Resolute Support, en particulier dans les domaines où les capacités afghanes doivent être développées davantage encore. Il s'agit notamment des domaines suivants : établissement des plans et des budgets, transparence financière, responsabilité, supervision, commandement et contrôle, coordination transversale, logistique et soutien, moyens de communication externes, et développement du leadership.

En décembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé que Resolute Support se poursuivrait – y compris dans les régions de l'Afghanistan – en 2016. Cette mission fait l'objet d'un suivi et peut être adaptée si nécessaire, le but étant de faire en sorte qu'elle puisse continuer d'être mise en œuvre efficacement.

Soutien financier des forces afghanes

L'OTAN agit également sur un autre plan, celui du soutien financier à long terme des ANDSF, pour lequel elle fournit une contribution importante. Ce soutien est assuré dans le cadre du fonds d'affectation spéciale adapté pour l'armée nationale afghane (ANA), géré par l'OTAN, et il s'inscrit dans le cadre plus large de l'action de la communauté internationale visant à promouvoir le soutien financier des forces de sécurité afghanes.

Bien que la responsabilité du soutien financier des forces de sécurité afghanes incombe en dernier ressort au gouvernement afghan, les pays membres et les pays partenaires de l'OTAN reconnaissent qu'il est important de fournir un soutien financier tant que l'Afghanistan développe ses forces de sécurité et élargit sa base économique. Les pays membres et les pays partenaires de l'OTAN sont convenus de contribuer au fonds d'affectation spéciale pour l'ANA jusqu'en 2017, et des décisions concernant de nouveaux engagements sont attendues au sommet que l'OTAN tiendra à Varsovie en 2016. Au sommet de Chicago en 2012, les autorités afghanes ont accepté d'apporter au moins 500 millions d'euros par an dans un premier temps, leur contribution devant augmenter progressivement au fil du temps.

En 2015, les pays de l'OTAN et les partenaires ont injecté environ 450 millions de dollars dans ce fonds. Ils ont aussi apporté des contributions importantes au fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'ordre public destiné à la police afghane. Les États-Unis ont octroyé quelque 4,1 milliards de dollars d'aide financière aux forces de sécurité afghanes sur une base bilatérale pour l'année 2015.

Partenariat durable OTAN-Afghanistan

L'OTAN et le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan ont signé, au sommet de l'OTAN tenu à Lisbonne en 2010, la déclaration sur un partenariat durable. Ce partenariat durable offre un cadre pour des consultations politiques et une coopération pratique à long terme entre l'OTAN et l'Afghanistan.

En 2015, ce partenariat a pris la forme d'une série d'activités de coopération et de programmes approuvés pour l'Afghanistan, qui visaient entre autres à renforcer les capacités, y compris la formation militaire professionnelle. Le partenariat aide à offrir à l'Afghanistan des outils pratiques permettant de développer l'intégrité et la transparence, de faire respecter l'obligation de rendre compte, et de réduire le risque de corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité. La coopération pratique porte également sur le soutien au processus de développement du secteur de l'aviation, les plans civils d'urgence et la préparation aux catastrophes, ainsi que la poursuite des activités de diplomatie publique. D'autres domaines de coopération pourraient être ajoutés ultérieurement.

En 2015, l'OTAN a commencé à explorer des possibilités de renforcement de son partenariat avec l'Afghanistan. Bien qu'aucune date ne soit encore arrêtée pour la fin de la mission Resolute Support, les institutions de sécurité afghanes devraient en principe continuer à bénéficier de l'aide de l'OTAN et de son soutien en matière de sécurité après la fin de cette mission de formation, de conseil et d'assistance. Les pays de l'OTAN sont convenus de continuer de fournir un soutien pratique aux institutions et aux forces de sécurité afghanes dans le cadre d'une présence OTAN réduite, sous direction civile, après la fin de la mission Resolute Support. Cette présence sous direction civile fera la jonction avec une relation de partenariat plus classique avec l'Afghanistan, suivant le modèle de partenariat que l'OTAN a établi avec toute une série d'autres pays.

Plus de sûreté pour les civils

À Kaboul, une équipe composée de militaires de Resolute Support, de civils du ministère de la Défense des États-Unis et de contractants du QG de Resolute Support dispense formation, conseil et assistance aux forces afghanes pour leur apprendre comment identifier et désamorcer des engins explosifs improvisés (EEI) et des munitions explosives non explosées, et comment recueillir des preuves après détonation.

Les responsables de la lutte anti-EEI mènent aussi des actions de sensibilisation directement auprès des civils. L'année 2015 est jusqu'à présent celle où les attentats perpétrés au moyen d'EEI ont fait le plus de victimes parmi les civils, et le nombre d'enfants parmi les tués reste alarmant. Cette situation a incité la Direction de la lutte anti-EEI à coopérer avec le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies en Afghanistan, les responsables de la lutte anti-EEI des institutions de sécurité afghanes et le ministère afghan de l'Éducation pour sensibiliser le plus grand nombre possible d'enfants afghans aux EEI.

Durant l'été, 123 enseignants et responsables chargés de la protection des enfants des 34 provinces de l'Afghanistan se sont retrouvés à Kaboul pour un séminaire de quatre jours, qui leur a donné l'occasion de s'informer sur les toutes dernières techniques en matière d'EEI, sur les éléments auxquels il convient d'être attentif et sur la procédure à suivre pour signaler un incident au centre d'appel 119. À l'issue de ce séminaire, chaque participant s'est vu remettre des dépliants, des affiches et des disques qui serviront à former plus de 5 000 enseignants dans tout l'Afghanistan ; ces personnes pourront ensuite sensibiliser leurs élèves à la sécurité en matière d'EEI et de munitions explosives non explosées.

Le 3 octobre, une frappe aérienne des États-Unis a malencontreusement touché le Centre de traumatologie de Médecins Sans Frontières (MSF) dans la ville de Kunduz (Afghanistan). Cet incident tragique a coûté la vie à 30 personnes au moins et en a blessé des dizaines d'autres. Les autorités nationales américaines ont ouvert une enquête, parallèlement à une évaluation des pertes réalisée par les responsables de la mission Resolute Support. Il a été établi que la frappe aérienne était la conséquence directe d'une erreur humaine, à laquelle sont venues s'ajouter des défaillances au niveau des systèmes et des procédures. Des mesures de suivi sont prises pour éviter ce genre d'erreur à l'avenir.



Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la KFOR

Kosovo

L'Alliance reste attachée à la stabilité et à la sécurité de la région des Balkans occidentaux. Depuis juin 1999, l'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo – dans le cadre de la Force pour le Kosovo (KFOR) – à l'appui d'initiatives internationales plus larges visant à consolider la paix et la stabilité dans la région, en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

La mission de la KFOR est la suivante :

- contribuer à l'instauration d'un environnement sûr et sécurisé ;
- appuyer et coordonner l'action humanitaire internationale et la présence civile ;
- soutenir le développement d'un Kosovo stable, démocratique, multiethnique et pacifique ;
- aider à mettre en place la Force de sécurité du Kosovo.

Fin 2015, 31 pays membres et pays partenaires de l'OTAN fournissaient près de 5 000 hommes à la KFOR, qui s'emploie à maintenir un environnement sûr et sécurisé et à préserver la liberté de circulation de l'ensemble des citoyens et des communautés du Kosovo.

Les conditions de sécurité se sont améliorées au fil du temps, et la KFOR reste un élément facilitateur essentiel du processus politique, offrant à l'ensemble des individus et des communautés la garantie d'un environnement sûr et sécurisé, dans le cadre d'une coopération étroite avec la mission « État de droit » de l'Union européenne (EULEX). Comme les conditions de sécurité ont évolué, l'OTAN a adapté la posture de la KFOR pour en faire une force plus petite, plus flexible et ayant moins de tâches fixes à accomplir. Tous les ajustements de la posture des forces sont décidés par le Conseil de l'Atlantique Nord en fonction de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain.

Il reste certes un bien sous statut spécial désigné au Kosovo dont la protection est assurée par la KFOR à titre principal, mais le rôle de la KFOR est essentiellement un rôle de troisième intervenant, qui fournit un soutien suivant les besoins, à la demande des autorités du Kosovo et de la mission EULEX¹². Ce rôle ne se limite pas à des tâches militaires ou sécuritaires classiques mais consiste aussi à fournir un soutien aux opérations de réponse aux crises. En 2015, la KFOR a par exemple

¹² Le monastère orthodoxe de Deçani/Dečani est le dernier des neuf biens sous statut spécial désigné au Kosovo.

fourni des hélicoptères pour aider des sapeurs-pompiers locaux à éteindre des incendies qui se propageaient rapidement dans la municipalité de Dragas.

Dans l'ensemble du Kosovo, la KFOR œuvre, en coopération et en coordination avec l'ONU, l'UE et d'autres acteurs internationaux, à l'établissement d'un Kosovo stable, démocratique, multiethnique et pacifique. En avril 2013, Belgrade et Pristina ont conclu un accord qui contribue à l'amélioration des relations entre les deux parties tout en donnant un nouvel élan à l'intégration euro-atlantique des Balkans occidentaux.

L'OTAN soutient pleinement le dialogue facilité par l'UE et estime que ce dernier est le meilleur moyen d'approfondir la normalisation. Les progrès se sont poursuivis en 2015, et des accords clés ont été trouvés. Le 27 octobre, l'UE et Pristina ont signé un accord de stabilisation et d'association, qui marque l'instauration de relations contractuelles entre le Kosovo et l'UE. Cet accord a été ratifié par l'Assemblée du Kosovo le 2 novembre.

Dans le cadre du soutien qu'elle fournit au Kosovo, l'OTAN a supervisé la mise sur pied et l'entraînement d'une Force de sécurité du Kosovo (KSF) professionnelle et multiethnique, placée sous le contrôle d'un organe civil. La KSF est une force composée de volontaires et dotée d'un armement léger : elle ne possède donc pas d'armes lourdes telles que chars, artillerie lourde ou capacité aérienne offensive. Elle est avant tout chargée des tâches de sécurité qui ne sont pas du ressort de la police, par exemple les interventions d'urgence, la neutralisation des explosifs et munitions, la gestion des matières dangereuses, la lutte contre l'incendie et la protection civile. Afin de soutenir la KSF, l'OTAN a créé en juillet 2013 l'Équipe OTAN de conseil et de liaison. Cette équipe, distincte de la KFOR, est constituée d'environ 35 personnels militaires et civils. Basée à Pristina, elle est chargée de fournir des avis et un soutien à la KSF au niveau brigade et au-delà, en particulier pour le renforcement des capacités et l'entraînement.

En novembre 2015, l'Alliance a autorisé le commandant de la KFOR à assouplir totalement le « régime de la zone de sécurité aérienne », une zone de 25 kilomètres qui s'étend au-delà de la ligne de démarcation administrative du Kosovo et qui a été établie au tout début de la mission de maintien de la paix au Kosovo. Le secrétaire général a annoncé cette décision lors d'une visite officielle en Serbie au cours de laquelle il s'est réjoui des perspectives de renforcement du dialogue, de la compréhension et de la coopération entre l'OTAN et la Serbie. Cette décision, prise en réponse à la confirmation de l'engagement continu de la Serbie à l'égard de la normalisation de l'espace aérien des Balkans, témoigne des bons résultats obtenus de la coopération entre la KFOR et les forces armées serbes dans le cadre de la Commission mixte d'application. L'assouplissement du régime de la zone de sécurité aérienne est une étape importante sur la voie de la normalisation complète de l'espace aérien des Balkans. Il s'agit d'un signe positif indiquant que la région est en passe d'être pleinement intégrée dans le système de gestion de l'espace aérien européen.

Entraînements et exercices font partie des activités ordinaires des soldats de la KFOR. Chaque année, la KFOR a recours à des exercices de ce genre pour mettre à l'épreuve et améliorer les capacités de ses unités ainsi que leur coopération avec d'autres acteurs. En octobre, des unités de la KFOR ont mené l'exercice Silver Sabre afin de renforcer la capacité de la KFOR à maintenir l'état de préparation des troupes et d'accroître leur flexibilité sur le plan opérationnel dans le cadre d'un scénario de contrôle des foules et de répression des émeutes. L'objectif principal de l'exercice était l'harmonisation des techniques, des tactiques et des procédures entre la police du Kosovo, EULEX et la KFOR.

Protection des civils

Protéger les civils contre les effets des conflits armés est un impératif moral qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'OTAN à faire respecter le droit international humanitaire.

Pour faire en sorte que l'OTAN puisse mettre en place les meilleures pratiques et les meilleurs mécanismes possibles pour remplir cet engagement, les Alliés sont convenus que ces principes devraient être intégrés dans la doctrine militaire de l'Alliance et dans la planification des opérations, et qu'ils devraient être assortis de formations et d'entraînements destinés aux personnels civils et militaires.

Afin de garantir l'harmonisation de tous les travaux menés par l'OTAN dans ce domaine, une plateforme spécialisée a été mise en place au sein du Secrétariat international de l'OTAN, à Bruxelles. Cette équipe pour la protection des civils, qui bénéficie du soutien des pays membres et des pays partenaires de l'OTAN, s'occupe tout spécialement de questions comme le sort des enfants en temps de conflit armé, les violences sexuelles et sexistes dans les conflits, et la réduction du nombre de victimes civiles. La Section Protection des civils assure également la coordination des aspects de l'agenda « Les femmes, la paix et la sécurité » qui concernent les opérations et missions dirigées par l'OTAN.

Le sort des enfants dans les conflits armés

La question de la protection des enfants dans le cadre des opérations ou des missions dirigées par l'OTAN a été examinée par l'Alliance au sommet de Chicago, en 2012. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont demandé que des mesures pratiques, axées sur le terrain, soient mises au point afin de remédier aux violations commises contre les enfants. Après ce sommet, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé les lignes directrices militaires de l'OTAN sur les enfants dans les conflits armés. Ces lignes directrices visent à intégrer la résolution 1612 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les activités opérationnelles et les exercices de l'OTAN et à sensibiliser et à former le personnel militaire aux obligations dont il est question dans les résolutions.

Une autre étape importante a été franchie en 2013 avec le lancement d'un stage en ligne, mis au point conjointement par l'OTAN et l'ONU. Ce stage vise à sensibiliser les forces dirigées par l'OTAN avant déploiement. La résolution 2143 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 2014, en fait mention.

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les chefs d'État et de gouvernement se sont dits profondément préoccupés par les effets préjudiciables des conflits armés sur les enfants et ils ont réaffirmé leur attachement à la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 1612 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'OTAN s'attache à présent, en étroite coopération avec les Nations Unies, à faire en sorte que l'Alliance soit suffisamment préparée, quel que soit le moment ou l'endroit où la question des enfants et des conflits armés risque de se poser.

Pour ce travail, l'Alliance se base en grande partie sur son expérience à la tête de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan. Cette mission a pris fin en décembre 2014, et de nombreux enseignements en ont été tirés pour les opérations futures.

Dans le prolongement d'un mandat donné au sommet du pays de Galles, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé en mars 2015 un document d'orientation intitulé *La protection des enfants dans les conflits armés – Voie à suivre*. Ce document définit des priorités essentielles, que les autorités militaires de l'OTAN vont devoir mettre en œuvre pour intégrer plus avant les mesures de protection des enfants dans les opérations et missions dirigées par l'OTAN. Cette initiative se traduira par un gain d'efficacité dans les comptes rendus lors d'opérations, permettant de communiquer rapidement des informations fiables sur les violations des droits de l'enfant – en particulier les six violations qualifiées de « graves » par le secrétaire général de l'ONU¹³. Les commandants de l'OTAN ainsi que le personnel déployé auront ainsi des directives plus claires et précises sur ce qu'il convient de faire face à de telles violations.

En avril, l'OTAN a accueilli son premier atelier informel sur cette thématique, auquel ont notamment participé des représentants de diverses entités civiles et militaires de l'OTAN, ainsi que des experts des Nations Unies, de l'UNICEF, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de l'organisme Roméo Dallaire Initiative enfants soldats, de War Child et d'autres organismes. Cet atelier a été l'occasion de réfléchir à la meilleure façon de traduire l'expérience pratique en exercices et en formations basés sur des scénarios. Fin 2015, la problématique des enfants dans les conflits armés a, pour la première fois, été intégrée dans le scénario d'un important exercice militaire de l'OTAN.

Autres progrès en 2015

- En juillet, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé un ensemble de nouvelles lignes directrices militaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits.
- Le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience de l'OTAN s'est employé à définir des mesures permettant de réduire le nombre de victimes civiles lors d'opérations.
- L'OTAN a participé pour la première fois, en qualité d'observateur, à la 32^e conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue du 8 au 10 décembre à Genève. Lors de cette conférence, l'OTAN s'est engagée :
 - à poursuivre un dialogue substantiel avec le CICR dans le but de renforcer la formation et l'entraînement assurés par l'OTAN en matière de droit humanitaire international ;
 - à prendre en considération les conclusions du rapport 2014 du CICR intitulé « *Promouvoir des pratiques militaires qui favorisent des soins de santé plus sûrs* » dans la révision des procédures de planification opérationnelle et des normes de formation.

¹³ Les violations dites « graves » sont les suivantes : recrutement ou utilisation d'enfants comme soldats, meurtres et mutilation d'enfants, violences sexuelles faites aux enfants, attaques contre des écoles ou des hôpitaux, enlèvements d'enfants, refus d'autoriser l'accès des organismes humanitaires aux enfants.



Maritime

Les groupes maritimes permanents OTAN (SNMG) constituent une force maritime multinationale intégrée qui se compose de navires de différents pays de l'OTAN. Ces navires (et leurs hélicoptères) sont en permanence à la disposition de l'OTAN pour exécuter différentes tâches allant de la participation à des exercices jusqu'à l'intervention dans des missions opérationnelles. Ces groupes offrent une capacité maritime permanente que l'OTAN peut mettre en œuvre pour des opérations ou d'autres activités, menées aussi bien en temps de paix qu'en période de crise ou de conflit. Leur rôle consiste également à établir la présence de l'Alliance, à démontrer la solidarité, à effectuer des visites diplomatiques de routine dans différents pays, à soutenir le processus de transformation et à mettre toute une gamme de capacités militaires maritimes à disposition pour les missions en cours.



Photo : adjudant Artigues, QG MARCOM

Opération Active Endeavour

L'opération Active Endeavour (OAE), qui s'inscrit dans le droit fil de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes du 11-Septembre contre les États-Unis, s'est adaptée à l'évolution des risques de sécurité en Méditerranée. Dans le contexte de l'OAE, des navires alliés effectuent des patrouilles en Méditerranée, où ils surveillent le trafic maritime pour renforcer la capacité à décourager et à déjouer les actes de terrorisme aussi bien qu'à s'en défendre et à s'en protéger. Grâce à cette expérience, l'OTAN a atteint un niveau inégalé de savoir-faire dans la dissuasion d'activités de terrorisme maritime et dans la lutte contre la prolifération et le trafic d'armes de destruction massive en Méditerranée.

L'opération relève du Quartier général du Commandement maritime de l'OTAN à Northwood, au Royaume-Uni, qui la dirige par l'intermédiaire d'une force opérationnelle déployée en Méditerranée. La force opérationnelle Endeavour est constituée d'un ensemble équilibré d'unités de surface, de sous-marins et d'avions de patrouille maritime. L'opération s'appuie régulièrement sur deux frégates OTAN à niveau de préparation élevé, qui se tiennent en permanence prêtes à intervenir et sont capables de mener un large éventail d'opérations maritimes.

Depuis le début de l'opération en 2003, les forces de l'OTAN ont ainsi interpellé plus de 124 000 navires marchands et visité 170 bâtiments suspects. La présence de l'OTAN en Méditerranée dans le cadre de ces opérations maritimes de lutte contre les activités terroristes profite à l'ensemble du trafic maritime licite dans le détroit de Gibraltar. Il est essentiel pour la sécurité de l'OTAN de maintenir ouvertes les routes maritimes commerciales très fréquentées de la Méditerranée et de les protéger. Rien qu'en termes d'énergie, 65 % environ du pétrole et du gaz naturel consommés en

Europe occidentale transitent chaque année par la Méditerranée, et d'importants pipelines relient la Libye à l'Italie et le Maroc à l'Espagne. C'est pourquoi les navires de l'OTAN procèdent, de manière systématique, à des reconnaissances préalables des routes maritimes dans les goulets d'étranglement potentiels ainsi que dans les passages et les ports importants de l'ensemble du bassin méditerranéen.

En 2015, 17 pays alliés (Belgique, Canada, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis) ont fourni des moyens à l'OAE. Ces contributions comprenaient 55 sous-marins, 308 avions de patrouille maritime et 294 bâtiments de surface en soutien direct ou associé. En sus des contributions des Alliés, un pays non OTAN, la Nouvelle-Zélande, a mis à disposition un navire pour l'OAE en 2015, dans le cadre du soutien associé.

En juillet 2015, les pays de l'OTAN ont approuvé la transformation de l'OAE en opération de sûreté maritime ne relevant pas de l'article 5, capable d'accomplir les sept tâches de sûreté maritime que sont le soutien à la connaissance de la situation maritime, le respect de la liberté de navigation, l'exécution d'opérations d'interdiction maritime, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la protection des infrastructures critiques, l'appui au contre-terrorisme maritime, et la contribution à la constitution de capacités de sûreté maritime. Les travaux de mise en application de cette décision sont en cours.



Opération Ocean Shield

Les actes de piraterie dans le golfe d'Aden, au large de la Corne de l'Afrique et dans l'océan Indien minent les efforts humanitaires internationaux déployés en Afrique et mettent en péril la sécurité de l'une des routes maritimes les plus importantes et les plus fréquentées au monde, qui constitue la voie d'accès au canal de Suez. Depuis 2008, l'OTAN contribue à dissuader et à déjouer les actes de piraterie, tout en protégeant les navires et en aidant à améliorer le niveau général de sécurité dans la région.

Au travers de l'opération Ocean Shield (OOS), le rôle de l'OTAN consiste à escorter les navires et à assurer la dissuasion, tout en renforçant la coopération avec d'autres opérations de lutte contre la piraterie dans la région, le but étant d'optimiser les efforts et de faire face à l'évolution des tendances et des tactiques de piraterie. L'OOS est conduite en totale complémentarité avec les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU et en coordination avec d'autres initiatives de lutte contre la piraterie, par exemple l'opération ATALANTA de l'Union européenne, le Groupe CTF-151 des Forces maritimes combinées dirigé par les États-Unis, et les déploiements effectués par différents pays comme la Chine, l'Inde et la Corée du Sud.

La présence même de cette force navale internationale – composée de navires de l'OTAN et d'autres entités – dissuade les pirates de poursuivre leurs activités. La mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion par le secteur des transports maritimes, ainsi que la présence d'équipes de protection armées à bord des navires, jouent également un rôle à cet égard. Aucune attaque n'a été menée avec succès depuis mai 2012. Actuellement, aucun navire n'est aux mains des pirates, mais, en décembre 2015, ces derniers détenaient encore 26 otages à terre.

Au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de maintenir jusqu'à la fin 2016 l'engagement de l'OTAN au large des côtes somaliennes au travers d'une « présence ciblée ». Cela signifie que, depuis janvier 2015, des moyens sont principalement déployés entre les moussons (au printemps ou en automne), ou à d'autres périodes s'il y a lieu. Pendant les périodes sans unités de surface, les avions de patrouille maritime poursuivent leurs sorties aériennes, et les liens avec les systèmes de connaissance de la situation maritime et avec les partenaires associés à la lutte contre la piraterie sont maintenus. Le Centre OTAN de la navigation commerciale joue un rôle clé dans le cadre de ces activités.

En 2015, trois pays membres de l'OTAN (Danemark, Italie et Turquie) ont mis à disposition six navires et un avion de patrouille maritime au total pour l'OOS. L'Australie et la Colombie ont également participé à l'opération cette même année, chacune au moyen d'un navire.



Police du ciel

Sauvegarder l'intégrité de l'espace aérien souverain des membres de l'Alliance est une mission du temps de paix qui contribue de longue date à la défense collective de l'OTAN. La police du ciel nécessite la mise à disposition par les membres de l'OTAN d'aéronefs (intercepteurs) du détachement d'alerte de réaction rapide (QRA(I)) capables de réagir face à des aéronefs non identifiés ou opérant de façon inhabituelle ou dangereuse. Des accords militaires et civils existants assurent des opérations coordonnées de police du ciel dans l'ensemble de l'espace aérien des membres de l'OTAN et garantissent la sécurité des Alliés. La préservation de l'intégrité de la partie espace aérien OTAN de l'espace aérien de l'Alliance s'inscrit dans le système de défense aérienne et antimissile intégrée de l'OTAN.

La police du ciel de l'OTAN reflète le principe fondamental qui guide l'Alliance, à savoir l'engagement commun et la coopération entre États souverains. Tous les pays de l'OTAN contribuent d'une façon ou d'une autre à la police du ciel de l'OTAN au travers de systèmes nationaux de surveillance aérienne, de gestion de la circulation aérienne, d'aéronefs intercepteurs ou d'autres mesures de défense aérienne. Les pays membres qui ne disposent pas de toute la gamme des moyens de police du ciel dans leurs forces armées peuvent avoir recours à des accords assurant une norme de sécurité unique à tous les pays membres de l'OTAN.

Depuis 2004, l'Alliance assure la mission de police du ciel de l'OTAN pour les membres dont les structures nationales ne sont pas dotées de tous les moyens nécessaires. Les Alliés assurent la police du ciel de l'OTAN en soutien aux États baltes (via des déploiements par roulement d'aéronefs intercepteurs au travers du

processus de génération de force de l'OTAN), et des aéronefs intercepteurs hongrois et italiens assurent la police du ciel de l'OTAN pour la Slovaquie au départ de bases situées sur leur territoire. Fin 2015, le nombre de contingents mis à la disposition de la mission de police du ciel dans les États baltes depuis son lancement s'établissait à 39, issus de 15 pays.

L'augmentation des activités aériennes de la Russie a entraîné une multiplication significative des missions de police du ciel de l'OTAN en 2014 et en 2015. En deux ans, soit entre 2013 et 2015, les activités aériennes de la Russie à proximité de l'espace aérien européen de l'OTAN se sont accrues d'environ 70 %. En 2015, les aéronefs des pays de l'Alliance ont effectué plus de 400 sorties sur alerte afin d'intercepter des aéronefs russes au-dessus de l'Europe, soit une nouvelle



augmentation par rapport à 2014. Bien que peu de vols aient enfreint l'espace aérien OTAN, d'autres circonstances, telles que la perte de contact avec le contrôle de la circulation aérienne, ont incité l'OTAN à intensifier sa présence de police du ciel. En 2014 et 2015, des avions de combat supplémentaires ont été déployés dans les États baltes dans le cadre des mesures d'assurance du plan d'action « réactivité ».

Soutien à la Turquie

Depuis janvier 2013, l'OTAN renforce les capacités de défense de la Turquie. À la demande des autorités turques, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé, en décembre 2012, que l'OTAN renforcerait les capacités de défense aérienne de ce pays afin d'assurer la défense de sa population et de son territoire contre les menaces que représentent les missiles qui pourraient être tirés depuis l'autre côté de sa frontière avec la Syrie. Le régime syrien a employé et continue d'employer des missiles balistiques. Depuis 2012, l'OTAN a détecté plusieurs centaines de lancements de missiles balistiques à l'intérieur du territoire de la Syrie. Les premières batteries de missiles Patriot sont devenues opérationnelles, sous commandement OTAN, le 26 janvier 2013, avec des contributions de l'Allemagne, des Pays-Bas et des États-Unis. Actuellement, l'Espagne met une batterie de missiles à disposition et elle maintiendra son déploiement d'environ 150 hommes tout au long de 2016.

Le Patriot est un système de défense aérienne et antimissile sol-air actuellement utilisé à l'échelle mondiale, notamment dans plusieurs pays de l'OTAN. Parmi les caractéristiques notables du système Patriot, citons un délai de riposte court, la capacité d'engager plusieurs cibles simultanément, une bonne mobilité terrestre, et la capacité à résister au brouillage électronique. Les batteries de missiles Patriot sont déployées sous commandement OTAN dans le cadre du soutien apporté par l'OTAN à la Turquie et elles sont connectées au réseau de défense aérienne de l'OTAN.

En raison de l'instabilité croissante dans la région, à la fin de 2015, les Alliés ont décidé de fournir un soutien supplémentaire en faveur de la défense de la Turquie afin de contribuer à la désescalade dans la région. Ce soutien supplémentaire pourrait comprendre un renforcement de la police du ciel, un plus grand nombre de survols d'aéronefs dotés du système aéroporté de détection et de contrôle de l'OTAN, des opérations renforcées de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, et une présence navale accrue en Méditerranée orientale, y compris une plus grande participation de l'OTAN à des exercices navals. Les Alliés déploieront également des aéronefs pour appuyer les capacités de défense aérienne de la Turquie sur une base bilatérale.



Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la Bundeswehr

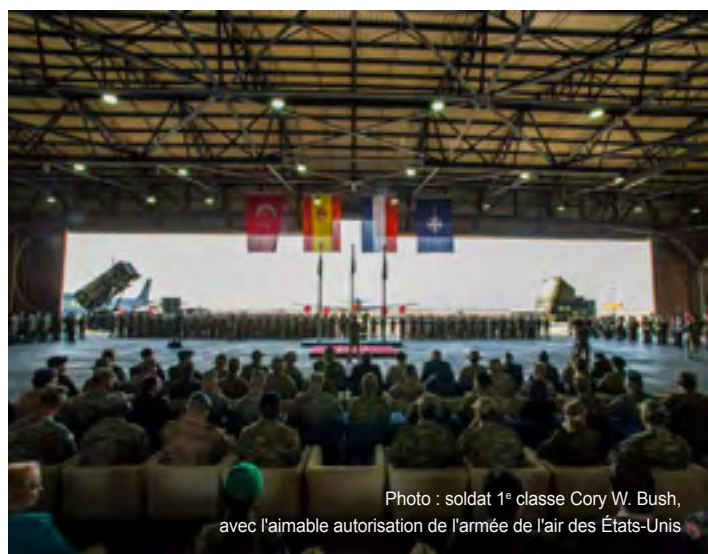


Photo : soldat 1^e classe Cory W. Bush, avec l'aimable autorisation de l'armée de l'air des États-Unis

Soutien à l'Union africaine

La coopération entre l'OTAN et l'Union africaine (UA) a débuté en 2005, suite à une demande d'aide adressée par l'UA à l'Alliance pour qu'elle lui apporte un soutien en termes de logistique et de transport aérien pour sa mission au Darfour. Depuis, cette coopération s'est intensifiée dans toute une série de domaines. À la demande de l'UA, l'OTAN lui a fourni une aide sous des formes diverses – planification et soutien compris – pour ses opérations en cours et pour ses capacités de maintien de la paix à plus long terme.

La coopération avec l'UA repose à l'heure qu'il est sur trois grands piliers : le soutien opérationnel, le soutien au renforcement des capacités et le soutien pour la mise en condition opérationnelle de la Force africaine en attente.

L'OTAN finance à Addis-Abeba un bureau géré par un officier de liaison militaire de haut rang, un adjoint et du personnel de soutien. De plus, des experts de l'OTAN sont détachés au secrétariat du département Paix et sécurité de l'UA, qui est responsable de l'ensemble des opérations et missions de soutien de la paix de l'UA. Les experts de l'OTAN travaillent aux côtés de leurs homologues de l'UA, apportant ainsi une contribution visible de l'OTAN aux initiatives de l'UA pour la paix et la sécurité.

Les premières discussions entre militaires de l'OTAN et de l'UA tenues depuis 2012 ont eu lieu en août 2015.

Ces discussions ont porté sur un large éventail de sujets, y compris la stabilisation et la reconstruction, l'interopérabilité, l'harmonisation de la doctrine et la normalisation, le renseignement, la sûreté maritime, la lutte contre les EEI, la coordination des mouvements, la coopération civilo-militaire, la communication et le soutien médical.

À la demande de l'UA, l'OTAN a conçu des modules de formation ciblés, en s'appuyant sur le concept d'équipe mobile de formation et d'entraînement. Ces stages d'une à deux semaines sont donnés par des experts de l'OTAN venant du Commandement allié Transformation sur des sujets comme la planification opérationnelle ou la planification des exercices. Cette formation s'adresse à un éventail de participants à l'UA, dont ses communautés économiques régionales.

L'intérêt du concept d'équipe mobile tient à la souplesse qu'il offre, l'objectif étant de permettre l'organisation de formations sur mesure à proposer à l'UA sur des thèmes divers relevant du domaine de compétence de l'OTAN. En juin 2015, l'OTAN a assuré sa première formation sur place à l'intention du personnel de l'UA et de ses communautés économiques régionales sur la planification opérationnelle. Compte tenu de cette première expérience concluante, des stages supplémentaires seront proposés en 2016, en fonction des priorités opérationnelles de l'UA et sur la base de demandes formelles adressées à l'OTAN.

Soutien opérationnel, y compris à la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) :

- logistique : transport aérien et maritime stratégique ;
- planification : mise à disposition d'experts des questions militaires dans différents domaines, en particulier la planification opérationnelle et la logistique.

Soutien au renforcement des capacités :

- détachement d'experts de l'OTAN au secrétariat du département Paix et sécurité de l'UA ;
- participation d'officiers de l'UA à des stages organisés dans les installations OTAN de formation et d'entraînement.

La Force africaine en attente (FAA), qui devrait être déployée en Afrique en période de crise, s'inscrit dans le cadre des efforts que déploie l'UA afin de développer des capacités de maintien de la paix à long terme.

Soutien pour la mise en condition opérationnelle de la FAA :

- formation des officiers de l'UA chargés de l'exercice de poste de commandement Amani Africa dans les domaines de la certification/l'évaluation ;
- participation d'experts en planification à des ateliers de l'UA visant à définir des concepts pour la FAA ;
- mise à disposition d'experts militaires de l'OTAN chargés d'aider l'UA dans le cadre des procédures d'évaluation et de retour d'expérience pendant l'exercice Amani Africa.



Photo : adjudant Artigues, QG MARCOM

Les questions de genre dans les opérations et missions militaires dirigées par l'OTAN

En 2015, l'Alliance a continué d'accroître son efficacité opérationnelle grâce à la prise en compte de la dimension de genre aux stades de l'analyse du conflit et de la planification, de l'exécution, de l'analyse et de l'évaluation de toutes les opérations et missions dirigées par l'OTAN.

Conseillers et points de liaison pour les questions de genre

En 2015, l'OTAN a de nouveau déployé, dans le cadre d'opérations et de missions aux niveaux stratégique, opératif et tactique, des conseillers pour les questions de genre dûment formés. Ces conseillers à plein temps sont chargés de mieux faire connaître les différents besoins, préoccupations et contributions des femmes, des hommes et des enfants (filles et garçons) dans un conflit ou un environnement post-conflit. Ils contribuent aussi à faire en sorte que les femmes participent pleinement à tous les aspects d'une opération ou d'une mission de l'OTAN.

Le Bureau du conseiller pour les questions de genre auprès de l'État-major militaire international de l'OTAN a recueilli, en 2015, des données sur les conseillers pour les questions de genre concernant l'année 2014 :

- on dénombrait 473 conseillers dûment formés dans les pays membres de l'OTAN, et 28 conseillers déployés dans le cadre d'opérations ou de missions ;
- 64 % des États membres de l'OTAN intègrent la dimension de genre dans la planification opérationnelle ;
- 89 % des États membres de l'OTAN intègrent la dimension de genre dans la formation pré-déploiement et/ou les exercices ;
- 43 % des États membres de l'OTAN ont déployé des conseillers pour les questions de genre en 2014.

Outre la nomination de conseillers dûment formés, l'OTAN s'est engagée à nommer des points de liaison pour les questions de genre (GFP) afin de compléter et soutenir ces travaux et d'y contribuer, et ce de manière substantielle. Dans tous les quartiers généraux de l'ACO, des GFP travaillent activement dans leurs domaines de compétence respectifs. Au quartier général de Resolute Support à Kaboul, un GFP est rattaché à chacun des huit domaines fonctionnels essentiels. La KFOR compte huit GFP dans les quartiers généraux, cinq dans les détachements régionaux interarmées et les groupements tactiques multinationaux, et deux dans les unités de réserve.

Nommer des femmes à des postes à responsabilités est important pour l'Alliance et essentiel pour améliorer l'efficacité opérationnelle dans son ensemble. En juin, l'OTAN a promu deux femmes à des postes de commandement : la brigadier général Giselle M. Wilz (Armée de terre des États-Unis), qui a ainsi été nommée 21^e commandant et haut représentant militaire du quartier général de l'OTAN à Sarajevo, et la brigadier général Dawn Dunlop (Armée de l'air des États-Unis), qui a repris le commandement de la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN.

Documents d'orientation et engagement politique

L'OTAN s'attache à favoriser l'élaboration de documents d'orientation traitant de la dimension de genre dans les opérations et les missions. Ses directives militaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits ont été approuvées par le Comité militaire et le Conseil de l'Atlantique Nord en 2015. L'objectif général consiste à réduire le risque d'actes de violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit et d'améliorer les mesures de réponse. Les directives adoptées mettent l'accent sur la mise en œuvre et l'application des règles, réglementations et mandats existants. Dans ces directives, les pays s'engagent à élaborer des normes de conduite à l'échelle de l'OTAN qui viendraient s'ajouter à leurs propres normes nationales. L'Alliance a aussi poursuivi sa coopération avec la communauté internationale – agences de l'ONU, UE, ONG, groupes de la société civile et de défense des droits de la femme – faisant ainsi progresser la connaissance des différents besoins des hommes, des femmes et des enfants dans les zones qui sont ou ont été touchées par un conflit.



SÉCURITÉ COOPÉRATIVE

Partenariats



Au cours des deux dernières décennies, l'OTAN a développé un réseau de partenariats structurés avec des pays de la zone euro-atlantique, du pourtour méditerranéen et de la région du Golfe, et noué des relations avec d'autres partenaires dans le monde. L'OTAN mène un dialogue et une coopération pratique avec 41 pays partenaires, et collabore activement avec d'autres organisations et acteurs internationaux sur un vaste éventail de questions politiques et sécuritaires¹⁴.

Le dialogue et la coopération avec les partenaires peuvent apporter des contributions concrètes au renforcement de la sécurité internationale. Dans les cadres régionaux, dans des configurations flexibles aussi bien qu'au niveau bilatéral, l'OTAN noue des relations fondées sur des valeurs communes, sur la réciprocité, ainsi que sur des avantages et un respect mutuels.

Les 28 Alliés entretiennent des relations avec 22 pays partenaires dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et du Partenariat pour la paix (PPP), vaste programme de coopération avec chacun des pays partenaires d'Europe et d'Asie centrale.

¹⁴ L'OTAN a suspendu la coopération pratique avec la Russie en 2014, après l'annexion illégale, par cette dernière, de la Crimée.

L'OTAN a créé des structures spécifiques pour encadrer ses relations avec certains de ces partenaires, dont la Géorgie, la Russie et l'Ukraine, mais, en raison des actions agressives menées par la Russie en Ukraine et de son annexion illégale de la Crimée, l'OTAN a suspendu sa coopération pratique avec la Russie au début de 2014.

L'OTAN a établi des relations avec sept pays du pourtour méridional de la Méditerranée dans le cadre du Dialogue méditerranéen, ainsi qu'avec quatre pays de la région du Golfe au travers de l'Initiative de coopération d'Istanbul.

L'OTAN coopère aussi avec divers pays qui ne font pas partie de ces cadres de partenariat. Ces pays, appelés « partenaires dans le monde », sont l'Afghanistan, l'Australie, l'Iraq, le Japon, la République de Corée, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan.

Les partenaires sont associés à bon nombre d'activités essentielles de l'OTAN, depuis l'élaboration de politiques jusqu'au renforcement des capacités de défense, en passant par la gestion des crises. Les partenariats de l'OTAN bénéficient à toutes les parties concernées et contribuent à améliorer la sécurité de la communauté internationale au sens large.

En nouant un partenariat avec l'OTAN, ces pays :

- partagent des points de vue sur des enjeux d'intérêt commun par des consultations politiques et par le partage du renseignement ;
- participent à des exercices et à des entraînements pour les futures opérations et missions ;
- contribuent aux opérations en cours ;
- améliorent la compréhension des enseignements tirés des opérations passées et aident à élaborer des orientations pour l'avenir ;
- soutiennent les recherches pour le développement de nouvelles capacités ;
- complètent une vision inclusive et transparente de la sécurité :
 - intégration des questions de genre dans la sécurité et la défense ;
 - lutte contre la corruption dans le secteur de la défense ;
 - accroissement des efforts de maîtrise ou de destruction des armements, des munitions et des munitions explosives non explosées ;
 - avancement de projets scientifiques conjoints.

Consultation et coopération

Le dialogue politique est un élément fondamental du partenariat. Grâce au dialogue, l'OTAN et ses partenaires développent leur compréhension mutuelle et améliorent leur connaissance de la situation. Tout comme les consultations entre Alliés sont essentielles pour l'OTAN, les consultations entre Alliés et partenaires

sont capitales pour les partenariats de l'OTAN. Ces consultations, qui se déroulent au sein d'un grand nombre de comités et à différents niveaux, permettent aux Alliés et aux partenaires de développer leur compréhension mutuelle, d'améliorer leur connaissance partagée de la situation, et de mener une coopération dans les domaines politique, militaire et technique.

On trouvera ci-dessous un aperçu des consultations menées en 2015.

- L'organe suprême de décision politique de l'Alliance est le Conseil de l'Atlantique Nord. En 2015, le Conseil a tenu 42 réunions avec des partenaires, dont 8 au niveau ministériel.
- Parmi les hauts responsables de pays partenaires qui ont procédé à un échange de vues avec le Conseil en 2015, on peut citer le roi de Jordanie ainsi que des ministres représentant l'Australie, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine¹⁵.
- En octobre 2015, le Conseil a effectué une visite de travail au Monténégro afin d'évaluer les progrès des réformes menées par le pays. En décembre, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont invité le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance.
- Le Comité militaire – la plus haute instance militaire de l'OTAN – s'est réuni avec des partenaires à 16 reprises en 2015.
- L'OTAN et ses partenaires peuvent mener leur dialogue politique dans des configurations très variées. En 2015, l'OTAN a rencontré ses partenaires dans les configurations ci-après, entre autres :
 - 68 réunions au sein du Comité des partenariats et de la sécurité coopérative ;
 - 51 réunions au sein du Comité des orientations opérationnelles ;
 - 17 réunions au sein du Groupe de travail du Comité militaire sur la coopération ;
 - 11 réunions au sein de la Conférence des directeurs nationaux des armements ;
 - 4 réunions au sein du Comité de la politique et des plans de défense.
- En 2015, le secrétaire général a rencontré des dirigeants de 17 pays partenaires, et il s'est rendu en Finlande, en Géorgie, au Monténégro, en Serbie, en Suède et en Ukraine pour des visites officielles. Le secrétaire général délégué a eu des entretiens avec des hauts représentants de 11 pays partenaires, et il a effectué des visites officielles au Japon, au Maroc, au Qatar, en Suède et en Ukraine. Il est par ailleurs le premier secrétaire général délégué de l'OTAN à s'être rendu en Mongolie.
- Les consultations entre l'OTAN et les partenaires ont souvent lieu à Bruxelles, où 16 pays partenaires disposent d'une représentation officielle sur le site même du siège de l'OTAN. Cette coopération est également rendue possible par l'existence de bureaux de l'OTAN en Russie (Moscou), en Ukraine (Kiev), en Asie centrale (Tachkent, Ouzbékistan) et dans le Caucase (Tbilissi, Géorgie), ainsi que par la présence du haut représentant civil de l'OTAN à Kaboul, en Afghanistan.
- Des responsables de certains pays partenaires travaillent aux côtés des agents de l'OTAN. En 2015, 11 administrateurs civils venus de 8 pays partenaires et 49 officiers venus de 12 pays partenaires ont travaillé au Siège ou au sein de la structure de commandement de l'OTAN.
- Dans presque chaque pays partenaire, l'ambassade de l'un des États membres de l'OTAN joue le rôle de point de contact et sert d'intermédiaire pour la diffusion d'informations sur le rôle et les politiques de l'Alliance¹⁶. Outre cette fonction de diplomatie publique, les ambassades points de contact peuvent apporter un soutien pour la mise en œuvre d'activités approuvées avec les partenaires.

15 Les références à l'ex-République yougoslave de Macédoine sont assorties, dans la présente publication, d'un astérisque (*), qui renvoie à la mention suivante : « La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel ».

16 Il n'y a actuellement aucune ambassade point de contact en Fédération de Russie. La coopération pratique de l'OTAN avec la Russie a été suspendue en réponse à l'intervention militaire russe en Ukraine.



Coopération avec les organisations internationales

Depuis les années 1990, l'OTAN entretient des relations de travail étroites avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ces relations font partie intégrante de la transformation que conduit actuellement l'Alliance en vue de relever les défis complexes auxquels elle est confrontée dans la région euro-atlantique et au-delà.

La coopération de l'OTAN avec l'ONU a continué de se développer en 2015. La coopération pratique a été de plus en plus orientée vers les domaines opérationnels, les troupes de l'ONU opérant dans des environnements toujours plus hostiles. Dans ce contexte, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, lors de sa participation au sommet des dirigeants sur le maintien de la paix, en marge de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a évoqué les domaines dans lesquels l'OTAN pourrait accroître son soutien à l'ONU. Il s'agit notamment :

- de renforcer l'aide à la protection des forces onusiennes, en particulier dans le domaine de la lutte contre les engins explosifs improvisés ;
- d'offrir à l'ONU davantage de possibilités d'entraînement, de formation et d'exercice ;
- d'aider l'ONU à améliorer sa capacité de déploiement rapide ;
- de coopérer plus étroitement avec l'ONU et avec l'UE sur le renforcement des capacités dans les pays à risque.

Les consultations de haut niveau se sont poursuivies tout au long de l'année. Ainsi, M. Stoltenberg a rencontré le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, par deux fois en 2015. De hauts responsables de l'OTAN se sont exprimés devant le Conseil de sécurité à deux reprises, et des représentants de l'ONU ont pris la parole au sein de divers organes de l'OTAN, y compris le Conseil de l'Atlantique Nord. L'OTAN a contribué aux consultations du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix, qui a produit un rapport clé jetant les bases d'une réforme des opérations de paix de l'ONU.

La coopération entre l'OTAN et l'ONU sur les questions touchant à la sécurité humaine s'est également poursuivie en 2015. Renforcer la mise en œuvre globale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU au travers d'une intensification de la coopération entre l'OTAN et les autres organisations internationales constitue un aspect essentiel du plan d'action OTAN/CPEA relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité. Cette coopération a été approfondie à l'occasion de l'examen de haut niveau de la résolution 1325 en octobre à l'ONU, lorsque le secrétaire général délégué de l'OTAN s'est engagé à renforcer les partenariats relatifs à cette résolution que l'OTAN entretient avec des organisations internationales telles que l'ONU, l'UE, l'OSCE et l'Union africaine. L'OTAN s'est aussi engagée à institutionnaliser la participation de la société civile à l'élaboration, à l'exécution et au suivi du plan d'action OTAN/CPEA. À cette fin, le projet de création d'une commission consultative citoyenne a progressé en décembre, jetant les bases d'un engagement plus structuré avec la société civile pour 2016.

L'UE est un partenaire unique et essentiel pour l'OTAN ; les deux organisations ont les mêmes valeurs et les mêmes intérêts stratégiques, et elles ont 22 membres en commun. L'OTAN et l'UE travaillent côte à côte dans le cadre de la gestion de crise, du renforcement des capacités et de consultations politiques. Étant donné que neuf citoyens européens sur dix vivent dans un pays de l'OTAN, la coopération et la coordination entre les deux organisations sont essentielles, en particulier au vu de l'évolution rapide de l'environnement stratégique dans leur voisinage commun. L'an dernier, les contacts se sont considérablement intensifiés.

Des responsables de l'OTAN et de l'UE se réunissent régulièrement pour évoquer les défis communs et la manière dont les deux organisations peuvent les relever au mieux. Trois réunions ont eu lieu entre le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité de l'UE en 2015 – autant que sur l'ensemble des trois années précédentes. Il y a aussi eu quatre exposés de responsables européens devant le Conseil en 2015. Le secrétaire général de l'OTAN s'est régulièrement entretenu avec le président du Conseil européen, avec le président de la Commission européenne et avec la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne. M. Stoltenberg s'est adressé au Conseil européen en juin et a pris part à quatre réunions des ministres de la Défense des pays de l'UE en 2015 ; la haute représentante, Federica Mogherini, a pour sa part été invitée à cinq réunions des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense des pays de l'OTAN. Le secrétaire général et la haute représentante

ont également prononcé une allocution à la conférence annuelle de l'Agence européenne de défense.

La coopération pratique entre l'OTAN et l'UE s'est poursuivie tout au long de l'année 2015. Outre la coopération sur les théâtres d'opérations au Kosovo, en Afghanistan et au large des côtes de la Somalie, des contacts ont été établis au niveau opératif afin de faire face aux défis de sécurité en Méditerranée. L'OTAN et l'UE se sont consultées sur la manière de se préparer au mieux aux défis hybrides, de les déjouer et de se défendre contre de telles menaces. Dans ce contexte, les services des deux organisations ont travaillé ensemble à l'identification de domaines de coopération concrète, notamment l'amélioration de la connaissance de la situation et la communication stratégique.

L'OTAN s'est également jointe à l'UE pour apporter un soutien aux partenaires dans le voisinage oriental, garantissant la complémentarité des efforts. Une grande partie du travail en cours est axé sur l'Ukraine, mais des consultations ont été consacrées aussi à une éventuelle coopération dans d'autres pays, notamment en Géorgie, en Iraq, en Jordanie et en République de Moldova.

L'OTAN entretient de longue date des relations avec l'OSCE qui prennent la forme d'une coopération pratique et d'une coordination, tant entre les services de leurs sièges respectifs que dans le cadre de missions sur le terrain. Cette coopération recouvre un certain nombre de questions actuelles, parmi lesquelles la réforme du secteur de la sécurité, la non-prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre le terrorisme, la sécurité énergétique, la cybersécurité, la gestion des frontières, la maîtrise des armements et les mesures de confiance, de même que le rôle des femmes dans les conflits armés. À l'échelle régionale, les deux organisations assurent – dans le respect de leurs mandats respectifs – une coordination dans plusieurs zones, notamment en Asie centrale, dans les Balkans occidentaux (en particulier au Kosovo), en Europe orientale et dans le Caucase du Sud.

L'Alliance œuvre en faveur de la coopération dans des domaines spécifiques avec un certain nombre d'autres organisations internationales et non gouvernementales, parmi lesquelles l'Union africaine, l'Organisation internationale pour les migrations, la Banque mondiale, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le dialogue et les interactions avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) continuent de se développer d'une manière mutuellement bénéfique.



La porte ouverte

Depuis sa création en 1949, l'OTAN a vu le nombre de ses pays membres passer de 12 à 28, en six vagues d'élargissement. Cet élargissement a permis d'accroître la sécurité de la zone euro-atlantique, et l'intégration de promouvoir les réformes et de renforcer la stabilité nécessaire à la prospérité.

Après le sommet tenu au pays de Galles en 2014, l'OTAN est entrée dans une période de pourparlers intensifiés et ciblés avec le Monténégro, ouvrant la voie à la décision prise en décembre 2015 par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN d'inviter le Monténégro à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance.

L'OTAN espère que le processus d'adhésion et de ratification pourra être finalisé sans tarder. La décision d'adresser une invitation au Monténégro a fait suite aux importantes réformes introduites par ce pays et à son engagement avéré en faveur de nos valeurs communes et de la sécurité internationale. L'OTAN attend du Monténégro qu'il s'emploie à poursuivre ces réformes, et elle lui apportera son soutien tout au long de ce processus.

À la réunion des ministres des Affaires étrangères tenue en décembre, les Alliés ont confirmé qu'ils appuyaient avec force les aspirations à l'adhésion exprimées par la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et l'ex-République yougoslave de Macédoine*. Ils ont encouragé ces pays à poursuivre leurs réformes pour se préparer à l'adhésion et réaffirmé que l'OTAN continuerait d'apporter son soutien à cet effet.

L'action de l'Alliance en 2015 témoigne de son attachement à la politique de la porte ouverte. La porte de l'OTAN est ouverte à toutes les démocraties européennes qui partagent les valeurs de l'Alliance, qui sont désireuses et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre, qui sont susceptibles de favoriser le développement des principes du traité de Washington, et dont l'admission peut contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord.

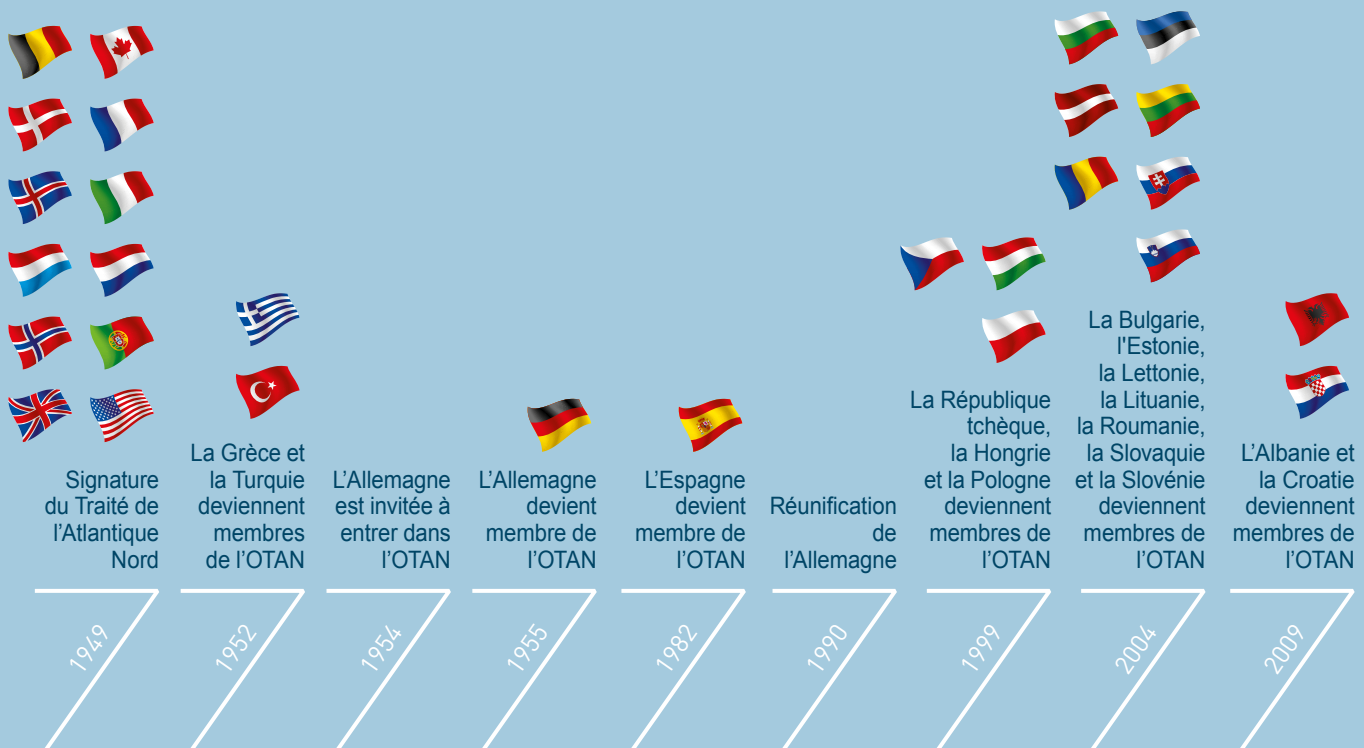




Photo : sergent A.M. LaVey/Bureau Aff. publ. de la 173^e bde aéroportée, avec l'aimable autorisation de l'armée de terre des États-Unis

Renforcement des capacités et de l'interopérabilité

Les pays partenaires ont apporté et apportent encore un concours précieux aux opérations et missions de l'Alliance, qu'il s'agisse de soutenir la paix en formant les forces de sécurité dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan ou de surveiller l'activité maritime en Méditerranée. Divers outils ont été mis au point pour aider les partenaires à développer leurs propres capacités et institutions de défense, de sorte que leurs forces soient capables d'assurer la sécurité de leur pays, à même de participer aux opérations dirigées par l'OTAN et interopérables avec celles des Alliés.

Au sommet du pays de Galles, qui s'est tenu en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'OTAN, déterminés à garantir la sécurité coopérative, tâche fondamentale de l'Alliance, ont entériné deux initiatives importantes à cet effet : l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant.

Par l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires, il s'agit de permettre aux forces des pays partenaires de maintenir et d'approfondir les relations étroites qu'elles ont nouées avec les forces de l'OTAN au fil des années dans le cadre des opérations, afin qu'elles puissent contribuer à de futures opérations dirigées par l'OTAN ou, le cas échéant, à la Force de réaction de l'OTAN.

Cette initiative s'est accompagnée de nombreuses innovations, dont la possibilité d'offrir à certains partenaires de nouvelles opportunités de renforcement de la coopération. Cinq pays partenaires (l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède) ont

actuellement accès à cette coopération renforcée, qui prévoit notamment un assouplissement du processus de participation de ces pays aux exercices et la tenue régulière de consultations sur des questions de sécurité.

Autre innovation : la mise en place d'une plateforme d'interopérabilité (IP), enceinte permanente de coopération avec 25 pays partenaires ayant contribué à des opérations de l'OTAN ou pris des mesures concrètes pour accroître leur interopérabilité avec l'OTAN¹⁷. Dans cette configuration, Alliés et partenaires étudient projets et questions ayant trait à l'interopérabilité, et notamment aux systèmes de commandement et de contrôle ou à la logistique.

En mai 2015, les membres du Comité militaire de l'OTAN au niveau des chefs d'état-major de la défense ont, pour la première fois, rencontré leurs homologues des pays partenaires en configuration plateforme d'interopérabilité. En juillet, le Conseil a tenu une réunion avec ces pays afin d'évaluer les progrès accomplis depuis le lancement de la plateforme. Pas moins de dix comités de l'OTAN ont commencé à travailler et à se réunir dans cette nouvelle configuration.

¹⁷ Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Finlande, Géorgie, Irlande, Japon, Jordanie, Kazakhstan, République de Corée, République de Moldova, Mongolie, Monténégro, Maroc, Nouvelle-Zélande, Serbie, Suède, Suisse, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Tunisie, Ukraine et Émirats arabes unis.



Renforcement des capacités de défense

En septembre 2014, au sommet du pays de Galles, les chefs d'État et de gouvernement ont lancé l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant (initiative DCB). Conçue pour accroître la contribution de l'Alliance à la sécurité et à la stabilité internationales, ainsi qu'à la prévention des conflits, l'initiative DCB doit permettre à l'OTAN de renforcer son engagement à l'égard de ses partenaires en leur offrant une aide qui aille au-delà de ce que prévoient les programmes existants. Cette initiative met à profit la grande expertise de l'OTAN en matière de conseil, d'assistance, de soutien, d'entraînement, de formation et de mentorat dans le secteur de la défense et de la sécurité s'y rapportant. Ce programme est mis en place sur demande, et les Alliés ont accepté de proposer des paquets DCB à la Géorgie, à l'Iraq, à la Jordanie et à la République de Moldova, qui ont présenté une requête en ce sens.

L'initiative DCB s'appuie sur l'expertise des membres de l'OTAN ainsi que sur les précieuses contributions des partenaires, en associant ceux-ci directement à la mise en œuvre des paquets DCB, au travers de leur expertise, de leurs ressources et de leur soutien politique, outre le dialogue qu'ils entretiennent avec d'autres organisations internationales, dont l'ONU, l'UE et l'OSCE, afin de veiller à la complémentarité des activités menées.



Géorgie

- Le paquet DCB de la Géorgie a été approuvé en septembre 2014 au sommet du pays de Galles.
- Il entre dans le cadre du paquet substantiel OTAN-Géorgie, qui prévoit notamment la création de trois installations (un centre conjoint de formation et d'évaluation, une école pour le renforcement des institutions de défense et une installation logistique), ainsi que des conseils d'experts dans différents domaines : acquisitions, plans stratégiques et opérationnels, forces d'opérations spéciales, police militaire, cyberdéfense, sûreté maritime, aviation, défense aérienne et communication stratégique. Ce paquet prévoit également qu'un soutien et des contributions seront apportés aux exercices de l'OTAN qui seront organisés en Géorgie et ouverts aux partenaires.
- La première phase de mise en œuvre a débuté en décembre 2014, avec la mise en place d'une petite équipe OTAN à Tbilissi et des processus de coordination correspondants. Plusieurs projets ont été lancés.
- Le premier exercice militaire OTAN-Géorgie ouvert aux partenaires, Agile Spirit, a été mené en juillet 2015.
- Le centre conjoint de formation et d'évaluation OTAN-Géorgie a été inauguré en juillet 2015 par les dirigeants géorgiens et le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, sur le site de Krtsanissi ; il relève du Commandement de l'entraînement et de la formation militaires de la Géorgie. Ce centre est un projet OTAN-Géorgie conjoint répondant à des besoins à l'échelle du pays et de la région, en complément des programmes, politiques et doctrines existants. Il est chargé de renforcer les capacités de la Géorgie à faire face à toute une gamme de menaces, ainsi que d'accroître l'interopérabilité des forces du pays et des membres de l'Alliance et de contribuer à la coopération régionale en matière de sécurité.

Jordanie

- Le paquet DCB de la Jordanie a été approuvé en septembre 2014 au sommet du pays de Galles.
- Il prévoit sept domaines de coopération : protection de l'information, cyberdéfense, exercices militaires, coopération dans la lutte contre les EEI, communication, commandement et contrôle, protection portuaire et sécurité des frontières à des fins de défense.
- La Jordanie a été invitée à participer à l'édition 2015 de l'exercice OTAN Cyber Coalition, une première pour un pays du Dialogue méditerranéen.
- La Jordanie accueillera l'exercice régional 2017 (REGEX 2017). Ce sera la première fois qu'un exercice OTAN se déroulera dans un pays du Dialogue méditerranéen. Cette initiative de l'OTAN a été lancée voilà deux ans pour promouvoir la compréhension, la confiance et l'interopérabilité entre l'OTAN et les partenaires dans la région. L'exercice REGEX 2015 s'est déroulé en Grèce.
- Un projet sur la lutte contre les EEI, qui s'inscrit dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité, a été approuvé en avril 2015, facilitant ainsi la participation de la Jordanie à plusieurs activités spécifiquement consacrées à cette question.
- La Jordanie a été associée à un projet de défense intelligente sur la protection portuaire, qui prévoit l'élaboration d'une doctrine à ce sujet. En 2015, elle a participé à un exercice organisé sur ce thème.

Iraq

- Le paquet DCB de l'Iraq a été approuvé en juillet 2015 suite à la demande déposée par le premier ministre iraquien.
- Il couvre les domaines suivants : assistance dans les domaines de la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), de la neutralisation des explosifs et munitions, et du déminage ; médecine militaire et aide médicale ; avis sur la réforme du secteur de la sécurité ; soutien à la planification civilo-militaire des opérations ; plans civils d'urgence et état de préparation ; cyberdéfense et formation militaire. Ces domaines ont été définis en fonction des demandes d'assistance formulées par les autorités iraquennes. Pour éviter tout chevauchement, les activités DCB de l'OTAN viendront compléter le travail entrepris par la coalition mondiale contre l'EIL, par l'UE, par l'ONU et par d'autres acteurs.
- En décembre 2015, l'OTAN a effectué une mission exploratoire en Iraq pour poursuivre les consultations avec les autorités du pays, ainsi qu'avec des représentants de la coalition, de l'ONU et de l'UE, et pouvoir ainsi définir les besoins iraqiens en matière d'aide et établir des priorités entre les sept domaines d'action.
- L'Iraq a demandé à l'OTAN de placer la lutte contre les EEI, la neutralisation des explosifs et munitions, et le déminage au premier rang de ses priorités. L'OTAN a entrepris de développer des formations et un projet pluriannuel sur ces thèmes dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité.

République de Moldova

- Le paquet DCB de la République de Moldova a été accepté en septembre 2014 au sommet du pays de Galles.
- Il a été approuvé et lancé en juin 2015. Sa mise en œuvre se fera en deux parties. D'une part, l'OTAN fournira conseil et assistance pour la mise au point d'une stratégie de sécurité nationale, de plans de défense, de structures de forces et des capacités requises.
- D'autre part, l'OTAN continuera de fournir conseil et assistance pour la transformation des forces armées de la République de Moldova. L'OTAN va également intensifier l'aide qu'elle apporte à ce pays dans les domaines de la cybersécurité, de la formation « défense », du développement de l'intégrité, et du stockage et de la sécurité des munitions.
- Une équipe OTAN s'est rendue dans le pays à la mi-juillet pour aider à établir une feuille de route et à définir les grandes étapes. En novembre, une équipe OTAN composée de conseillers envoyés par un certain nombre de pays de l'Alliance et de pays partenaires s'est rendue pour la première fois à Chisinau pour apporter son concours à l'institution de défense moldave, notamment pour ce qui concerne la première version de la stratégie de sécurité nationale et la communication stratégique de la République de Moldova.

Le concept de capacités opérationnelles (OCC)

L'un des principaux piliers de l'interopérabilité avec les partenaires est le concept de capacités opérationnelles (OCC), introduit pour que les forces des pays partenaires soient davantage à même de contribuer aux opérations de réponse aux crises dirigées par l'OTAN, en les amenant à utiliser et à mettre en application les normes de l'OTAN.

Le programme d'évaluation et de retour d'information relatif au concept de capacités opérationnelles (OCC) doit permettre d'évaluer les forces terrestres, aériennes, maritimes ou d'opérations spéciales des pays partenaires qui entendent se conformer aux normes de l'OTAN. Ce processus rigoureux prend souvent des années, mais il permet de s'assurer que les forces d'un pays partenaire sont prêtes à collaborer avec celles des pays de l'Alliance ou d'autres pays partenaires en déploiement. Certains partenaires utilisent l'OCC comme un outil stratégique pour transformer leurs forces de défense. L'OCC a beaucoup contribué à l'augmentation du nombre de forces partenaires participant aux opérations dirigées par l'OTAN et à la Force de réaction de l'OTAN.

Les évaluations OCC – réalisées par les partenaires et par l'OTAN – reflètent dans toute la mesure du possible les programmes d'évaluation des membres de l'OTAN. Ce programme est l'occasion, pour l'OTAN et ses partenaires, d'établir de solides relations de travail du temps de paix. Ce dialogue peut contribuer à améliorer les accords conclus et la coopération technique, en vue d'une coopération future pendant les opérations dirigées par l'OTAN.

À partir des évaluations et des retours d'information, l'OTAN tient à jour une base de données dans laquelle les partenaires peuvent déclarer les forces et capacités potentiellement disponibles pour les opérations qu'elle dirige. Cette base de données est l'une des composantes essentielles au montage des opérations futures.

La participation à l'OCC se fait sur la base du volontariat, et ce programme suscite un intérêt croissant. En 2015, 16 des partenaires de l'OTAN y participaient et le programme OCC a permis :

- d'évaluer 38 unités de pays partenaires, soit 10 de plus qu'en 2014 ;
- de former 138 nouveaux évaluateurs OCC (80 de plus qu'en 2014) venus de 15 pays partenaires, ainsi que des commandements de l'OTAN ;
- d'étoffer la base de données des forces déclarées par les partenaires, laquelle comprend désormais 13 500 personnels appartenant à une centaine d'unités (unités terrestres, aériennes et maritimes, de la taille d'une section jusqu'à celle d'un bataillon, bâtiments de surface, sous-marins, unités médicales et avions de chasse). Ces chiffres ressortent en hausse par rapport à ceux de 2014, soit 13 000 personnels et 90 unités.

Processus de planification et d'examen

Le processus de planification et d'examen (PARP) du Partenariat pour la paix contribue à développer l'interopérabilité et les capacités des forces susceptibles d'être mises à disposition pour des activités d'entraînement, des exercices et des opérations de l'OTAN. C'est dans le cadre de ce processus que les pays de l'Alliance et le pays partenaire intéressé négocient et fixent des objectifs de planification, et que des bilans réguliers permettent de mesurer les progrès accomplis. Le PARP constitue aussi un mécanisme par lequel l'OTAN peut aider les partenaires à mettre en place, pour un coût abordable, des forces armées qui soient efficaces et capables de soutenir des opérations prolongées, ainsi qu'à prendre des mesures plus ambitieuses pour la transformation et la réforme de leur secteur de la défense et de la sécurité. Par ailleurs, c'est essentiellement dans le cadre du PARP que sont évalués les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs définis dans leur plan d'action individuel pour le Partenariat. Les partenaires euro-atlantiques peuvent tous participer au processus s'ils le souhaitent, tandis que la participation des autres pays partenaires requiert l'accord du Conseil de l'Atlantique Nord, qui se prononce au cas par cas.

Actuellement, 20 pays partenaires participent au PARP. En 2015, la Tunisie a rejoint le processus et l'Ukraine a repris ses travaux après une interruption d'un an due à la crise qu'elle traverse. Dans le cadre du PARP, l'OTAN s'emploie à mettre au point avec ce pays une nouvelle série d'objectifs du Partenariat. C'est un moyen pour l'Alliance d'aider et de conseiller l'Ukraine dans la réforme de son secteur de la défense et de la sécurité.

En 2015 a été approuvée l'évaluation PARP de 16 des partenaires participant au processus. Cette évaluation consiste à analyser les plans et les politiques du partenaire, à déterminer dans quelle mesure les forces qu'il déclare disponibles pour des activités de l'OTAN peuvent opérer efficacement aux côtés des forces des Alliés, et à faire le point sur la réalisation des objectifs du Partenariat.



Photo : soldat 2^e classe Josh Keim, spécialiste en communication de masse

Formation militaire et formation dans le domaine de la sécurité

La formation et l'entraînement constituent un élément central des partenariats de l'OTAN. Sous ce volet de la coopération, les officiers et les troupes des pays partenaires peuvent se familiariser avec les normes, le langage et les procédures de l'OTAN, et rencontrer des officiers des pays membres et d'autres pays partenaires de l'Alliance en prévision d'une coopération future sur le théâtre.

Chaque année, les partenaires peuvent choisir dans une large gamme d'activités de formation, de séminaires et de stages ceux qui répondent à leurs besoins de formation. Ils le font à partir du menu de coopération partenariale, un programme de coopération à horizon glissant. En 2015, le menu a proposé 1 307 activités distinctes dans 36 domaines de coopération, qui se sont tenues dans 57 pays membres et partenaires différents. Au total, plus de 10 000 officiers des pays partenaires ont participé à ces activités en 2015.

Grâce au partenariat, les pays membres et les pays partenaires peuvent créer des centres d'entraînement et de formation des partenariats, reconnus comme tels et ouverts aux Alliés comme aux partenaires. Ensemble, ils forment un réseau unique de structures de formation et d'entraînement. Avec 29 institutions dans 24 pays, cette communauté est à la pointe de l'innovation et du renforcement des capacités dans de nombreux domaines de formation et d'entraînement. Collectivement, ils dispensent plus de 200 stages par an, y compris grâce à des équipes expéditionnaires mobiles de formation et d'entraînement qui touchent chaque année un public de plus de 3 000 officiers.

Programme de renforcement de la formation « défense »

Le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) est un vecteur de réforme dans les pays partenaires. L'OTAN dirige actuellement des programmes sur mesure qu'accueillent 12 pays, avec le soutien de plus de 350 experts issus de quelque 70 institutions de formation à la défense des pays membres et des pays partenaires de l'OTAN.

Établi à partir des demandes de pays, le programme DEEP offre une plateforme qui permet de mettre en relation les fournisseurs d'expertise et les institutions de formation à la défense dans les pays qui recherchent l'interopérabilité des compétences pédagogiques avec l'OTAN. En Ukraine, notamment, plus de 400 experts de 12 instituts supérieurs de formation militaire et de centres d'entraînement ont participé à des activités d'élaboration de programmes d'études et de perfectionnement du corps enseignant en 2015.

Le programme DEEP contribue également de manière considérable au renforcement des capacités. En juin, l'Académie militaire moldave a diplômé sa première promotion d'officiers dans le cadre d'un stage lié à un programme de niveau bachelor. Suivant le principe de la « formation des formateurs », des professeurs géorgiens, moldaves et ukrainiens apprennent à d'autres partenaires « comment enseigner » dans ce domaine. Dans le contexte d'un programme DEEP avec la Serbie conduit par l'Autriche, des officiers serbes conseillent leurs homologues arméniens sur les solutions permettant de combiner instruction militaire et formation universitaire pour leurs officiers.



La science au service de la gestion des défis de sécurité

Le secteur Science et technologie de l'OTAN concourt à la posture de défense et de sécurité de l'Alliance et de ses partenaires au travers d'activités de recherche dans les domaines scientifique et technologique. Pour contribuer à la sécurité coopérative, il utilise deux moyens : d'une part, l'ouverture aux partenaires d'activités inscrites au programme de travail de l'Organisation pour la science et la technologie (c'est le cas pour environ 70 % d'entre elles) ; d'autre part, le financement par le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) d'activités scientifiques ou technologiques menées par des pays membres de l'OTAN avec des pays non membres. En 2015, les partenaires ont manifesté un intérêt accru pour ces programmes. Ainsi, la séance avec les partenaires de la réunion d'automne du Comité OTAN pour la science et la technologie a attiré plus de partenaires que jamais auparavant. En réponse à cet intérêt, le Comité a ouvert davantage d'activités à l'Australie, à la Finlande et à la Suède, leur proposant notamment d'assister plus régulièrement à des réunions.

Le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité

Le programme SPS est un instrument politique qui renforce la coopération et le dialogue avec les pays partenaires grâce à des activités axées sur la recherche, l'innovation et l'échange de connaissances dans le domaine scientifique. Il apporte un financement, une expertise et un soutien à des projets ayant trait à la sécurité qui sont conçus et menés de manière conjointe par un pays membre de l'OTAN et un pays partenaire.

Créé en 1958, le programme contribue à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Alliance en favorisant la coopération régionale à travers des projets et des activités scientifiques. Au fil de sa longue histoire, il s'est constamment adapté aux exigences de son époque.

Aujourd'hui, le programme SPS permet de promouvoir la coopération pratique sur des questions liées à la sécurité dans le domaine civil, et il met l'accent sur un nombre toujours plus élevé de défis de sécurité contemporains, notamment ceux liés au terrorisme, à la défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), à la cybergérence, à la sécurité

énergétique et à l'environnement. Il s'intéresse aussi aux dimensions humaine et sociale de la sécurité, comme la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le programme SPS a montré qu'il était un outil souple, pouvant être adapté à l'environnement de sécurité politique et stratégique, de manière à favoriser la réalisation des objectifs de partenariat de l'OTAN. Au cours de l'année, l'OTAN a reçu 174 demandes de subvention pour des activités SPS et approuvé le financement de 48 nouvelles activités.

En 2015, le programme SPS a contribué aux priorités de l'OTAN en matière de partenariat décrites ci-dessous.

- **Coopération accrue avec les partenaires d'Europe orientale** – Fin 2015, l'OTAN comptait plus de 30 projets de recherche et développement en cours avec l'Ukraine, dont 13 nouveaux projets, approuvés dans le courant de l'année. On retiendra notamment un projet phare ayant pour objet la mise en place d'un système multinational de télémédecine et associant des experts ukrainiens, finlandais, moldaves, roumains et américains. Lors de l'exercice sur le terrain « Ukraine 2015 », organisé par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe, cet élément de télémédecine a été testé en conditions réelles. Par ailleurs, 2015 a vu le lancement d'un projet de déminage à but humanitaire en Ukraine.
- **Mise en œuvre de l'initiative de renforcement des capacités de défense (DCB)** – Le programme SPS a soutenu le renforcement des capacités de défense à travers plusieurs nouvelles activités, notamment la formation à la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI) qui a été dispensée aux forces armées jordaniennes par le Centre d'excellence de l'OTAN pour la lutte contre les EEI, situé à Madrid. Un autre projet SPS approuvé en 2015 prévoit la création d'un laboratoire d'entraînement à la cyberdéfense et la mise en place d'un programme de cours pour administrateurs de réseaux en République de Moldova. D'autres activités SPS à l'appui du renforcement des capacités de défense sont en cours d'élaboration, notamment avec l'Iraq dans les domaines de la lutte contre les EEI et du déminage.
- **Coopération pratique avec les partenaires bénéficiant du programme « nouvelles opportunités »** – Fin 2015, 12 activités SPS pour lesquelles l'Australie, la Finlande ou la Suède assumaient le rôle de pays partenaire codirecteur étaient en cours. Elles portaient notamment sur la défense CBRN, la sécurité énergétique, le domaine « femmes, paix et sécurité » et le développement de technologies de pointe, comme les drones. D'autres activités SPS avec les partenaires concernés sont en cours d'élaboration.
- **Partenariat durable avec l'Afghanistan** – Grâce au programme SOIE-Afghanistan, 34 universités afghanes disposent désormais d'une connexion internet à haut débit. En 2015, les Alliés ont approuvé une dernière prolongation de ce projet, jusque fin juin 2016. Une autre activité SPS met en relation, par visioconférence, des étudiants et des élèves officiers afghans avec des pays de l'OTAN, ce qui leur permet d'engager un dialogue et favorise la compréhension entre cultures.
- **Collaboration avec les pays du Dialogue méditerranéen** – Plus de 30 activités SPS associant des partenaires du Dialogue méditerranéen sont en cours. Par exemple, une formation à la cyberdéfense est organisée à l'intention du Maroc, une stratégie de cyberdéfense est mise en œuvre en Jordanie, des technologies de pointe liées à la sécurité sont développées avec Israël, et un centre national de gestion de crise est en train d'être créé en Mauritanie. Par ailleurs, le programme a permis de rassembler des experts égyptiens et néerlandais pour apporter à l'armée égyptienne des équipements de déminage, d'élimination des munitions explosives non explosées et de détection des restes de guerre ainsi qu'une formation dans ces domaines.
- **Promotion de la coopération régionale dans les Balkans** – Un projet SPS pluriannuel approuvé en 2015, auquel participent la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, l'ex-République yougoslave de Macédoine* et les États-Unis, doit permettre de développer une capacité de gestion des situations d'urgence dans le domaine civil. Il viendra renforcer les capacités de gestion des situations d'urgence dans la région des Balkans occidentaux. D'autres activités SPS ont des retombées au niveau régional ; c'est notamment le cas d'un atelier visant à mieux faire connaître les défis liés à la cyberdéfense dans les Balkans.

Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) est le principal mécanisme OTAN de réponse aux situations d'urgence civile. Opérationnel 365 jours par an, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il regroupe les 28 pays membres de l'OTAN et l'ensemble des pays partenaires. L'EADRCC fonctionne comme un centre d'échanges qui assure la coordination tant des demandes que des offres d'assistance, essentiellement en cas de catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

L'EADRCC est à la fois l'acteur chargé de la gestion des conséquences et l'instrument d'échange d'informations pour ce qui est de l'aide en cas de catastrophe, au travers des séminaires organisés dans le but d'examiner les enseignements tirés des opérations et des exercices de réponse aux catastrophes coordonnés par l'OTAN.

Outre ses activités courantes et les réponses à apporter sans délai en cas d'urgence, le Centre conduit chaque année des exercices de grande ampleur sur le

terrain faisant intervenir des scénarios réalistes, afin d'améliorer les interactions entre les pays de l'OTAN et les pays partenaires. Des exercices sont organisés régulièrement dans différents pays, avec pour objectifs de mettre en pratique les procédures, d'assurer la formation des intervenants locaux et internationaux, de renforcer les compétences et les capacités en matière d'interopérabilité, et de mettre à profit l'expérience et les enseignements tirés pour les opérations futures. À ce jour, l'EADRCC a mené 15 exercices, auxquels 46 pays ont participé.

Toutes les tâches de l'EADRCC sont effectuées en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies, qui reste le coordonnateur principal pour les opérations internationales de secours en cas de catastrophe. L'EADRCC a été conçu comme un mécanisme de coordination régionale destiné à soutenir et à compléter l'action de l'ONU. Il a pour principale fonction de coordonner et non de diriger. Face à une catastrophe rendant nécessaire une aide internationale, il incombe à chaque pays de l'OTAN et à chaque pays partenaire de décider de fournir ou non des secours, en fonction des informations communiquées par l'EADRCC.



Soutien fourni en 2015

- Suite aux inondations qui l'ont frappée début 2015, l'Albanie a lancé un appel à l'aide, en particulier pour des localités du sud-ouest du pays. L'EADRCC a coordonné cette aide, qui a été fournie par 19 pays membres et pays partenaires ainsi que par des organisations non gouvernementales et par d'autres acteurs. L'Albanie a notamment reçu des produits alimentaires, des vêtements, des couvertures, des groupes électrogènes, des unités de traitement de l'eau et une aide financière.
- Depuis 2012, en réponse à des demandes de la Turquie, l'EADRCC joue le rôle de centre d'échanges afin de faciliter la fourniture de l'aide internationale aux réfugiés syriens.
- La crise humanitaire qui sévit actuellement en Iraq a amené le gouvernement à introduire, en août 2014, une demande d'aide pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Neuf pays de l'Alliance et pays partenaires ont fourni une aide par l'intermédiaire de l'EADRCC.
- Au second semestre de 2015, la République de Serbie a connu un afflux de réfugiés. On estime qu'en décembre, elle a dû accueillir chaque jour entre 4 000 et 5 000 nouveaux réfugiés, dont nombre de femmes et d'enfants. Les capacités du pays arrivant à saturation et l'hiver s'installant, la Serbie a sollicité une aide internationale pour la fourniture d'équipements d'hébergement, de véhicules et d'articles non alimentaires.

Exercice 2015

En 2015, l'EADRCC, en partenariat avec le Service d'État ukrainien des situations d'urgence, a organisé à Lviv un exercice sur le terrain portant sur la gestion des conséquences. Il s'agissait de simuler une catastrophe réelle – en l'occurrence une explosion de gaz provoquant un accident minier – afin d'apprendre à des sauveteurs comment travailler ensemble en cas de catastrophe. Une innovation technologique a notamment été mise à l'épreuve pendant cet exercice : un système multinational de télémédecine permettant à des experts médicaux n'importe où dans le monde de communiquer, par liaison satellite, avec le personnel sur le terrain pour lui fournir des avis d'importance critique. L'exercice a aussi été l'occasion de tester la conduite d'opérations la nuit et de voir comment utiliser les médias sociaux pour renforcer les dispositifs de réponse aux crises. Plus de 1 100 personnes du pays hôte, de 28 pays de l'Alliance et pays partenaires ainsi que des membres du Centre de coordination de la réaction d'urgence de l'UE et du BCAH ont pris part à cet exercice.





Réalisation des projets de partenariat

Fonds d'affectation spéciale

Les fonds d'affectation spéciale constituent l'un des outils de partenariat les plus efficaces de l'Alliance. Mis en place par des pays membres et des pays partenaires de l'OTAN, ils permettent d'aider financièrement des pays partenaires à réaliser des projets concrets visant la démilitarisation, la transformation de leur secteur de la défense ou le développement de leurs capacités. Concrètement, tout pays partenaire qui a conclu avec l'OTAN un programme individuel de partenariat et de coopération peut introduire une demande d'aide. Un fonds d'affectation spéciale peut alors être créé pour permettre aux pays qui le souhaitent d'apporter un soutien financier ou une contribution en nature (matériel ou expertise).

Ce mécanisme du partenariat a célébré en 2015 ses quinze premières années d'existence. Sur cette période, il a permis de belles réalisations, notamment la destruction de 4,5 millions de mines terrestres antipersonnel, de 2 millions de grenades à main et de 626 000 armes légères et de petit calibre, mais aussi le déminage (mines et munitions non explosées) de 3 000 hectares et l'aide à la reconversion de quelque 12 000 militaires dégagés des cadres. L'ampleur de ce travail fait de l'OTAN l'une des organisations qui contribuent le plus à la démilitarisation dans le monde.

En 2014, en réponse à la crise russo-ukrainienne, les pays membres de l'OTAN ont décidé de créer cinq fonds d'affectation spéciale au profit de l'Ukraine ;

ceux-ci portent sur le commandement, le contrôle, la communication et l'informatique (C4), sur la logistique et la normalisation, sur la cybersécurité, sur la transition de carrière pour le personnel militaire et sur la réadaptation médicale. Les cinq fonds ont commencé à se mettre en place en 2015. Un sixième a été créé en juin pour aider le pays à lutter contre les engins explosifs improvisés.

Le fonds Jordanie III, doté de 3,6 millions d'euros et destiné à financer un projet visant à promouvoir la présence de femmes au sein des forces armées jordaniennes, est le premier fonds d'affectation spéciale de l'OTAN cherchant à faciliter la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Le but du projet est d'adapter la politique, l'infrastructure et l'entraînement pour que l'objectif des 3 % de femmes soit atteint au sein des forces armées du pays. Entamé en 2015, le volet politique consiste à aider la Jordanie à revoir son plan d'action en faveur du personnel militaire féminin et à faciliter la mobilité des femmes en uniforme dans tout le secteur de la sécurité. S'agissant de l'infrastructure, le travail commencera en 2016 et consistera à aménager un centre d'entraînement moderne pour les femmes servant dans les forces armées.

En 2015, on comptabilisait 16 fonds d'affectation spéciale actifs, qui en étaient soit au stade de la préparation des projets, soit au stade de l'exécution¹⁸, à savoir huit en faveur de l'Ukraine, et un au profit de chacun des huit pays suivants : Azerbaïdjan, Géorgie, Jordanie, Mauritanie, République de Moldova, Monténégro, Serbie et Tadjikistan.

¹⁸ Hormis les fonds d'affectation spéciale en faveur de l'armée nationale afghane, de l'initiative de développement de l'intégrité ou du renforcement des capacités de défense.



Destruction d'ALPC, de mines et de munitions

- 162 millions de munitions
- 4,5 millions de mines terrestres antipersonnel
- 2 millions de grenades à main
- 641 000 munitions explosives non explosées
- 626 000 armes légères et de petit calibre
- 37 600 tonnes de munitions diverses
- 83 000 missiles sol-air et roquettes
- 1 470 MANPADS
- 2 620 tonnes de melanj
- 3 000 hectares débarrassés des munitions explosives non explosées

(informations valables pour la fin 2015)

Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la NSPA



Photo reproduite avec l'aimable autorisation de la NSPA

Ukraine

L'Ukraine et l'OTAN sont partenaires depuis plus de 20 ans. Elles ont établi un partenariat spécifique, qui s'est renforcé au fil du temps. L'Ukraine est le seul partenaire à avoir pris une part active à la totalité des grandes opérations et missions conduites par l'Alliance. L'OTAN fournit à l'Ukraine une assistance à la fois politique et pratique en réponse aux défis majeurs auxquels le pays est confronté. Par son soutien, elle contribue au travail de réforme que mène le pays afin de mieux assurer sa sécurité et de renforcer ses institutions démocratiques. L'OTAN a la conviction que la paix en Ukraine passe par la pleine mise en application des accords de Minsk. La Russie a une responsabilité particulière à cet égard.

Renforcement de la coopération

Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, s'est rendu en Ukraine en septembre 2015. Lors de sa visite, il a mis en avant le souhait de l'Alliance de renforcer sa coopération avec le pays et a salué les progrès accomplis par ce dernier en matière de réformes. À Kiev, le secrétaire général a signé l'accord sur le statut de la représentation de l'OTAN auprès de l'Ukraine, qui dote le Bureau de liaison et le Centre d'information et de documentation de l'Organisation, implantés dans la capitale, de l'assise juridique nécessaire pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités de soutien. Deux autres documents ont été signés au cours de la visite : l'un traduit l'intention de l'OTAN de soutenir l'Ukraine dans le domaine de la communication stratégique, et l'autre vise à renforcer la coopération militaro-technique et à permettre aux forces armées et à l'industrie de défense ukrainiennes de bénéficier de l'avis d'experts des pays membres de l'Organisation et d'une coopération plus étroite avec ceux-ci. Les cinq fonds d'affectation spéciale dont la création a été décidée par les dirigeants des Alliés au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, sont maintenant opérationnels. En juin 2015 a été mis en place un fonds d'affectation spéciale supplémentaire, consacré à la lutte contre les engins explosifs improvisés et à la neutralisation des explosifs et munitions. Des conseillers mis à disposition par des pays de l'Alliance sont toujours sur place pour apporter leur concours au ministère de la Défense et à d'autres institutions dans les domaines de la réforme et de la planification de défense. Par ailleurs, l'OTAN et l'Ukraine œuvrent ensemble pour mieux répondre aux situations d'urgence dans le domaine civil. En septembre 2015, elles ont mené l'exercice de terrain « Ukraine 2015 », leur troisième exercice conjoint de réponse à une situation d'urgence civile. L'exercice, qui s'est déroulé sur le territoire ukrainien, a rassemblé des participants venus de 29 pays membres ou partenaires de l'OTAN.

Soutien politique et pratique

L'OTAN témoigne un soutien politique indéfectible à l'Ukraine depuis l'annexion, illégitime, de la Crimée par la Russie et le déclenchement du conflit dans l'est du pays. Elle a régulièrement réitéré son soutien à l'Ukraine lors des réunions de la Commission OTAN-Ukraine aux niveaux des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense ainsi que lors du sommet du pays de Galles, en septembre 2014. Par ailleurs, suite au déclenchement du conflit, elle a renforcé sa coopération pratique avec le pays en favorisant le dialogue, la tenue d'exercices et le développement des capacités des forces ukrainiennes. Elle a également mis en place cinq fonds d'affectation spéciale portant respectivement sur la logistique et la normalisation, sur le commandement, le contrôle, la communication et l'informatique, sur la cyberdéfense, sur la gestion de la transition de carrière pour le personnel militaire et sur la réadaptation médicale. En 2014, l'Ukraine est devenue le premier bénéficiaire des subventions OTAN pour la coopération scientifique (financées au travers du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité). L'OTAN a également aidé à la coordination de l'aide humanitaire et médicale au profit des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et elle a décidé de la création d'un projet de soutien au déminage humanitaire sur le territoire ukrainien. Par ailleurs, de nombreux pays de l'Alliance ont, à titre individuel, organisé des activités d'entraînement et offert une aide humanitaire et médicale ainsi que d'autres types d'assistance à caractère non létal. Des Alliés ont également renforcé les effectifs du Bureau de liaison de l'OTAN à Kiev et ont mis des conseillers à la disposition du gouvernement ukrainien.

Partenariat plus étroit

Après la « révolution orange », en 2004 et 2005, l'OTAN et l'Ukraine ont intensifié leur dialogue et leur coopération. L'Alliance a continué de soutenir les réformes engagées par le pays dans le secteur de la défense et sur la voie de la démocratie. Lors du sommet de l'OTAN à Bucarest, en 2008, les dirigeants des pays membres se sont félicités des aspirations euro-atlantiques de l'Ukraine et de la Géorgie, désireuses d'adhérer à l'Alliance.

Au fil des ans, des soldats ukrainiens ont œuvré aux côtés de soldats de pays de l'Alliance dans le cadre des missions dirigées par l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo. Le soutien apporté par l'Ukraine à l'action de l'OTAN en Afghanistan ne s'est pas arrêté à la fin de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), en 2014, puisque le pays participe à Resolute Support, la nouvelle mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan. Depuis 2005, des officiers ukrainiens prennent part à la mission OTAN de formation en Iraq. En Méditerranée, l'Ukraine a déployé des navires à six reprises depuis 2007 dans le cadre de l'opération de l'OTAN Active Endeavour. Fin 2013, elle a mis à disposition une frégate pour l'opération Ocean Shield, par laquelle l'OTAN lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. En 2011, elle a également été le premier pays partenaire à contribuer à la Force de réaction de l'OTAN (NRF), en mettant à disposition une section spécialisée dans les menaces nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que des capacités de transport aérien stratégique.

La Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine

Le 9 juillet 1997, l'OTAN et l'Ukraine ont signé une charte établissant entre elles un partenariat spécifique. La Charte prévoit des consultations sur des questions d'intérêt commun et mentionne des domaines de coopération possibles, dont les plans civils d'urgence, la réforme de la défense et l'entraînement militaire. Elle porte création de la Commission OTAN-Ukraine, organe au sein duquel les pays de l'Alliance et l'Ukraine travaillent ensemble au renforcement de leur coopération.



Développement de l'intégrité

Le programme pour le développement de l'intégrité (BI) offre des outils pratiques censés aider les pays participants à développer l'intégrité et la transparence, à faire respecter l'obligation de rendre compte et à réduire le risque de corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Il encourage les bonnes pratiques, procédures et méthodes, et fournit aux pays un soutien adapté pour rendre leurs institutions de défense et de sécurité plus efficaces.

Le programme BI est axé sur la demande des pays participants et il est conçu de manière à répondre à leurs besoins et à leurs exigences. Il est ouvert aux Alliés et aux pays partenaires, et l'OTAN examine les demandes d'autres pays au cas par cas. Le programme BI est financé par le fonds d'affectation spéciale OTAN pour le développement de l'intégrité, piloté par six pays (Belgique, Bulgarie, Norvège, Pologne, Suisse et Royaume-Uni).

Le programme BI offre aux pays un ensemble d'outils pour les aider à évaluer le risque de corruption au sein de leurs ministères et à renforcer la bonne gouvernance. Les pays qui y participent peuvent, à titre volontaire, engager le processus d'autoévaluation et d'évaluation collégiale. Ils commencent alors par répondre à un questionnaire d'autoévaluation, outil de diagnostic qui permet d'obtenir un aperçu des procédures et pratiques existantes dans les secteurs de la défense et de la sécurité, notamment dans les domaines suivants :

- contrôle démocratique et engagement ;
- législation et politique nationales anticorruption ;
- politique anticorruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité ;
- personnel – code de conduite, politique, formation, discipline ;
- établissement des plans et des budgets ;
- opérations ;
- passation des marchés ;
- relations avec les entreprises de défense et les fournisseurs.

L'étape du questionnaire est suivie d'une phase d'évaluation collégiale dirigée par l'OTAN, qui débouche sur l'établissement d'un rapport énonçant des recommandations sur les améliorations à apporter et présentant les meilleures pratiques. D'autres outils sont également disponibles, dont des programmes sur mesure, des activités de formation et d'entraînement, et des publications contenant des études de cas et des recueils de meilleures pratiques en rapport avec le développement de l'intégrité.

Les activités du programme BI destinées à renforcer le cadre stratégique permettant de promouvoir la transparence, l'obligation de rendre compte et l'intégrité

des institutions de défense des pays membres et des pays partenaires ont vu leur nombre augmenter en 2015. L'accent a été mis sur l'utilisation et la mise à jour systématiques des outils pratiques du programme, à savoir le processus d'autoévaluation et d'évaluation collégiale BI, le pool d'experts BI, le réseau de partenaires de mise en œuvre de l'initiative BI, et le plan relatif aux aspects formation et entraînement du développement de l'intégrité.

En 2015, 31 pays ont participé au programme, et 17 d'entre eux ont pris part au processus d'autoévaluation et d'évaluation collégiale. Sur ces 17 pays, trois ont fait l'objet de visites OTAN d'évaluation collégiale (la Colombie, la République de Moldova et l'ex-République yougoslave de Macédoine*).

Pour améliorer la formation et l'entraînement liés à la discipline « Développement de l'intégrité », de nouveaux outils ont été mis en place, dont un plan relatif aux aspects formation et entraînement. Le stage de formation des cadres au développement de l'intégrité dans le secteur de la défense – stage phare du programme BI, qui est dispensé à l'École de l'OTAN d'Oberammergau – a permis de former 36 étudiants de 22 pays, tant alliés que partenaires. Des stages, séminaires et ateliers BI régionaux ou nationaux se sont déroulés dans huit pays partenaires et ont accueilli 150 participants. Des stages ont également été assurés dans huit pays par des partenaires de mise en œuvre du programme.

Après la crise qu'a connue l'Ukraine en 2014, l'attention s'est portée en particulier sur l'aide à fournir au gouvernement dans le cadre de ses efforts de prévention de la corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité. En plus de diverses activités organisées et de l'expertise spécifiquement mise à leur disposition, ces secteurs ont bénéficié d'une série de formations données dans des instituts d'enseignement régionaux. Ce sont plus de 1 000 élèves officiers, officiers et cadres pédagogiques qui ont été formés au travers du programme BI au cours de l'année 2015.

La conférence sur le développement de l'intégrité, qui se tient tous les deux ans à Washington, permet aux autorités civiles et militaires de mieux appréhender les incidences stratégiques de la corruption sur la sécurité et de dégager des solutions concrètes favorisant la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité. Sa dernière édition a réuni plus de 150 hauts responsables et experts civils et militaires venus de 32 pays membres et partenaires ainsi que des représentants d'organisations internationales et de la société civile.



SÉCURITÉ COOPÉRATIVE

Maîtrise des armements,
désarmement, non-prolifération





Photo reproduite avec l'aimable autorisation du JFC Brunssum

Au plus fort de la Guerre froide, l'OTAN jouait déjà un rôle dans la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. En 1967, les Alliés ont décidé, dans le cadre du Rapport Harmel sur les futures tâches de l'Alliance, de s'attacher aux capacités militaires requises pour dissuader tout agresseur éventuel, ainsi qu'à la détente – c'est-à-dire les négociations permettant de résoudre les différends politiques du jour, y compris les pourparlers sur le désarmement. Suite à cette décision, les Alliés se sont engagés dans le processus qui allait donner naissance à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dans les pourparlers qui ont débouché sur la signature du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), et dans les négociations sur la limitation de la course aux armements nucléaires et le désarmement (traités bilatéraux SALT (sur la limitation des armes stratégiques), START (sur la réduction des armes stratégiques) et FNI (sur les forces nucléaires à portée intermédiaire), notamment).

L'OTAN continue d'attacher une grande importance à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération en tant qu'outil de sécurité de l'Alliance, et elle offre à ses membres une enceinte

de consultation et de prise de décisions essentielle pour tout ce qui a trait à ces questions. Au sommet du pays de Galles tenu en 2014, les Alliés ont réaffirmé leur volonté de réfléchir aux moyens de préserver, de renforcer et de moderniser la maîtrise des armements conventionnels en Europe, sur la base de principes et d'engagements clés, y compris en ce qui concerne la réciprocité, la transparence et le consentement du pays hôte. Ils ont aussi réitéré leur détermination à continuer de lutter de toute urgence contre les menaces que constituent les armes nucléaires et autres armes de destruction massive (ADM), et contre leur prolifération.

L'OTAN se réunit régulièrement dans le cadre du Groupe de travail de haut niveau sur la maîtrise des armements conventionnels pour définir la politique de maîtrise des armements, et du Comité sur la prolifération en configuration politico-militaire ou défense pour discuter des efforts entrepris en faveur de la non-prolifération. L'OTAN a également créé en 2013 le Comité consultatif spécial pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, pour débattre de la stabilité stratégique et de la transparence sur le nucléaire.

En 2015, l'OTAN s'est réunie à cinq reprises en configuration HLTF, et plus d'une douzaine de fois au travers de comités subordonnés. Les participants à ces réunions ont évoqué la politique de maîtrise des armements et sa mise en œuvre, ainsi que les efforts de modernisation du Document de Vienne 2011 et de mise en application du Traité Ciel ouvert. Ces débats n'ont pas toujours été réservés aux seuls membres de l'OTAN ; des pays partenaires comme la Finlande, la Géorgie et la Suède ont en effet été consultés sur des questions de maîtrise des armements en 2015. Les Alliés ont aussi fait preuve de transparence et mis pleinement en pratique leurs engagements en faveur de la maîtrise des armements au cours des plus vastes exercices organisés par l'OTAN depuis des décennies, dont l'exercice Trident Juncture 2015.

Le Comité sur la prolifération s'est réuni à plus de dix occasions dans ses deux configurations, à différents niveaux, pour débattre de la menace que constitue la prolifération des ADM, ainsi que du niveau de préparation de l'OTAN. La conférence annuelle de l'OTAN sur les ADM, qui est l'une des plus importantes activités d'ouverture menées par l'Organisation avec les partenaires, s'est déroulée à Doha (Qatar) ; cette manifestation – qui se tenait pour la première fois hors d'Europe – a réuni 150 participants originaires de 43 pays, dont 24 pays partenaires. D'autres activités d'ouverture ont eu lieu à Prague (en juin) et au siège de l'OTAN (en septembre et en décembre) en présence de représentants des Alliés, des pays partenaires et d'organisations internationales, rassemblant ainsi au total plus de 180 participants venus de 32 pays, d'organismes de l'UE – Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Agence européenne de défense (AED) et Office européen de police (Europol) –, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'OTAN a tenu un stand à la 3^e Conférence internationale sur la défense CBRN, organisée à Berlin (Allemagne) en octobre, et fourni ainsi, à plus de 600 participants et visiteurs, des informations sur ses travaux relatifs à la non-prolifération des ADM, à la défense CBRN et à la lutte contre le terrorisme.

L'OTAN se réunit avec ses partenaires au sein du Groupe de travail ad hoc du Conseil de partenariat euro-atlantique sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et la lutte contre les mines pour réfléchir aux moyens de renforcer leur coopération. Les membres de ce groupe partagent des informations sur les projets menés dans le monde, assurent la coordination de projets sur la sécurité et la destruction, mettent en commun leurs meilleures pratiques et développent ensemble des technologies dans le cadre du Groupe de travail et du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité. Les pays membres de l'Alliance

ne sont pas tous parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, mais tous approuvent sans réserve les objectifs de cette convention relatifs au déminage humanitaire.

Dans le cadre de ses travaux, l'OTAN a organisé en 2015 neuf stages sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et les ALPC à l'École de l'OTAN à Oberammergau, et sept stages sur la défense CBRN. Pour améliorer la mise en œuvre, par l'OTAN, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les domaines de la maîtrise des armements et des ALPC, un non-document du président a été diffusé sur ce thème en septembre 2015. Un module de formation consacré à l'intégration de la dimension de genre dans les questions liées aux ALPC a été introduit dans les stages traditionnellement proposés, par l'École de l'OTAN, sur les ALPC et la lutte contre les mines.

En 2015, le Centre d'excellence interarmées pour la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (JCBRND COE) a contribué à la certification de la Force de réaction de l'OTAN et à la validation de la structure de commandement de l'OTAN lors de divers exercices stratégiques, y compris l'exercice Trident Juncture 2015. Le COE a également soutenu plusieurs activités de formation axées sur la défense CBRN en 2015, dont Precise Response, Toxic Trip, Brave Bedouin et Toxic Valley. De plus, le COE a dispensé avec succès six des dix stages en résidence destinés à des participants de niveau stratégique – et opératif –, avec le concours d'intervenants de l'OTAN et d'autres organisations, dont l'OIAE, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'organisme américain chargé de la sécurité nucléaire (*National Nuclear Security Administration*).



SÉCURITÉ COOPÉRATIVE

Les femmes, la paix et la sécurité



L'OTAN et ses partenaires travaillent ensemble à promouvoir le rôle des femmes dans les affaires relatives à la paix et à la sécurité. Cela fait partie de leur engagement à soutenir la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes¹⁹. Ces résolutions mettent en lumière l'effet disproportionné de la guerre et des conflits sur les femmes et les enfants, et soulignent que les femmes ont de tout temps été tenues à l'écart des processus de paix et des activités de stabilisation. Elles préconisent la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, et à la reconstruction post-conflit. Elles préconisent aussi la prévention des violences sexuelles et une obligation de redevabilité pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles en période de conflit. L'ensemble de ces résolutions forme l'ossature de l'agenda « Les femmes, la paix et la sécurité » (FPS).

Les Alliés et leurs partenaires sont conscients que la paix doit être inclusive pour être durable. Au sommet du pays de Galles, en 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance sont convenus que l'intégration de la dimension de genre dans les trois tâches fondamentales essentielles de l'OTAN – défense collective, gestion de crise et sécurité coopérative – contribuerait à rendre l'OTAN plus moderne, plus préparée et plus réactive.

La dimension de genre est une priorité importante de l'OTAN dans sa coopération avec d'autres organisations internationales – en particulier l'ONU – et avec la société civile. L'OTAN prend également des mesures au sein de ses propres structures pour promouvoir l'égalité des genres et la participation des femmes.

L'engagement actif de l'OTAN et de ses partenaires en faveur de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU a abouti à l'élaboration d'une politique formelle OTAN/CPEA sur le soutien à la mise en œuvre de ces résolutions, qui a été diffusée pour la première fois en décembre 2007. Un premier plan d'action pour l'intégration de la résolution 1325 et des résolutions connexes dans les opérations et missions dirigées par l'OTAN a été entériné au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, à l'occasion du dixième anniversaire de cette résolution. Cette politique et ce plan d'action ont été révisés en 2014, ouvrant ainsi la voie à une coopération plus pratique avec le vaste réseau de partenariats de l'OTAN, au-delà du cadre du CPEA. Au total, 56 pays alliés et pays partenaires se sont engagés à les mettre en œuvre. L'Afghanistan, l'Australie, le Japon, la Jordanie et les Émirats arabes unis ont participé activement à leur élaboration, et la Nouvelle-Zélande s'est associée plus

¹⁹ Parmi les résolutions connexes figurent les résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 et 2422.



Plusieurs autres hauts responsables civils et militaires de l'OTAN ont aussi adhéré à l'initiative « HeForShe », notamment la représentante spéciale du secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité, l'ambassadrice Mariët Schuurman ; le président du Comité militaire, le général Petr Pavel ; le président délégué du Comité militaire, le général de corps aérien Mark O. Schissler ; le directeur général de l'État-major militaire international, le général de corps aérien Sir Christopher Harper ; le directeur de la Division Opérations de l'État-major militaire international, le général de division Josef Blotz ; le coordonnateur exécutif de l'État-major militaire international, le contre-amiral Simon Hardern ; et le conseiller pour les questions de genre auprès de l'État-major militaire international, le lieutenant-colonel Jesus Gil Ruiz.

tard à ces travaux. Des rapports d'activité sont publiés tous les six mois.

En 2015, de nouveaux progrès ont été accomplis dans l'ensemble du programme FPS.

Structures permanentes. Le secrétaire général de l'OTAN a désigné une représentante spéciale pour jouer le rôle de point de contact de haut niveau pour tout ce qui concerne les aspects des contributions de l'OTAN à l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. La décision d'intégrer cette fonction de manière définitive au sein de l'Organisation a été prise au sommet du pays de Galles, en 2014. L'année 2015 a donc été la première année complète de travail pour la titulaire de ce poste OTAN permanent.

Leadership. Soucieux de mettre en évidence le leadership de l'OTAN dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, et pour

inciter d'autres à faire de même, le secrétaire général de l'OTAN s'est associé à la campagne #HeforShe de l'ONU – une initiative qui invite les hommes à prendre part à la lutte pour l'égalité des genres.

15^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le 13 octobre 2015, le secrétaire général délégué de l'OTAN, Alexander Vershbow, a pris la parole lors du débat public du Conseil de sécurité de l'ONU organisé à l'occasion du 15^e anniversaire de la résolution 1325. Il a évoqué les défis auxquels les femmes font face dans les conflits ainsi que les travaux de l'OTAN visant à une participation plus significative des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. « *L'OTAN a fait de la mise en application de la résolution 1325 une de ses priorités et elle est fière des résultats obtenus, tout particulièrement dans le cadre de ses opérations en Afghanistan et dans les Balkans* », a déclaré M. Vershbow. « *Mais nous devons faire davantage encore, surtout pour ce qui est de promouvoir la parité au sein même de l'OTAN.* »

L'OTAN s'emploie à intégrer la dimension de genre dans ses activités, qu'il s'agisse de planifier et d'exécuter les missions et les opérations, de mettre en place des règles strictes en matière de prévention et de traitement de la violence liée au genre dans les conflits, ou encore d'ériger en principe clé la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de renforcement des capacités de défense menées avec les partenaires dans le monde. Le secrétaire général délégué a par ailleurs promis que l'OTAN poursuivrait ses efforts dans ce domaine, notamment :

- en encourageant les Alliés à proposer des candidates aux postes de hauts responsables ;
- en établissant un réseau professionnel et un programme d'accompagnement pour les femmes au siège de l'Organisation ;
- en finançant la recherche sensible au genre destinée à recenser les phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violent et à mettre au point des stratégies d'intervention reposant sur des données factuelles, notamment en donnant aux femmes un réel pouvoir d'action pour protéger les communautés ;
- en partageant avec les Alliés les meilleures pratiques et les enseignements utiles concernant l'égalité hommes-femmes ;
- en renforçant les partenariats avec les organisations internationales telles que l'ONU, l'UE, l'OSCE et l'Union africaine ; et en institutionnalisant la participation de la société civile à l'élaboration, à l'exécution et au suivi du plan d'action OTAN/CPEA relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité.

Lors de l'examen de haut niveau effectué par l'ONU, la contribution de l'OTAN à la cause des femmes, de la paix et de la sécurité, et son leadership dans ce domaine lui ont valu plusieurs commentaires élogieux, tout comme son rôle dans l'étude mondiale 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU²⁰, étude présentée dans le rapport annuel du secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité en 2015.

Au siège de l'OTAN, ce 15^e anniversaire a été l'occasion de présenter deux projets financés sur le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS). Ainsi, les codirecteurs du premier projet (États-Unis et Serbie) ont présenté l'« outil d'évaluation 1325 », ensemble d'indicateurs permettant de déterminer le degré de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU au sein des forces armées des pays membres et des pays partenaires de l'Alliance. Le second projet, présenté par ses codirecteurs norvégien et suisse, est axé sur les meilleures pratiques liées au traitement et au signalement des problèmes qui concernent la dimension de genre dans les forces armées.

20 Cette étude vise à accélérer la mise en œuvre complète de la résolution 1325 et présente un ensemble de recommandations critiques à l'intention des États membres, des organisations internationales et régionales, et de la société civile. Pour obtenir des résultats, tous les intervenants doivent sensiblement renforcer leur action dans les cinq domaines clés suivants afin que les changements envisagés dans la résolution 1325 puissent se concrétiser : (1) placer la participation et le leadership des femmes au cœur des efforts en matière de paix et de sécurité, notamment pour ce qui est des réponses aux nouvelles menaces et aux défis émergents ; (2) protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles pendant et après un conflit, en particulier dans le contexte des nouvelles menaces et des défis émergents ; (3) garantir une planification tenant compte de la dimension de genre ainsi qu'une obligation de résultat ; (4) renforcer le dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et l'expertise technique ; (5) financer le programme « les femmes, la paix et la sécurité ».



Photo : maître Alyssa Bier, avec l'aimable autorisation de la marine allemande

Les femmes au sein des forces armées

Le Bureau du conseiller pour les questions de genre de l'État-major militaire international de l'OTAN a recueilli, en 2015, des données sur la situation des femmes dans les forces armées en 2014 :

- 72 % des pays membres de l'OTAN disposaient, en 2014, d'une entité militaire chargée de l'intégration de la dimension de genre ;
- 70 % des pays membres de l'OTAN appliquent des mesures ou des programmes pour venir en aide aux parents qui travaillent tous deux dans les forces armées ;
- 52 % des pays membres de l'OTAN ont des programmes ou des politiques visant à encourager l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ;
- 48 % des pays membres de l'OTAN ont des structures de soutien pour les parents célibataires, divorcés ou veufs ayant la charge d'enfants ;
- 27 % des pays membres de l'OTAN avaient toujours des postes non accessibles aux femmes dans les forces armées en 2014 ;
- 10 % est le pourcentage moyen de femmes dans les forces armées des pays membres de l'OTAN.

Le 1^{er} juin 2015, l'étude financée sur le programme SPS intitulée « UNSCR Reload : An analysis of Annual National Reports to the NATO Committee on Gender Perspectives from 1999-2013 » a été publiée. Ce document fournit des données sur l'intégration des femmes dans les forces armées des pays membres de l'OTAN (pour la période allant de 1999 à 2013), et ses principales constatations portent sur quatre grands thèmes :

- les lois et les politiques nationales concernant l'accès des femmes à des postes dans les forces armées, la représentation des femmes et leurs grades dans la hiérarchie militaire, et les plans d'action nationaux ;
- les politiques de recrutement et de rétention de personnel féminin dans les forces armées ;
- la question de genre dans les opérations : l'intégration de la dimension de genre dans les opérations militaires par l'intermédiaire de conseillers et de points de contact pour les questions de genre, et dans le cadre de formations ;
- la prévention des agressions sexuelles.

Collaboration avec les partenaires

Dans le droit fil du plan d'action OTAN/CPEA, des objectifs en rapport avec la résolution 1325 ont été intégrés dans un certain nombre de programmes de partenariat. Au total, 17 programmes de partenariat et de coopération comportent une dimension de genre et font référence au travail de mise en œuvre de la résolution 1325. Six stages en rapport avec l'agenda « Les femmes, la paix et la sécurité » ont été ajoutés dans le menu de coopération partenariale en 2015.

Plusieurs partenaires, dont l'Arménie et la République de Moldova, ont fait part de leur souhait d'adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325. L'Arménie s'emploie à approfondir son partenariat avec l'OTAN, notamment en partageant les meilleures pratiques et en mettant en place des initiatives de formation communes visant à développer l'expertise dans le domaine des questions de genre. La République de Moldova a fait de la mise en œuvre de l'initiative sur la

dimension de genre « Les femmes, la paix et la sécurité » l'une de ses priorités, notamment dans le cadre de l'évaluation PARP 2015. Un projet visant à appuyer la mise en œuvre de la résolution 1325 en République de Moldova par l'élaboration d'un plan d'action national est à l'examen au titre du programme SPS.

En juin, le président afghan Mohammad Ashraf Ghani a lancé le plan d'action national afghan pour la mise en œuvre de la résolution 1325 en promettant de mettre à disposition l'aide financière nécessaire pour le mener à bien.

La Géorgie a fait de la promotion de la participation des femmes et du renforcement des capacités en matière d'égalité des genres un élément central de son partenariat avec l'OTAN. Elle participe et contribue activement à la formation aux questions de genre aux niveaux national, régional et international. Le ministère géorgien de la Défense continue de jouer un rôle moteur pour le changement dans le pays et participe activement aux campagnes de sensibilisation visant à déconstruire les stéréotypes de genre afin de favoriser le recrutement et la rétention des femmes au sein des forces armées.

Le Monténégro, qui, en décembre, a été invité à entamer le processus d'adhésion à l'OTAN, est un partenaire actif s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1325 ; il a en effet présenté un programme complet d'activités visant à promouvoir l'égalité des genres et une représentation accrue des femmes dans les forces armées et la police. Ces activités portent notamment sur la coopération régionale, l'entraînement et la formation ainsi que sur l'institutionnalisation d'une base de données sur le recrutement et la rétention des femmes dans le secteur de la défense. En novembre 2015, les femmes constituaient 13 % de l'effectif de défense, et plus précisément 9 % du personnel des forces armées et 43 % du personnel du ministère de la Défense, y compris la ministre elle-même.

Le financement de trois projets SPS en rapport avec l'agenda « Les femmes, la paix et la sécurité » a été



approuvé en 2015. Le premier projet, dirigé par les États-Unis et le Maroc, a pour but d'étudier la réponse à apporter aux tactiques employées par l'« État islamique en Iraq et au Levant » pour le recrutement des femmes, ainsi que les moyens de neutraliser et de contrer les messages de ce groupe. Par ailleurs, un projet pluriannuel dirigé par le Canada et l'Australie permettra de mettre au point un stage de sensibilisation aux questions de genre spécifiquement conçu pour l'environnement OTAN. Enfin, le Royaume-Uni et l'Irlande dirigent un projet dans le cadre duquel ils examineront, par une approche pluridisciplinaire, le rôle des plans d'action nationaux dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes.

Photo : maître Alyssa Bier, avec l'aimable autorisation de la marine allemande





ORGANISATION



L'OTAN est une alliance politico-militaire de 28 pays. L'Organisation proprement dite dispose d'un certain nombre de structures qui facilitent le fonctionnement de l'Alliance au quotidien. Des efforts sont faits en permanence pour améliorer l'efficacité de ces structures. C'est la dimension institutionnelle de l'adaptation à long terme de l'Alliance. Les réformes ont pour effet d'améliorer la gouvernance et d'accroître l'efficacité et l'efficience.

Financement de l'OTAN

Les pays membres supportent de manière directe ou indirecte les frais de fonctionnement de l'OTAN et le coût de la mise en œuvre de ses politiques et activités. Les contributions indirectes sont les plus importantes. Ce sont celles que font les pays en participant à des opérations ou à des missions dirigées par l'OTAN. En effet, chaque pays membre assume le coût des forces qu'il décide de mettre à disposition pour une opération de l'OTAN.

Les contributions directes couvrent les dépenses de l'Alliance qui servent les intérêts des 28 pays membres et qui n'incombent à aucun d'entre eux en particulier, par exemple, les dépenses relatives aux systèmes de défense aérienne ou aux systèmes de commandement et de contrôle en place à l'échelle de l'OTAN.

Ces dépenses sont supportées collectivement, souvent suivant le principe du financement commun. Dans ce régime, les contributions des 28 pays membres sont calculées selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur leur revenu national brut. Le régime de financement commun sert à alimenter les principaux budgets gérés par l'OTAN : le budget civil (frais de fonctionnement du siège de l'Organisation), le budget militaire (coûts de la structure de commandement intégrée de l'OTAN) et le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (capacités militaires).

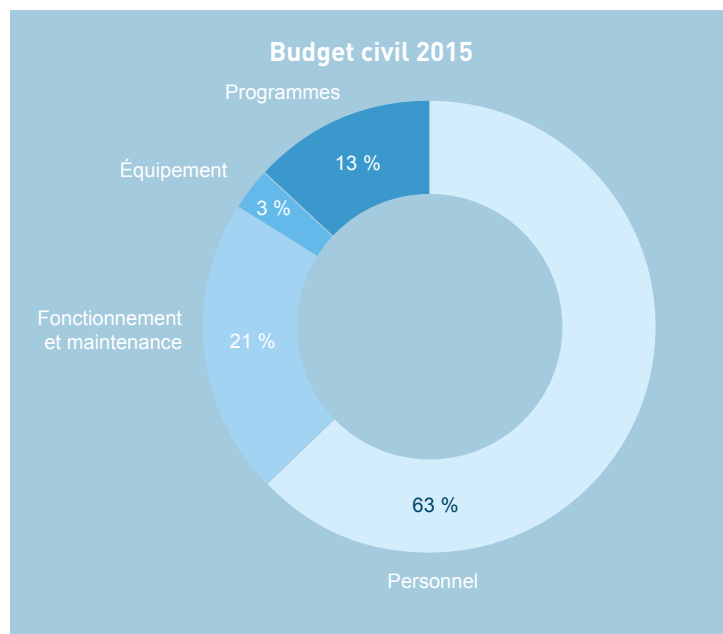
Certains projets sont financés conjointement, ce qui signifie que les pays qui y participent définissent les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais que la supervision politique et financière est assurée par l'OTAN. Le processus de financement est supervisé par le Conseil de l'Atlantique Nord, géré par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources et exécuté par le Comité des budgets ainsi que le Comité des investissements.

En 2014, au sommet du pays de Galles, les dirigeants des pays de l'OTAN ont demandé des travaux complémentaires dans les domaines de la transparence et de l'obligation de rendre compte, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources financières de l'OTAN. Le Collège international des commissaires aux

comptes de l'OTAN (IBAN) est un organe indépendant chargé de vérifier les comptes des différents organismes OTAN. Il a pour mission principale de donner au Conseil de l'Atlantique Nord et aux gouvernements des pays membres l'assurance que les fonds communs ont été correctement utilisés pour le règlement de dépenses autorisées et que les dépenses exposées se situent dans les limites des autorisations financières accordées et du volume de travaux autorisé. Outre les audits financiers, le mandat de l'IBAN inclut les audits de performance. Le rôle du Collège ne se limite donc pas à faire respecter l'obligation de rendre compte mais s'étend à l'examen des pratiques de gestion en général. Les membres de l'IBAN sont en principe issus des organismes nationaux de contrôle financier des pays membres. Ils sont nommés par le Conseil de l'Atlantique Nord et sont responsables devant ce dernier. Les rapports de l'IBAN sont accessibles au grand public sur le site web de l'OTAN.

Budget civil

Le budget civil couvre les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement ainsi que les dépenses liées aux programmes du Secrétariat international de l'OTAN. Il est approuvé par le Conseil, qui veille à ce qu'il reflète les priorités stratégiques, alimenté par les budgets des ministères des Affaires étrangères (dans la plupart des cas) et exécuté par le Secrétariat international. Le budget civil 2015 s'élevait à un peu moins de 182 millions d'euros.



Budget militaire

Le budget militaire couvre les coûts d'exploitation et de maintenance de la structure de commandement de l'OTAN. Il comprend plus de cinquante budgets distincts, qui sont alimentés par les budgets de défense des pays membres (dans la plupart des cas) selon des quotes-parts agréées. Il est supervisé par le Comité des budgets (composé de représentants de tous les pays membres de l'OTAN) et exécuté par les différents titulaires de budget. Dans tous les cas, la mise à disposition de personnel militaire reste à la charge des pays. Le budget militaire 2015 s'élevait à 1,2 milliard d'euros.

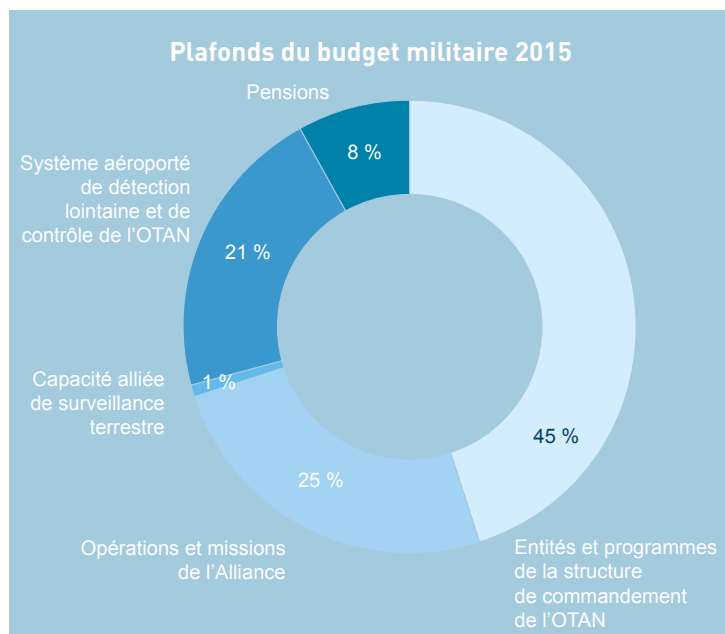
Le budget militaire finance :

- l'État-major militaire international, qui, à son tour, assure le financement :
 - du Collège de défense de l'OTAN (Italie) ;
 - du Bureau OTAN de normalisation ;
 - de l'Organisation OTAN pour la science et la technologie ;
 - d'activités limitées de soutien au partenariat et, en partie, des bureaux de liaison militaire en place à Tbilissi (Géorgie), à Moscou (Russie) et à Kiev (Ukraine) ;
- les deux commandements stratégiques et les systèmes de commandement, de contrôle et d'information qui leur sont associés, y compris :
 - leurs quartiers généraux et les quartiers généraux des commandements subordonnés ;
 - les quartiers généraux de théâtre pour les opérations extérieures (tels que ceux de la KFOR et de la mission Resolute Support) ;
 - les centres multinationaux d'opérations aériennes fixes et déployables de l'OTAN, les systèmes de surveillance et les systèmes radar déployables, ainsi que les systèmes de communication déployables des quartiers généraux ;
 - le Centre de guerre interarmées (Norvège) ;
 - le Centre d'entraînement de forces interarmées (Pologne) ;
 - le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience (Portugal) ;
 - l'École des systèmes d'information et de communication (Portugal) ;
- les pensions des agents civils retraités de la structure de commandement de l'OTAN.

Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité

Le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) sert à financer de gros projets (travaux de construction ou mise en place de systèmes de commandement et de contrôle) qui vont au-delà de ce dont les pays membres ont besoin à titre individuel pour leur défense nationale. Il aide les commandements stratégiques de l'OTAN à remplir leurs rôles en fournissant des installations et des équipements tels que des moyens de défense aérienne, des systèmes d'information et de communication, des quartiers généraux pour la structure intégrée et pour les opérations extérieures, ainsi que des infrastructures essentielles (aéroports, carburants et ports) à l'appui des forces déployées.

Les fonds du NSIP proviennent des ministères de la Défense des pays membres. Le programme est supervisé par le Comité OTAN des investissements. Les projets sont exécutés, selon les compétences qu'ils requièrent, par les divers pays hôtes ou par différentes agences de l'OTAN ou encore par les commandements stratégiques. Le plafond du NSIP pour 2015 était de 700 millions d'euros.



Structures de l'OTAN

Le Conseil de l'Atlantique Nord (« le Conseil ») est l'organe suprême de prise de décision à l'OTAN. Il est composé de hauts représentants de chaque pays membre, qui se réunissent pour examiner des questions d'ordre politique ou opérationnel nécessitant des décisions collectives. En d'autres termes, il offre un cadre permettant de procéder à de larges consultations sur tous les sujets touchant à la paix et à la sécurité des pays membres.

Les politiques décidées au Conseil sont l'expression de la volonté collective de tous les pays membres de l'Alliance, puisque les décisions sont prises par consensus. Le Conseil est présidé par le secrétaire général, et ses décisions ont la même valeur qu'il soit réuni au sommet, autrement dit au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ou en session permanente, au niveau des ambassadeurs.

Secrétariat international

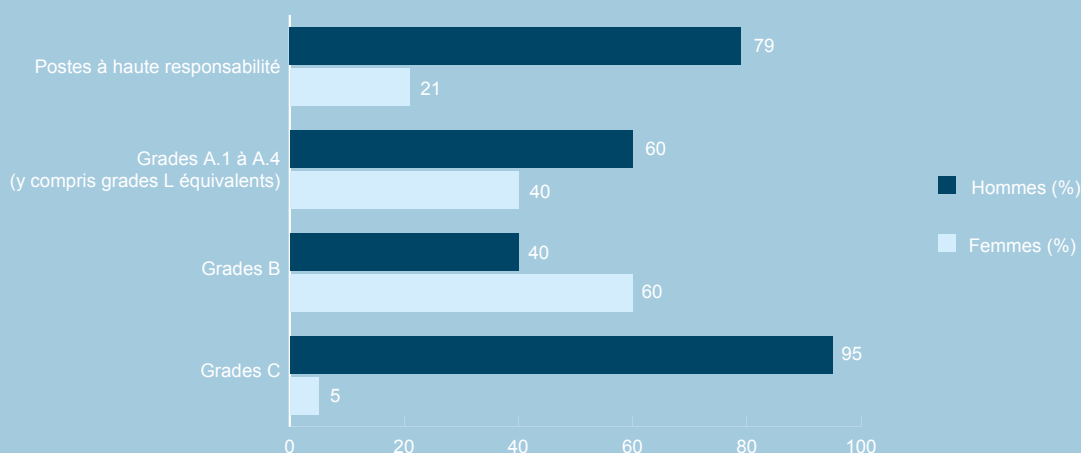
Un peu plus de 1100 civils travaillent au Secrétariat international, établi au siège de l'OTAN, à Bruxelles (Belgique). Le rôle premier du Secrétariat international est de fournir des avis, des orientations et un soutien administratif aux délégations des pays auprès de l'OTAN. Les agents de l'OTAN soutiennent le processus de formation du consensus et de prise de décision au sein de l'Alliance, et contribuent à l'application des décisions prises.

L'OTAN applique une procédure de recrutement fondée sur les qualifications et veille à ce que son

personnel reflète les près d'un milliard de personnes pour lesquelles elle œuvre. Presque tous les Alliés sont représentés au sein du Secrétariat international et de tous les organismes militaires et civils de l'OTAN. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie RH de l'OTAN contribue à attirer et à développer les talents tout en réduisant les lourdeurs administratives. L'Organisation travaille actuellement à l'harmonisation et à la gestion des performances de ses agents, à faciliter la mobilité interne, à uniformiser les descriptions de poste et la classification des postes, et à moderniser sa structure de rémunération.

L'OTAN s'emploie par ailleurs à augmenter la proportion de femmes travaillant en son sein. En 2015, les femmes constituaient 39% des effectifs du Secrétariat international, contre 35% dix ans auparavant. Si cette hausse globale s'est faite de manière progressive, le pourcentage de femmes occupant un poste d'administrateur a augmenté de manière sensible, passant de 20% en 2002 à 32% en 2015. S'agissant des postes à haute responsabilité, le pourcentage de titulaires féminines a presque doublé, puisqu'il est de 21% en 2015, contre 11% en 2002. Le réseau professionnel féminin de l'OTAN et un programme formel de mentorat destiné aux femmes ont été mis en place en 2015. L'objectif de ce réseau professionnel est de promouvoir une culture commune au sein de l'Organisation et d'offrir aux femmes des possibilités de formation, de perfectionnement et de mentorat. Le programme de mentorat vise à développer le vivier de candidates qualifiées aux fonctions d'élaboration des politiques et à supprimer les barrières structurelles pouvant exister entre les différents services et les différentes catégories d'agents.

Répartition du personnel par genre et par grade au Secrétariat international de l'OTAN



Autorités militaires de l'OTAN

L'organisation et les structures militaires de l'OTAN comprennent tous les acteurs et toutes les formations militaires qui participent aux décisions politiques ayant des incidences militaires et qui interviennent dans leur mise en œuvre.

Les principaux éléments de l'organisation militaire de l'OTAN sont les suivants.

Comité militaire

Plus haute instance militaire de l'OTAN, le Comité militaire est composé des chefs d'état-major de la défense des pays membres de l'OTAN et est présidé actuellement par le général tchèque Petr Pavel. Il se réunit également en session permanente, où les représentants militaires s'expriment au nom de leur chef d'état-major de la défense. Chargé de fournir des avis militaires aux autorités politiques, il est soutenu dans sa mission par l'État-major militaire international, qui compte environ 500 personnes. À l'instar du Secrétariat international, l'État-major militaire international apporte les avis et les orientations nécessaires à l'obtention d'un consensus entre les représentants militaires des 28 pays membres sur les questions militaires stratégiques, permettant ainsi au Conseil de l'Atlantique Nord de prendre des décisions fondées sur des avis militaires solides.

Structure de commandement de l'OTAN

- Le Commandement allié Opérations (ACO) est chargé de la planification et de l'exécution de toutes les opérations et missions de l'OTAN. Son quartier général principal est établi à Mons, en Belgique, et il possède des quartiers généraux subordonnés dans plusieurs autres pays de l'OTAN. Il est dirigé par le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), le général Philip M. Breedlove, de l'US Air Force.
- Le Commandement allié Transformation (ACT) pilote la transformation de la structure, des forces, des capacités et de la doctrine militaires de l'OTAN. Son quartier général principal est situé aux États-Unis, à Norfolk (Virginie), et il possède des commandements subordonnés dans d'autres pays de l'OTAN. Il est dirigé par le commandant suprême allié Transformation (SACT), le général Denis Mercier, de l'armée de l'air française.

Ce sont au total près de 6 000 militaires et plus de 700 civils qui travaillent au sein de l'État-major militaire international et dans les quartiers généraux formant la structure de commandement de l'OTAN.



Photo reproduite avec l'aimable autorisation du SHAPE

Les militaires sont mis à la disposition de l'OTAN par leur pays d'appartenance et relèvent des budgets de défense nationaux. Les 28 Alliés sont représentés au sein des structures militaires de l'OTAN et, en 2015, près de 50 militaires provenant de 12 pays partenaires travaillaient également au sein de ces structures.

En 2010, les dirigeants de l'OTAN ont lancé une ambitieuse réforme de la structure de commandement de l'OTAN, qui visait à réduire de 11 à 7 le nombre d'entités et à diminuer d'un tiers les effectifs, de manière à alléger la structure de commandement et à la rendre plus efficace et plus flexible. En décembre 2015, la nouvelle structure de commandement a atteint sa « capacité opérationnelle totale », ce qui signifie que depuis cette date elle est en mesure de remplir toutes les missions et fonctions pour lesquelles elle a été conçue. En évolution constante afin de faire face à toute une série de défis, l'OTAN pourra s'appuyer sur ces structures flexibles pour poursuivre son adaptation.

Les agences et organismes de l'OTAN

Les agences de l'OTAN constituent un élément essentiel de l'Organisation et sont un mécanisme capital pour l'acquisition et le maintien collectifs de capacités.

L'Agence OTAN d'information et de communication

L'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) fournit à l'Organisation, quand et là où elle en a besoin, des services SIC (systèmes d'information et de communication) sécurisés, cohérents, économiquement avantageux et interopérables à l'appui de ses capacités de consultation, de commandement et de contrôle, de ses capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et de ses capacités de cyberdéfense. La mission première de l'Agence consiste à permettre l'échange d'informations au sein de l'Alliance, à assurer la défense des réseaux OTAN jour et nuit et à mettre à disposition les capacités critiques dont l'OTAN a besoin. La NCIA, dont le siège se trouve à Bruxelles, dispose de sites importants à La Haye et à Mons, ainsi que d'une trentaine de points d'attache répartis sur un territoire qui va de l'Amérique du Nord à l'Afghanistan. Elle emploie quelque 2 900 agents, dont la moitié environ sont des civils, 43 % des militaires et 7 % des contractants.

La NCIA aide l'OTAN à s'acquitter de ses trois tâches fondamentales : à l'appui de la défense collective, outre qu'elle assure la défense des réseaux de l'Organisation au moyen de la capacité de réaction aux incidents informatiques, elle joue un rôle important dans la mise en application du plan d'action « réactivité » en ce qu'elle met des technologies de l'information à la disposition des unités d'intégration des forces OTAN et des quartiers généraux de la Force de réaction de l'OTAN ; elle fournit des services informatiques pour les opérations de gestion de crise de l'Organisation – notamment dans le cadre de la mission Resolute Support et de la KFOR ; enfin, elle est l'agence d'exécution pour le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré au renforcement des capacités de l'Ukraine en matière de commandement, de contrôle, de communication et d'informatique, et elle a établi des programmes de travail pluriannuels avec la Finlande et la Suède, contribuant ainsi à la sécurité coopérative.

L'Agence OTAN de soutien et d'acquisition

L'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA), chargée du soutien en matière d'acquisition, de logistique et de prestation de services, dispose d'un réseau intégré de capacités à l'usage de l'OTAN, de ses pays membres et de ses pays partenaires. Elle facilite la mise à disposition de solutions multinationales interopérables et fournit des services réactifs, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dans le domaine de l'acquisition. Elle offre les services suivants : soutien d'opérations et d'exercices, achat et gestion du cycle de vie de systèmes, services logistiques et gestion de projets, gestion de carburants, ainsi que transport et stockage stratégiques.

En 2015, la NSPA comptait plus de 1 100 postes d'agents civils OTAN à statut international. Son siège et son centre logistique se trouvent à Capellen (Luxembourg). Font également partie de la NSPA le réseau d'oléoducs en Centre-Europe, géré depuis Versailles (France), le programme OTAN de gestion du transport aérien, géré depuis Pépa (Hongrie), et le Centre d'exploitation Sud, géré depuis Tarante (Italie).

L'Organisation OTAN pour la science et la technologie

L'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) concourt à la posture de défense et de sécurité de l'Alliance et de ses partenaires au travers d'activités de recherche dans le secteur Science et technologie (S&T). Les objectifs stratégiques des activités menées par l'OTAN dans ce secteur sont au nombre de trois : soutenir le développement des capacités, contribuer à la consultation et aux partenariats, et fournir connaissances, analyses et avis. La STO dispose du plus vaste réseau collaboratif d'experts en science et technologie de défense au monde, rassemblant plus de 4 000 scientifiques et ingénieurs de haut niveau.

La STO comprend un Bureau de programme pour la collaboration S&T à Neuilly-sur-Seine (France) et un Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes à La Spezia (Italie). Elle est dirigée par le conseiller scientifique de l'OTAN, basé à Bruxelles, qui joue un rôle consultatif de haut niveau à l'échelle de l'Organisation. Ses trois organes exécutifs emploient au total 210 personnes.

Le Bureau OTAN de normalisation

L'interopérabilité, l'un des principaux atouts de l'OTAN, permet aux pays membres ou partenaires de l'Alliance d'œuvrer ensemble de manière cohérente, efficace et efficiente à la réalisation d'objectifs tactiques, opératifs et stratégiques. Un degré élevé d'interopérabilité permet à l'Alliance de réagir rapidement à toute nouvelle menace et de relever les défis imprévisibles du monde d'aujourd'hui.

La normalisation est un moyen essentiel de parvenir à l'interopérabilité entre Alliés et pays partenaires car elle fournit la doctrine et les procédures communes nécessaires aux opérations interarmées multinationales. Elle vise à renforcer l'efficacité opérationnelle de l'Alliance grâce à l'interopérabilité entre les forces de ses pays membres ainsi qu'entre celles-ci et celles des partenaires et d'autres pays, permettant ainsi une utilisation plus efficace des ressources disponibles.

Le Bureau OTAN de normalisation (NSO) est le point de contact de l'OTAN en la matière, qui soutient les activités de normalisation liées aux opérations, à l'administration et aux matériels. Implanté à Bruxelles, il fait partie de l'État-major militaire international et emploie 45 personnes.



Photo : capitaine de frégate David Benham, avec l'aimable autorisation de la marine des États-Unis

Le siège de l'OTAN

Tandis que l'OTAN opère dans toute la région euro-atlantique et au-delà, son siège œuvre depuis Bruxelles à faciliter la consultation au quotidien qui détermine la politique et l'action de l'Organisation.

Le Siège accueille le Secrétariat international et l'État-major militaire international, ainsi que les délégations des 28 pays membres, les missions de 16 pays partenaires et le personnel d'agences de l'OTAN.

En 2015, plus de 5 000 réunions s'y sont tenues, dont plus de la moitié ont nécessité une interprétation simultanée, habituellement dans les deux langues officielles de l'OTAN que sont l'anglais et le français, mais aussi dans les langues des pays partenaires de l'OTAN, notamment l'arabe, le dari, le géorgien, le macédonien, le monténégrin, le mongol, le russe et l'ukrainien.

Par ailleurs, l'utilisation de deux langues officielles entraîne une charge de travail importante pour le Service Traduction de l'OTAN, qui est disponible sept jours sur sept, 365 jours par an pour fournir la traduction officielle des documents de l'Organisation. En 2015, le Service Traduction a reçu des demandes de traduction pour un total de plus de 15 millions de mots, soit en moyenne 140 pages par jour, à traduire non seulement dans les deux langues de l'Organisation, mais aussi dans toute autre langue s'avérant nécessaire.

L'emménagement dans le nouveau siège de l'OTAN devrait commencer début 2017. Les technologies de pointe équipant le nouveau bâtiment permettront un allègement de la structure organique et la réduction du coût unitaire des services de soutien.

Accès à l'information

Au sommet du pays de Galles, tenu en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont chargé l'OTAN d'améliorer la transparence financière et de mieux rendre compte des dépenses. Par ailleurs, l'Organisation travaille à rendre public un plus grand nombre d'informations non financières – tant actuelles qu'historiques. Ces informations, qui émanent de l'ensemble des organismes OTAN, portent sur un large éventail de sujets.

Parmi les documents rendus publics en 2015 figurent 44 accords de normalisation en vigueur liés à la sécurité des munitions, la politique de sécurité de l'OTAN révisée, deux notes de service traitant de la réaction de l'OTAN aux événements du 11-Septembre, 365 documents du SHAPE datant des années 1960, ainsi que 10 814 documents diffusés en 1983 et 1984 par le Conseil de l'Atlantique Nord, le Comité militaire et leurs sous-comités. Ont également été rendus publics 133 dossiers élaborés par le Secrétariat international sur la signature du traité de Washington et la création des organismes civils et militaires, dossiers qui permettent de replonger dans les débats internes sur la mise en place de l'Organisation.

Une grande partie des informations mises en lecture publique peut être consultée sur le site web de l'OTAN, que l'Organisation s'emploie à étoffer et à améliorer. C'est ainsi qu'elle examine actuellement plus de 80 000 documents datant de la période 1949-1984 en vue de leur éventuelle mise en lecture publique, et ce au début de 2017. Les documents qui seront rendus publics viendront s'ajouter aux 325 000 documents historiques datant de cette période qui peuvent déjà être consultés par tous.

**Mission Resolute Support (RSM) :
Principaux faits et chiffres**

Resolute Support (RSM) est une nouvelle mission dirigée par l'OTAN visant à prodiguer formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Son lancement, au 1^{er} janvier 2015, a immédiatement suivi la dissolution de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

Le cadre juridique de la mission Resolute Support est formalisé dans une Convention sur le statut des forces (SOFA), qui a été signée à Kaboul le 30 septembre 2014 et ratifiée par le Parlement afghan le 27 novembre 2014. La SOFA définit les conditions dans lesquelles les forces de l'OTAN seront déployées, ainsi que les activités qu'elles sont autorisées à mener. Cette mission est également étayée par la résolution 2189 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2014.

La mission Resolute Support offrira formation, conseil et assistance dans huit domaines essentiels : la budgétisation pluriannuelle ; la transparence, la redevabilité et le contrôle ; la surveillance civile des institutions de sécurité afghanes ; la génération de force ; le maintien en puissance des forces ; la stratégie et la planification des politiques, la recherche de ressources et l'exécution ; le renseignement ; et la communication stratégique.

Les pays qui ne fournissent pas de troupes à Resolute Support appuient cette mission de différentes façons, et contribuent au vaste effort visant à renforcer le soutien dans la durée des forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF).

Outre ces activités de formation, de conseil et d'assistance, les Alliés et les pays partenaires contribueront également au financement des forces de défense et de sécurité nationales afghanes, et renforceront le partenariat durable avec l'Afghanistan, en intensifiant les consultations politiques avec ce pays et en consolidant la coopération pratique dans des domaines présentant un intérêt spécifique pour l'Afghanistan.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre plus large de l'engagement pris par la communauté internationale en Afghanistan de faire en sorte que ce pays ne redeviennne plus jamais un sanctuaire pour le terrorisme.

Commandant : Général John F. Campbell (États-Unis)
Haut représentant civil de l'OTAN : Ambassadeur Ismail Aramaz (Turquie)

Commandement de la RSM à Kaboul
Commandant du quartier général de la RSM : Général John F. Campbell (États-Unis)

Commandement de la RSM à Kaboul
Commandant adjoint : Général de corps d'armée Tim Radford (Royaume-Uni)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Capitale (TAAC(C)) :
Quartier général à Kaboul, sous commandement turc
Commandant : Général de brigade Şener Topuç (Turquie)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Nord (TAAC(N)) :
Quartier général à Mazar-i-Charif, sous commandement allemand
Commandant : Général de brigade Andreas Hannemann (Allemagne)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Est (TAAC(E)) :
Quartier général à Laghman, sous commandement américain
Commandant : Général de brigade Michael L. Howard (États-Unis)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Sud (TAAC(S)) :
Quartier général à Kandahar, sous commandement américain
Commandant : Général de brigade Tony Aguto (États-Unis)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Ouest (TAAC(W)) :
Quartier général à Herat, sous commandement italien
Commandant : Général de brigade Mauro D'ubaldi Scardino (Italie)

Contribution des 40 pays fournisseurs de troupes

Albanie	43
Arménie	121
Australie	229
Autriche	10
Azerbaïdjan	94
Belgique	60
Bosnie-Herzégovine	55
Bulgarie	84
Croatie	106
République tchèque	232
Danemark	90
Estonie	4
Finlande	41
Géorgie	870
Allemagne	850
Grèce	4
Hongrie	96
Islande	2
Irlande	7
Italie	829
Lettonie	23
Lituanie	14
Luxembourg	1
Mongolie	120
Monténégro	17
Pays-Bas	83
Nouvelle-Zélande	8
Norvège	46
Pologne	200
Portugal	10
Roumanie	650
Slovaquie	36
Slovénie	7
Espagne	9
Suède	27
L'ex-République yougoslave de Macédoine*	39
Turquie	508
Ukraine	10
Royaume-Uni	470
États-Unis	6 800
Effectif total de la RSM	12 905

Remarque : Les chiffres figurant ci-dessus correspondent à la contribution globale de chacun des pays fournisseurs de troupes. Ils sont fournis à titre indicatif étant donné qu'ils changent quotidiennement en fonction des déploiements des pays contributeurs.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

**Force pour le Kosovo (KFOR) :
Principaux faits et chiffres**

Cette force dirigée par l'OTAN a pour mission de contribuer à maintenir un environnement sûr et sécurisé en vertu du mandat défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Pour s'acquitter de cette mission, l'OTAN coopère avec l'ONU, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, selon les besoins, et leur prête assistance pour favoriser l'établissement d'un Kosovo stable et pacifique. La KFOR aide à la mise en place de structures de sécurité professionnelles, démocratiques et multiethniques au Kosovo. Ainsi, l'OTAN fournit un soutien pour le développement de la Force de sécurité du Kosovo (KSF) en donnant des avis, en organisant des formations et en contribuant au renforcement des capacités au niveau brigade et au-delà. La KSF est une force professionnelle et multiethnique qui est constituée exclusivement de volontaires et qui est dotée d'un armement léger. Ses missions fondamentales sont notamment la réponse aux crises, l'assistance aux autorités civiles pour des interventions en cas de catastrophes naturelles ou autres, la neutralisation des explosifs et munitions, et la protection civile.

Commandant : général de division Guglielmo Luigi MIGLIETTA (Italie)



Contribution des 31 pays fournisseurs de troupes

Albanie	12
Arménie	34
Autriche	558
Bulgarie	11
Canada	5
Croatie	24
République tchèque	11
Danemark	35
Estonie	2
Finlande	24
France	2
Allemagne	666
Grèce	106
Hongrie	298
Irlande	12
Italie	571
Lituanie	1
Luxembourg	23
République de Moldova	44
Pays-Bas	5
Norvège	2
Pologne	238
Portugal	190
Roumanie	68
Slovénie	323
Suède	5
Suisse	230
Turquie	385
Royaume-Uni	1
États-Unis	683
Ukraine	40
Effectif total de la KFOR	4 609

Pays non OTAN contribuant à la KFOR¹

- Arménie
- Autriche
- Finlande
- Irlande
- République de Moldova
- Maroc
- Suède
- Suisse
- Ukraine
- L'ex-République yougoslave de Macédoine*



* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel. Carte établie par la Section Géomatique du SITCEN, siège de l'OTAN, janvier 2016.

1 Un pays non OTAN contribuant à la KFOR est un partenaire d'opération de l'OTAN qui fournit des forces et/ou des capacités à la KFOR ou qui lui apporte un soutien sous une forme ou une autre. Le Conseil de l'Atlantique Nord doit accepter formellement d'accorder à un pays le statut de pays non OTAN contribuant à la KFOR, en s'appuyant pour cela sur un avis politico-militaire.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2008-2015)

L'OTAN recueille régulièrement des données sur les dépenses de défense des Alliés et les présente sous la forme d'agrégats et de sous-ensembles. Le ministère de la Défense de chaque pays membre communique les données relatives aux dépenses de défense actuelles et futures selon une définition agréée des dépenses de défense. Les montants des dépenses de défense représentent les paiements réellement effectués ou qui doivent l'être au cours de l'exercice. L'OTAN recourt également à des informations économiques et démographiques actualisées mises à sa disposition par la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne ainsi que par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les chiffres présentés peuvent s'écarter considérablement des chiffres correspondants qui sont donnés par les autorités nationales ou qui figurent dans les budgets nationaux, en raison des différences entre les définitions nationales et la définition OTAN des dépenses de défense. Les dépenses de recherche et développement afférentes aux équipements majeurs sont incluses dans les dépenses d'équipement, et les pensions de retraite sont comprises dans les dépenses de personnel.

Les informations utilisées dans le présent rapport ont été arrêtées à la date du 7 janvier 2016.

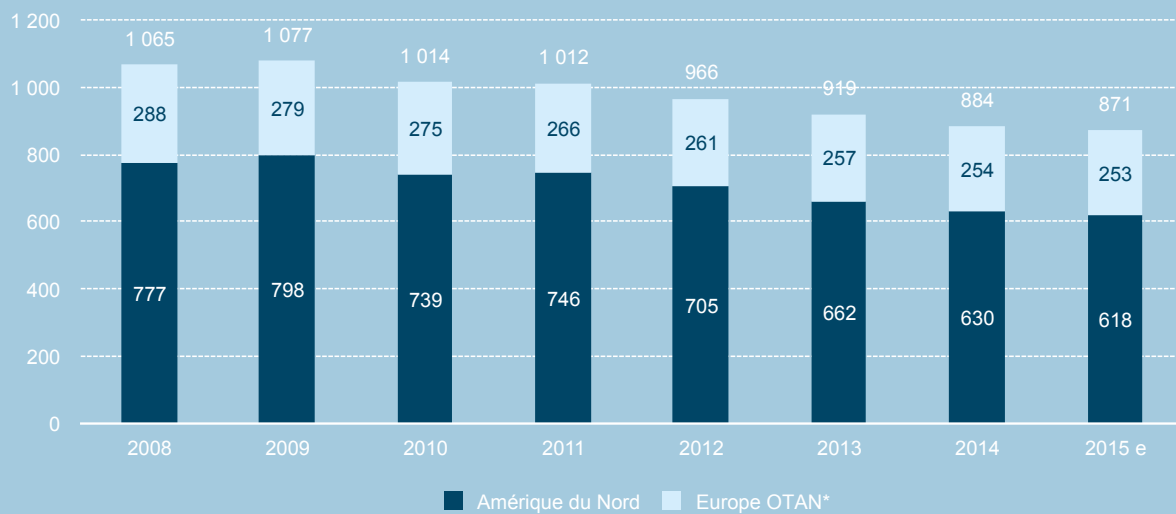
Graphiques :

- Dépenses de défense de l'Alliance en dollars des États-Unis
- Dépenses de défense de l'Alliance en pourcentage du PIB
- Indices de volume du PIB et des dépenses de défense
- Dépenses d'équipement en pourcentage des dépenses de défense

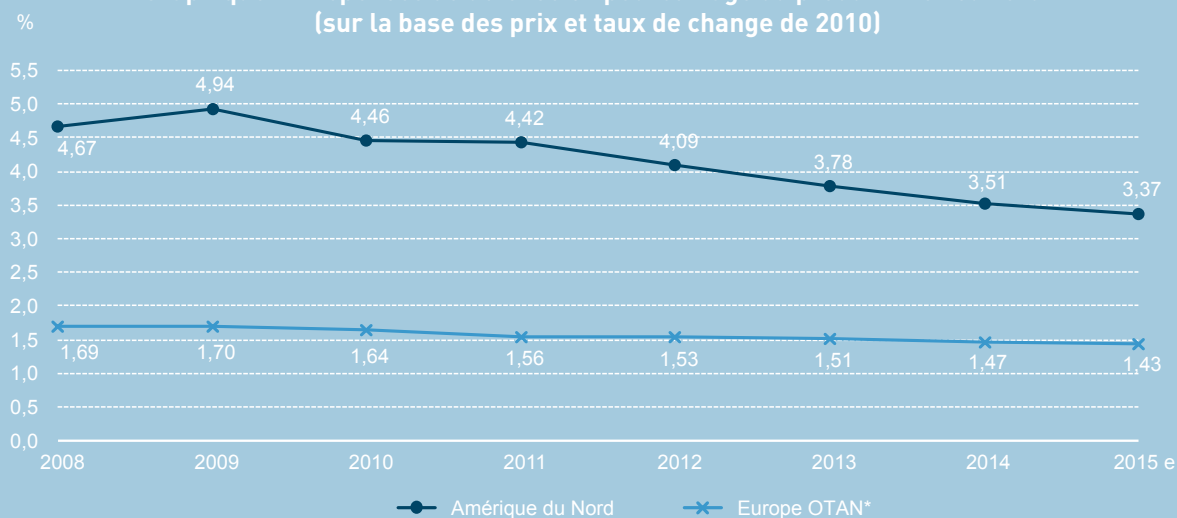
Tableaux :

- Dépenses de défense (en millions de monnaie nationale)
- Dépenses de défense (en millions de dollars des États-Unis)
- Dépenses de défense en pourcentage du PIB et variation annuelle réelle
- PIB en volume et par habitant
- Dépenses de défense par habitant et personnel militaire
- Répartition des dépenses de défense par catégorie

**Graphique 1 : Dépenses de défense
(en milliards de dollars des États-Unis de 2010)**

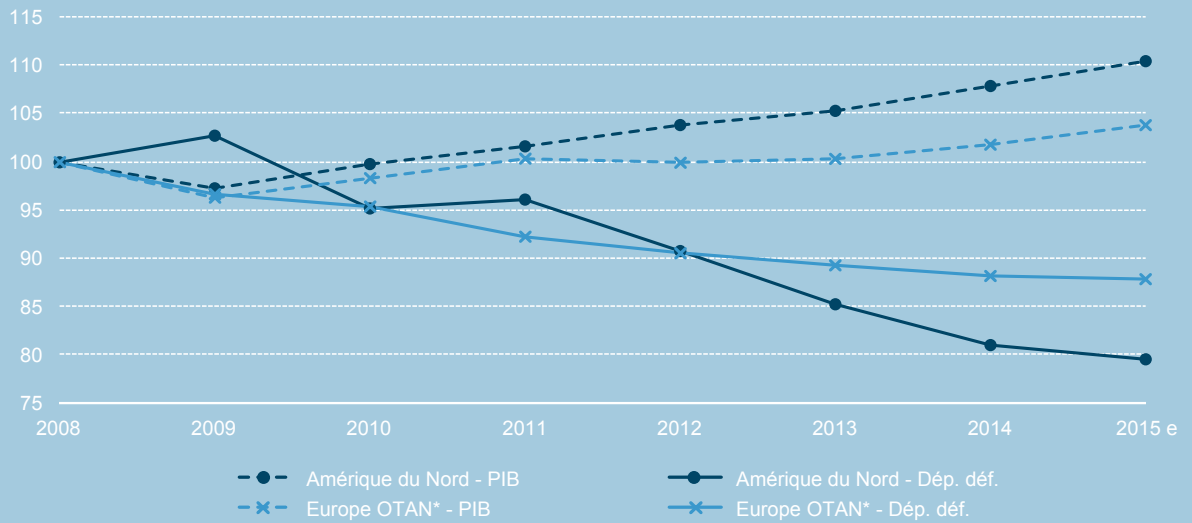


**Graphique 2 : Dépenses de défense en pourcentage du produit intérieur brut
(sur la base des prix et taux de change de 2010)**

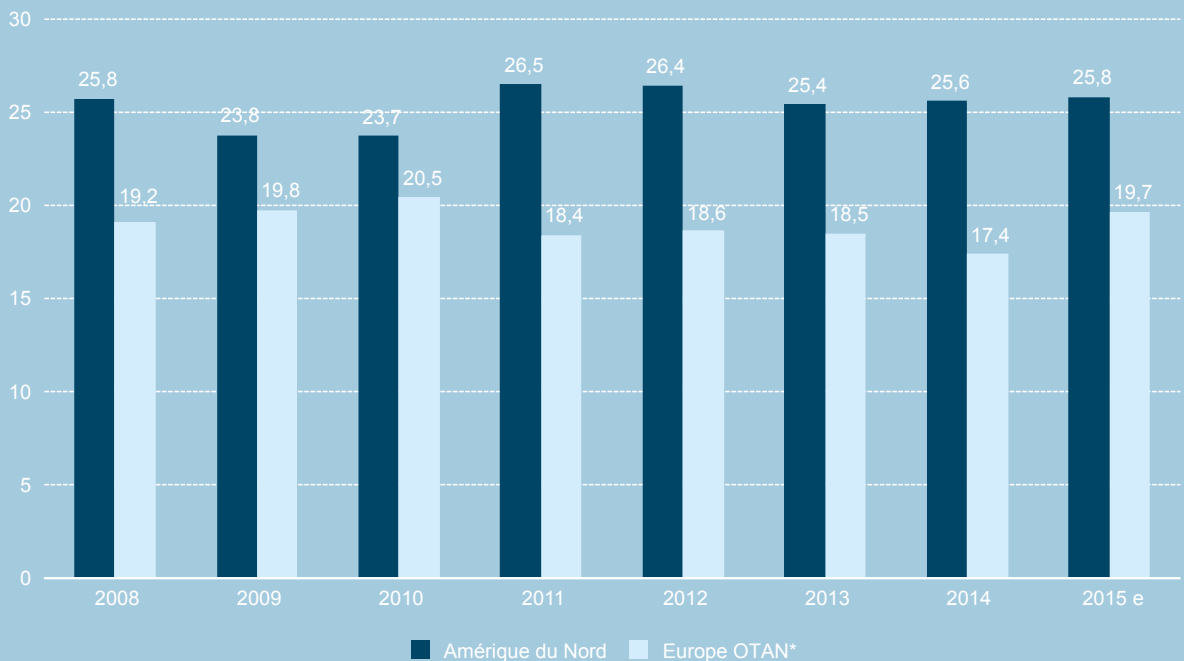


* L'Albanie et la Croatie sont membres de l'Alliance depuis 2009.

**Graphique 3 : Indices de volume du PIB et des dépenses de défense
(2008=100 - sur la base des prix et taux de change de 2010)**



**Graphique 4 : Dépenses d'équipement en pourcentage des dépenses de défense
(sur la base des prix et taux de change de 2010)**



* L'Albanie et la Croatie sont membres de l'Alliance depuis 2009.

Tableau 1 : Dépenses de défense
(en millions de monnaie nationale)

Pays (0)	Unité monétaire (en millions) (-)	2008 (1)	2009 (2)	2010 (3)	2011 (4)	2012 (5)	2013 (6)	2014 (7)	2015 e (8)
Prix courants									
Albanie	Leks	//	17 356	19 321	19 877	19 820	19 022	18 788	16 671
Belgique	Euros	4 298	4 048	3 960	3 956	4 023	3 964	3 913	3 758
Bulgarie (a)	Leva	1 553	1 273	1 230	1 066	1 099	1 196	1 102	1 036
Canada	Dollars canadiens	21 100	21 828	19 255	21 808	19 978	18 764	20 076	20 011
Croatie	Kunas	//	5 356	5 057	5 323	5 059	4 848	4 625	4 596
République tchèque	Couronnes	52 755	59 656	50 808	43 131	42 780	42 035	41 002	43 761
Danemark	Couronnes	24 410	23 252	25 328	24 259	25 618	23 682	22 769	23 296
Estonie (b)	Krooni-Euros	4 595	3 978	3 922	280	340	361	386	418
France (c)	Euros	45 366	39 190	39 241	38 443	39 105	39 402	39 199	39 199
Allemagne	Euros	32 824	34 171	34 925	34 630	36 168	34 593	34 749	35 517
Grèce	Euros	6 896	7 311	5 966	4 934	4 384	3 999	3 939	4 265
Hongrie	Forint	326 792	298 620	280 895	295 967	297 650	286 341	281 402	285 765
Italie	Euros	22 631	21 946	21 637	21 741	20 600	20 078	18 427	16 328
Lettonie (b)	Lats-Euros	259	160	133	145	136	149	221	257
Lituanie (b)	Litai-Euros	1 251	998	849	855	870	923	1 111	425
Luxembourg	Euros	146	145	187	167	167	176	190	247
Pays-Bas	Euros	8 488	8 733	8 472	8 156	8 067	7 702	7 788	8 000
Norvège (d)	Couronnes	35 932	38 960	39 279	40 534	41 560	43 518	46 234	47 550
Pologne	Zlotys	20 528	23 323	25 608	26 979	28 365	28 467	31 874	38 836
Portugal	Euros	2 536	2 692	2 673	2 627	2 366	2 457	2 263	2 491
Roumanie	Nouveaux lei	7 558	6 785	6 630	7 255	7 282	8 160	9 014	10 052
Slovaquie (b)	Couronnes-Euros	30 146	972	859	766	794	729	752	877
Slovénie	Euros	566	575	583	479	423	382	366	367
Espagne	Euros	12 756	12 196	11 132	10 059	10 828	9 495	9 508	9 666
Turquie	Livres	18 755	19 603	21 241	22 807	24 956	27 466	29 727	32 690
Royaume-Uni	Livres	37 127	37 357	39 053	39 204	36 563	39 824	39 985	39 019
États-Unis	Dollars EU	729 544	757 466	720 423	740 744	712 947	680 825	654 264	649 931

Prix de 2010

Albanie	Leks		18 136	19 321	19 427	19 172	18 360	17 957	15 830
Belgique	Euros	4 367	4 113	3 960	3 894	3 898	3 776	3 665	3 451
Bulgarie (a)	Leva	1 636	1 289	1 230	997	1 013	1 110	1 018	950
Canada	Dollars canadiens	21 194	22 405	19 255	21 093	19 036	17 636	18 535	18 497
Croatie	Kunas	//	5 401	5 057	5 235	4 898	4 654	4 439	4 396
République tchèque	Couronnes	53 365	58 792	50 808	43 225	42 288	40 972	38 998	41 201
Danemark	Couronnes	25 295	23 776	25 328	23 604	24 340	22 314	21 339	21 822
Estonie (b)	Krooni-Euros	4 684	4 054	3 922	266	314	322	337	361
France (c)	Euros	45 901	39 614	39 241	38 084	38 297	38 297	37 883	37 552
Allemagne	Euros	33 654	34 430	34 925	34 263	35 255	33 030	32 613	32 707
Grèce	Euros	7 141	7 376	5 966	4 902	4 354	4 066	4 113	4 530
Hongrie	Forint	347 325	305 369	280 895	289 584	281 372	262 613	249 978	250 713
Italie	Euros	23 830	22 476	21 637	20 949	19 521	18 525	16 709	14 641
Lettonie (b)	Lats-Euros	232	158	133	136	123	133	196	226
Lituanie (b)	Litai-Euros	1 238	1 021	849	813	806	844	1 004	383
Luxembourg	Euros	154	150	187	160	154	158	170	213
Pays-Bas	Euros	8 727	8 845	8 472	8 057	7 827	7 359	7 374	7 565
Norvège (d)	Couronnes	38 310	39 707	39 279	39 465	39 622	40 244	41 985	41 872
Pologne	Zlotys	21 820	23 865	25 608	26 133	26 835	26 822	29 901	36 376
Portugal	Euros	2 580	2 710	2 673	2 634	2 382	2 418	2 207	2 397
Roumanie	Nouveaux lei	8 346	7 153	6 630	6 927	6 641	7 196	7 813	8 593
Slovaquie (b)	Couronnes-Euros	29 940	977	859	754	771	705	728	848
Slovénie	Euros	579	569	583	474	417	373	356	354
Espagne	Euros	12 809	12 216	11 132	10 056	10 819	9 434	9 484	9 575
Turquie	Livres	20 869	20 716	21 241	21 005	21 501	22 288	22 267	22 813
Royaume-Uni	Livres	39 067	38 520	39 053	38 399	35 240	37 635	37 153	35 854
États-Unis	Dollars EU	756 205	776 298	720 423	725 398	686 340	644 935	611 745	599 554

(a) Les données n'incluent pas les pensions.

(b) Les données sont exprimées en euros (pour la Slovaquie à compter de 2009, pour l'Estonie à compter de 2011, pour la Lettonie à compter de 2014 et pour la Lituanie à compter de 2015).

(c) À compter de 2009, les données incluent uniquement les éléments déployables de la Gendarmerie.

(d) À compter de 2009, une nouvelle méthodologie est utilisée pour le calcul des pensions.

Prix et taux de change de 2010

Albanie	//	174	186	187	184	177	173	152
Belgique	5 783	5 447	5 245	5 157	5 162	5 001	4 854	4 571
Bulgarie (a)	1 107	872	832	675	685	751	689	643
Croatie	//	982	920	952	891	847	807	800
République tchèque	2 794	3 078	2 660	2 263	2 214	2 145	2 042	2 157
Danemark	4 498	4 228	4 504	4 197	4 328	3 968	3 794	3 880
Estonie	397	343	332	353	416	426	446	479
France (b)	60 791	52 465	51 971	50 439	50 721	50 721	50 173	49 735
Allemagne	44 572	45 599	46 255	45 378	46 692	43 745	43 193	43 318
Grèce	9 458	9 769	7 902	6 493	5 767	5 385	5 448	6 000
Hongrie	1 670	1 469	1 351	1 393	1 353	1 263	1 202	1 206
Italie	31 561	29 768	28 656	27 746	25 853	24 535	22 129	19 391
Lettonie	437	298	251	257	232	251	259	300
Lituanie	475	392	326	312	309	324	385	508
Luxembourg	203	198	248	212	204	210	225	282
Pays-Bas	11 558	11 715	11 220	10 670	10 367	9 747	9 766	10 019
Norvège (c)	6 339	6 570	6 499	6 530	6 556	6 659	6 947	6 928
Pologne	7 237	7 915	8 493	8 667	8 900	8 895	9 916	12 064
Portugal	3 417	3 589	3 540	3 489	3 155	3 203	2 923	3 174
Roumanie	2 626	2 251	2 086	2 180	2 090	2 264	2 458	2 704
Slovaquie	1 316	1 293	1 138	999	1 022	934	964	1 124
Slovénie	767	754	772	627	553	494	471	469
Espagne	16 964	16 179	14 743	13 319	14 329	12 494	12 561	12 681
Turquie	13 887	13 785	14 134	13 977	14 307	14 831	14 817	15 180
Royaume-Uni	60 350	59 505	60 329	59 319	54 438	58 139	57 394	55 387
Europe - OTAN *	288 208	278 637	274 592	265 788	260 727	257 408	254 036	253 151
Canada	20 573	21 749	18 690	20 475	18 478	17 119	17 992	17 955
États-Unis	756 205	776 298	720 423	725 398	686 340	644 935	611 745	599 554
Amérique du Nord	776 779	798 047	739 113	745 872	704 818	662 053	629 737	617 508
Total - OTAN *	1 064 986	1 076 684	1 013 705	1 011 660	965 546	919 461	883 773	870 659

* L'Albanie et la Croatie sont membres de l'Alliance depuis 2009.

(a) Les données n'incluent pas les pensions.

(b) À compter de 2009, les données incluent uniquement les éléments déployables de la Gendarmerie.

(c) À compter de 2009, une nouvelle méthodologie est utilisée pour le calcul des pensions.

Tableau 3 : Dépenses de défense en pourcentage du PIB et variation annuelle réelle
[sur la base des prix de 2010]

Pays (0)	2008 (1)	2009 (2)	2010 (3)	2011 (4)	2012 (5)	2013 (6)	2014 (7)	2015 e (8)
	En pourcentage du produit intérieur brut							
Albanie	//	1,52	1,56	1,53	1,49	1,41	1,35	1,16
Belgique	1,20	1,16	1,08	1,05	1,05	1,01	0,97	0,90
Bulgarie (a)	2,13	1,75	1,67	1,33	1,35	1,46	1,32	1,20
Croatie	//	1,62	1,54	1,60	1,53	1,47	1,41	1,38
République tchèque	1,31	1,52	1,29	1,07	1,06	1,03	0,96	0,97
Danemark	1,36	1,34	1,41	1,30	1,35	1,24	1,17	1,18
Estonie	1,78	1,79	1,70	1,68	1,89	1,90	1,93	2,04
France (b)	2,27	2,02	1,96	1,87	1,87	1,86	1,84	1,80
Allemagne	1,28	1,39	1,35	1,28	1,31	1,23	1,19	1,18
Grèce	2,85	3,08	2,63	2,37	2,26	2,19	2,20	2,46
Hongrie	1,21	1,14	1,04	1,05	1,04	0,95	0,87	0,85
Italie	1,43	1,42	1,35	1,30	1,24	1,20	1,09	0,95
Lettonie	1,52	1,21	1,06	1,02	0,89	0,93	0,94	1,06
Lituanie	1,11	1,07	0,88	0,79	0,76	0,76	0,88	1,14
Luxembourg	0,39	0,40	0,47	0,39	0,38	0,38	0,39	0,47
Pays-Bas	1,35	1,42	1,34	1,26	1,23	1,16	1,15	1,16
Norvège (c)	1,46	1,54	1,52	1,51	1,47	1,49	1,52	1,49
Pologne	1,61	1,71	1,77	1,72	1,74	1,72	1,85	2,18
Portugal	1,42	1,53	1,49	1,49	1,41	1,44	1,30	1,39
Roumanie	1,44	1,33	1,24	1,28	1,22	1,28	1,35	1,44
Slovaquie	1,46	1,52	1,27	1,09	1,10	0,99	0,99	1,12
Slovénie	1,49	1,59	1,61	1,30	1,18	1,06	0,98	0,95
Espagne	1,14	1,13	1,03	0,94	1,04	0,92	0,91	0,89
Turquie	1,97	2,06	1,93	1,76	1,76	1,75	1,70	1,69
Royaume-Uni	2,44	2,51	2,51	2,42	2,20	2,30	2,20	2,07
Europe - OTAN *	1,69	1,70	1,64	1,56	1,53	1,51	1,47	1,43
Canada	1,28	1,39	1,16	1,23	1,09	0,99	1,02	1,00
États-Unis	5,04	5,32	4,81	4,77	4,42	4,09	3,79	3,62
Amérique du Nord	4,67	4,94	4,46	4,42	4,09	3,78	3,51	3,37
Total - OTAN *	3,16	3,31	3,04	2,98	2,82	2,66	2,51	2,42

Variation annuelle réelle

Albanie	//	-4,6	6,5	0,5	-1,3	-4,2	-2,2	-11,8
Belgique	9,0	-5,8	-3,7	-1,7	0,1	-3,1	-2,9	-5,8
Bulgarie (a)	1,5	-21,2	-4,6	-18,9	1,5	9,6	-8,3	-6,7
Croatie	//	-11,1	-6,4	3,5	-6,4	-5,0	-4,6	-1,0
République tchèque	0,8	10,2	-13,6	-14,9	-2,2	-3,1	-4,8	5,6
Danemark	3,8	-6,0	6,5	-6,8	3,1	-8,3	-4,4	2,3
Estonie	0,6	-13,4	-3,3	6,2	17,9	2,4	4,7	7,3
France (b)	-1,9	-13,7	-0,9	-2,9	0,6	0,0	-1,1	-0,9
Allemagne	4,7	2,3	1,4	-1,9	2,9	-6,3	-1,3	0,3
Grèce	10,2	3,3	-19,1	-17,8	-11,2	-6,6	1,2	10,1
Hongrie	-4,6	-12,1	-8,0	3,1	-2,8	-6,7	-4,8	0,3
Italie	4,3	-5,7	-3,7	-3,2	-6,8	-5,1	-9,8	-12,4
Lettonie	1,7	-31,8	-15,8	2,3	-9,5	8,3	3,1	15,6
Lituanie	-0,2	-17,5	-16,8	-4,3	-0,9	4,7	19,0	31,9
Luxembourg	-32,2	-2,5	25,0	-14,7	-3,7	3,0	7,2	25,3
Pays-Bas	-1,3	1,4	-4,2	-4,9	-2,8	-6,0	0,2	2,6
Norvège (c)	0,1	3,6	-1,1	0,5	0,4	1,6	4,3	-0,3
Pologne	-8,6	9,4	7,3	2,0	2,7	-0,1	11,5	21,7
Portugal	3,1	5,0	-1,4	-1,5	-9,6	1,5	-8,7	8,6
Roumanie	2,8	-14,3	-7,3	4,5	-4,1	8,4	8,6	10,0
Slovaquie	4,2	-1,7	-12,0	-12,2	2,3	-8,6	3,2	16,6
Slovénie	7,0	-1,7	2,4	-18,8	-11,9	-10,5	-4,8	-0,4
Espagne	2,2	-4,6	-8,9	-9,7	7,6	-12,8	0,5	1,0
Turquie	8,8	-0,7	2,5	-1,1	2,4	3,7	-0,1	2,5
Royaume-Uni	4,8	-1,4	1,4	-1,7	-8,2	6,8	-1,3	-3,5
Europe - OTAN *	2,6	-3,3	-1,5	-3,2	-1,9	-1,3	-1,3	-0,3
Canada	5,5	5,7	-14,1	9,5	-9,8	-7,4	5,1	-0,2
États-Unis	21,4	2,7	-7,2	0,7	-5,4	-6,0	-5,1	-2,0
Amérique du Nord	20,9	2,7	-7,4	0,9	-5,5	-6,1	-4,9	-1,9
Total - OTAN *	15,3	1,1	-5,8	-0,2	-4,6	-4,8	-3,9	-1,5

* L'Albanie et la Croatie sont membres de l'Alliance depuis 2009.

(a) Les données n'incluent pas les pensions.

(b) À compter de 2009, les données incluent uniquement les éléments déployables de la Gendarmerie.

(c) À compter de 2009, une nouvelle méthodologie est utilisée pour le calcul des pensions.

PIB par habitant (en milliers de dollars des États-Unis)

Albanie	//	3,9	4,1	4,2	4,3	4,3	4,4	4,5
Belgique	45,0	43,6	44,4	44,8	44,6	44,4	44,8	45,1
Bulgarie	6,8	6,6	6,6	6,9	7,0	7,1	7,2	7,4
Croatie	//	14,1	13,9	13,9	13,6	13,5	13,6	13,7
République tchèque	20,4	19,3	19,7	20,1	19,9	19,8	20,2	21,0
Danemark	60,4	57,0	57,7	58,1	57,5	57,0	57,3	58,0
Estonie	16,7	14,3	14,6	15,8	16,6	17,0	17,5	17,9
France	41,6	40,1	40,7	41,4	41,3	41,4	41,2	41,5
Allemagne	42,4	40,1	41,8	43,3	43,4	43,4	44,0	44,4
Grèce	29,9	28,6	27,0	24,6	23,1	22,4	22,6	22,3
Hongrie	13,8	12,9	13,0	13,3	13,1	13,4	13,9	14,4
Islande	45,1	43,0	41,6	42,3	42,6	43,8	44,1	45,6
Italie	37,3	35,1	35,5	35,6	34,4	33,7	33,5	33,7
Lettonie	13,2	11,5	11,3	12,2	12,9	13,4	13,9	14,3
Lituanie	13,4	11,5	12,0	13,0	13,7	14,3	14,9	15,3
Luxembourg	107,0	99,3	103,1	103,3	100,1	101,8	103,5	104,4
Pays-Bas	52,2	49,9	50,3	50,9	50,2	49,9	50,2	51,1
Norvège	90,8	88,2	87,7	87,4	88,6	88,2	89,1	89,8
Pologne	11,8	12,1	12,4	13,1	13,3	13,4	13,9	14,4
Portugal	22,8	22,1	22,5	22,2	21,4	21,2	21,5	22,0
Roumanie	8,9	8,3	8,3	8,4	8,5	8,9	9,1	9,4
Slovaquie	16,6	15,7	16,4	17,0	17,2	17,5	17,9	18,4
Slovénie	25,4	23,2	23,4	23,5	22,9	22,6	23,2	23,8
Espagne	32,3	30,9	30,7	30,3	29,5	29,1	29,6	30,6
Turquie	9,9	9,3	10,0	10,7	10,8	11,1	11,3	11,5
Royaume-Uni	40,0	38,0	38,3	38,7	38,9	39,5	40,4	41,0
Europe - OTAN *	31,2	29,5	30,0	30,5	30,3	30,3	30,7	31,1
Canada	48,2	46,3	47,3	48,2	48,6	49,1	50,0	50,2
États-Unis	49,3	47,5	48,3	48,7	49,4	49,8	50,6	51,5
Amérique du Nord	49,2	47,4	48,2	48,7	49,3	49,7	50,6	51,3
Total - OTAN *	38,1	36,3	37,0	37,5	37,6	37,8	38,3	38,9

* L'Albanie et la Croatie sont membres de l'Alliance depuis 2009.

Tableau 5 : Dépenses de défense par habitant et personnel militaire

Pays (0)	2008 (1)	2009 (2)	2010 (3)	2011 (4)	2012 (5)	2013 (6)	2014 (7)	2015 e (8)
Dépenses de défense par habitant en dollars des États-Unis de 2010								
Albanie	//	60	64	64	64	61	60	53
Belgique	540	505	482	470	467	450	435	407
Bulgarie (a)	145	115	110	92	94	103	95	89
Croatie	//	228	214	222	209	199	191	189
République tchèque	268	293	253	216	211	204	194	205
Danemark	819	765	812	753	774	707	672	684
Estonie	296	257	249	265	314	323	339	365
France (b)	945	811	800	772	773	770	758	748
Allemagne	543	557	566	555	570	533	524	521
Grèce	854	880	711	585	522	491	499	549
Hongrie	166	147	135	140	136	128	122	122
Italie	533	500	479	462	428	405	364	318
Lettonie	201	139	120	125	114	125	130	151
Lituanie	149	124	105	103	103	109	131	175
Luxembourg	416	398	489	408	384	385	403	495
Pays-Bas	703	709	675	639	619	580	579	592
Norvège (c)	1 329	1 361	1 329	1 318	1 306	1 311	1 352	1 343
Pologne	190	207	220	225	231	231	258	313
Portugal	324	340	335	330	300	306	281	307
Roumanie	128	111	103	108	104	113	123	136
Slovaquie	243	239	210	185	189	172	178	207
Slovénie	380	369	377	306	269	240	228	227
Espagne	369	349	317	285	306	268	270	273
Turquie	195	191	193	188	190	195	192	194
Royaume-Uni	976	956	961	937	855	907	889	851
Europe - OTAN *	529	 502	493	475	464	457	449	446
Canada	617	645	548	594	530	487	508	503
États-Unis	2 483	2 527	2 325	2 324	2 182	2 036	1 917	1 865
Amérique du Nord	2 299	2 341	2 149	2 152	2 017	1 881	1 776	1 729
Total - OTAN *	1 206	 1 202	1 125	1 116	1 060	1 004	961	941

Personnel militaire (en milliers)

Albanie	//	11	11	10	8	7	7	6
Belgique	37	36	34	32	31	31	31	31
Bulgarie	29	32	30	29	26	26	25	27
Croatie	//	16	16	16	16	16	15	15
République tchèque	24	24	24	22	22	20	20	21
Danemark	18	19	19	19	19	18	17	16
Estonie	5	5	5	6	6	6	6	6
France (b)	347	239	234	227	219	213	207	207
Allemagne	249	247	235	205	192	184	179	180
Grèce	134	135	128	117	110	110	107	106
Hongrie	19	19	20	19	19	18	17	17
Italie	195	197	193	192	189	189	183	182
Lettonie	5	5	5	5	5	5	5	5
Lituanie	9	8	8	8	8	8	9	12
Luxembourg	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9
Pays-Bas	47	48	48	45	44	42	41	41
Norvège	19	18	19	21	21	20	21	21
Pologne	130	99	100	97	98	100	99	103
Portugal	38	40	43	35	34	33	31	31
Roumanie	68	67	67	66	66	66	65	70
Slovaquie	15	15	14	13	13	12	12	13
Slovénie	7	7	7	7	7	7	7	7
Espagne	127	132	131	127	125	122	122	121
Turquie	493	495	495	495	495	427	439	463
Royaume-Uni	193	195	198	191	184	179	169	162
Europe - OTAN *	2 211	 2 112	2 084	2 004	1 956	1 860	1 835	1 863
Canada	59	60	61	68	68	76	75	75
États-Unis	1 401	1 418	1 427	1 425	1 400	1 382	1 338	1 311
Amérique du Nord	1 460	1 478	1 488	1 493	1 467	1 458	1 413	1 386
Total - OTAN *	3 671	 3 589	3 572	3 497	3 423	3 318	3 248	3 249

* L'Albanie et la Croatie sont membres de l'Alliance depuis 2009.

(a) Les données n'incluent pas les pensions.

(b) À compter de 2009, les données incluent uniquement les éléments déployables de la Gendarmerie.

(c) À compter de 2009, une nouvelle méthodologie est utilisée pour le calcul des pensions.

Tableau 6a : Répartition des dépenses de défense par catégorie (%)

Pays (0)	2008 (1)	2009 (2)	2010 (3)	2011 (4)	2012 (5)	2013 (6)	2014 (7)	2015 e (8)
	Équipement (a)							
Albanie	//	11,3	15,7	13,4	14,4	16,3	16,6	8,9
Belgique	8,1	8,2	6,8	6,3	3,6	2,8	3,5	4,0
Bulgarie	21,4	14,2	15,4	6,3	3,7	4,5	1,0	3,2
Canada	13,0	12,8	13,8	9,7	8,3	11,2	13,0	15,9
Croatie	//	10,2	8,1	15,8	14,7	10,7	7,3	10,5
République tchèque	12,9	22,4	12,4	13,3	14,8	9,5	6,5	8,3
Danemark	18,8	9,9	14,1	9,7	9,0	11,3	11,0	13,1
Estonie	10,1	17,9	11,9	10,1	13,7	14,5	22,1	12,8
France	21,0	27,0	30,2	28,2	30,6	28,6	24,7	25,0
Allemagne	17,1	17,6	17,6	16,4	16,5	12,7	12,9	13,3
Grèce	16,4	27,8	18,0	5,9	7,5	12,1	8,2	17,6
Hongrie	14,8	12,7	12,1	12,3	5,8	11,1	7,8	10,9
Italie	12,7	11,3	10,9	11,7	8,9	12,5	11,2	12,5
Lettonie	14,9	5,4	15,6	10,8	10,5	12,1	7,5	10,3
Lituanie	16,3	16,2	10,0	9,4	11,2	9,2	14,1	20,1
Luxembourg	25,1	17,4	34,4	21,9	17,1	14,6	22,6	35,3
Pays-Bas	17,2	17,6	15,7	14,4	13,4	12,6	10,7	15,7
Norvège	22,6	19,2	18,1	17,0	17,8	18,9	21,2	22,7
Pologne	13,9	15,9	18,1	16,1	15,2	13,9	18,8	31,1
Portugal	13,5	8,7	13,2	12,1	9,34	8,6	8,4	8,8
Roumanie	16,7	8,7	8,8	7,6	4,1	10,7	15,8	14,6
Slovaquie	14,6	13,2	9,8	7,1	9,6	7,4	11,1	18,0
Slovénie	7,4	8,5	18,0	5,7	1,2	1,3	0,7	0,8
Espagne	21,4	17,4	12,1	6,7	22,9	12,4	13,5	15,6
Turquie	29,3	25,6	28,0	24,6	21,2	26,9	25,1	26,0
Royaume-Uni	22,5	21,9	24,5	22,0	19,5	21,9	20,2	23,4
États-Unis	26,1	24,1	24,0	27,0	27,0	25,8	26,0	26,1

	Personnel (b)									
Albanie	//	66,2	75,7	77,1	70,0	75,2	68,1	78,1		
Belgique	72,2	74,5	75,5	75,9	78,5	77,1	77,8	78,8		
Bulgarie *	44,9	59,2	64,3	67,4	64,7	65,4	72,8	71,8		
Canada	44,9	45,3	45,3	47,1	49,1	52,4	50,9	47,1		
Croatie	//	72,4	71,6	67,2	68,1	68,1	69,3	64,2		
République tchèque	51,5	46,1	50,7	56,3	61,7	62,0	61,4	61,4		
Danemark	51,5	56,3	50,8	52,2	49,0	51,7	51,3	48,4		
Estonie	31,5	34,5	34,5	32,3	29,7	39,8	38,6	39,6		
France	57,4	49,3	47,6	49,4	49,1	49,2	48,5	47,8		
Allemagne	53,9	53,2	52,7	52,3	50,6	49,9	50,7	47,8		
Grèce	74,1	56,5	65,1	76,0	73,2	74,6	77,2	73,3		
Hongrie	48,1	50,4	56,4	50,6	47,7	49,0	49,8	54,4		
Italie	70,8	73,9	75,1	74,8	77,1	75,0	76,4	80,3		
Lettonie	46,3	59,3	55,9	51,3	56,2	53,0	53,0	51,8		
Lituanie	56,3	60,9	65,6	66,9	66,8	66,5	57,5	49,3		
Luxembourg	54,0	57,0	45,6	52,3	54,2	51,1	49,3	40,0		
Pays-Bas	48,6	50,1	52,3	54,7	57,5	58,5	56,5	53,7		
Norvège	41,9	42,4	42,7	43,4	42,4	41,0	39,4	38,4		
Pologne	63,2	61,1	56,8	57,8	57,3	57,7	51,4	43,4		
Portugal	71,7	75,3	70,2	78,3	78,4	79,8	81,3	76,8		
Roumanie	69,1	79,8	79,1	79,1	84,0	79,0	71,2	66,4		
Slovaquie	51,7	55,8	62,4	69,5	66,5	70,1	69,1	61,0		
Slovénie	62,2	67,1	61,7	74,6	78,9	80,5	82,3	80,7		
Espagne	53,8	58,7	63,4	64,8	57,2	68,2	67,3	64,9		
Turquie	46,8	49,6	49,7	53,0	56,0	54,6	56,9	55,9		
Royaume-Uni	36,5	37,5	35,7	37,5	38,9	37,8	42,3	38,1		
États-Unis	33,3	46,9	46,7	33,0	32,1	34,4	35,5	36,4		

* Les données n'incluent pas les pensions.

(a) Les dépenses d'équipement comprennent les dépenses afférentes aux matériels d'importance majeure et les coûts de R&D liés à l'équipement.

(b) Les dépenses de personnel comprennent les dépenses du personnel militaire et civil et les pensions.

Tableau 6b : Répartition des dépenses de défense par catégorie (%)

Pays (0)	2008 (1)	2009 (2)	2010 (3)	2011 (4)	2012 (5)	2013 (6)	2014 (7)	2015 e (8)
				Infrastructure (a)				
Albanie	//	3,7	1,8	0,8	0,6	1,2	0,9	1,4
Belgique	1,8	2,2	1,7	1,7	1,6	2,2	1,8	1,0
Bulgarie	4,3	6,1	2,4	1,5	0,8	0,5	0,6	1,7
Canada	3,3	3,1	4,1	5,5	5,5	4,1	3,8	6,0
Croatie	//	1,5	1,4	0,7	0,6	1,2	1,6	2,7
République tchèque	5,6	3,9	5,8	2,5	1,6	2,7	2,3	2,3
Danemark	2,7	1,2	1,1	1,5	1,2	1,2	1,0	1,2
Estonie	15,4	10,0	13,7	13,6	8,8	11,5	8,2	8,5
France	3,7	2,2	3,1	2,7	3,4	2,3	2,3	2,8
Allemagne	4,1	4,8	5,2	4,1	3,5	3,6	3,8	3,6
Grèce	0,4	0,8	0,8	1,3	0,8	0,6	1,1	0,2
Hongrie	2,6	3,9	2,1	1,3	2,1	2,3	1,1	0,9
Italie	1,6	1,4	1,4	1,3	1,0	1,6	1,1	0,9
Lettonie	13,6	6,4	5,8	9,3	4,2	6,3	8,9	6,9
Lituanie	3,4	2,4	2,0	1,4	1,5	2,0	2,2	4,5
Luxembourg	2,1	3,1	4,2	7,2	8,2	11,8	10,3	8,5
Pays-Bas	3,1	3,4	3,5	3,8	3,7	2,7	4,8	3,2
Norvège	6,1	5,5	5,2	4,2	4,9	5,6	6,0	6,0
Pologne	4,7	5,0	4,0	4,8	4,8	5,6	5,5	5,1
Portugal	0,9	0,8	0,4	0,01	0,04	0,04	0,1	0,04
Roumanie	1,1	1,4	1,8	1,5	1,2	1,2	1,1	1,5
Slovaquie	2,0	4,5	4,2	1,0	0,4	0,3	0,6	2,4
Slovénie	4,9	3,2	2,7	2,6	2,0	1,3	0,7	1,1
Espagne	1,9	2,3	1,3	1,9	0,8	0,7	0,7	0,8
Turquie	2,6	2,9	2,8	2,9	3,7	2,7	2,8	2,2
Royaume-Uni	2,1	2,2	1,6	1,6	1,9	2,0	1,9	2,6
États-Unis	1,8	1,0	1,0	3,1	2,4	2,1	1,7	1,7

	Autres dépenses (b)									
Albanie	//	18,8	6,8	8,8	14,9	7,3	14,4	11,5		
Belgique	18,0	15,1	15,9	16,2	16,3	17,9	16,8	16,2		
Bulgarie	29,3	20,5	17,9	24,8	30,8	29,6	25,5	23,2		
Canada	38,8	38,9	36,8	37,7	37,1	32,3	32,3	31,0		
Croatie	//	15,8	18,9	16,3	16,6	20,0	21,8	22,6		
République tchèque	30,1	27,6	31,1	27,9	21,9	25,7	29,7	28,0		
Danemark	27,0	32,6	34,0	36,7	40,7	35,8	36,8	37,3		
Estonie	43,1	37,5	39,9	44,0	47,7	34,1	31,0	39,2		
France	17,9	21,5	19,0	19,8	16,9	19,9	24,4	24,4		
Allemagne	24,9	24,5	24,6	27,2	29,4	33,8	32,6	35,3		
Grèce	9,1	14,9	16,2	16,8	18,5	12,7	13,6	8,9		
Hongrie	34,6	33,0	29,5	35,8	44,4	37,6	41,4	33,9		
Italie	14,9	13,3	12,6	12,2	13,1	10,9	11,3	6,2		
Lettonie	25,1	28,9	22,7	28,6	29,2	28,7	30,6	31,0		
Lituanie	24,0	20,6	22,4	22,4	20,6	22,2	26,2	26,1		
Luxembourg	18,8	22,5	15,8	18,7	20,5	22,5	17,8	16,2		
Pays-Bas	31,2	29,0	28,6	27,1	25,3	26,2	28,0	27,3		
Norvège	29,4	32,9	33,9	35,3	35,0	34,4	33,5	32,9		
Pologne	18,2	18,1	21,1	21,3	22,7	22,8	24,2	20,4		
Portugal	13,9	15,1	16,2	9,6	12,2	11,5	10,2	14,4		
Roumanie	13,1	10,1	10,3	11,8	10,7	9,1	12,0	17,5		
Slovaquie	31,7	26,5	23,6	22,4	23,5	22,2	19,2	18,6		
Slovénie	25,5	21,2	17,6	17,1	17,9	16,9	16,4	17,5		
Espagne	22,9	21,7	23,3	26,6	19,1	18,7	18,5	18,7		
Turquie	21,4	21,9	19,4	19,5	19,1	15,8	15,3	15,9		
Royaume-Uni	38,9	38,4	38,3	38,8	39,6	38,2	35,6	35,9		
États-Unis	38,8	28,0	28,3	36,9	38,5	37,7	36,9	35,7		

(a) Les dépenses d'infrastructure comprennent l'infrastructure commune de l'OTAN et les constructions militaires nationales.

(b) Les autres dépenses comprennent les dépenses de fonctionnement et d'entretien, les autres dépenses de R&D et les dépenses des catégories non énumérées ci-dessus.

Définition des dépenses de défense de l'OTAN

Par dépense de défense, l'OTAN entend un paiement effectué par un gouvernement national dans le but exprès de répondre aux besoins des forces armées du pays ou de celles de pays de l'Alliance. Une composante majeure des dépenses de défense est constituée des dépenses des forces armées qui sont inscrites au budget du ministère de la Défense. Les forces armées comprennent les forces terrestres, les forces maritimes et les forces aériennes, ainsi que les formations interarmées, telles que administration et commandement, les forces d'opérations spéciales, le service médical, le commandement logistique, etc., qui sont financées sur le budget du ministère de la Défense. Elles peuvent également comprendre des éléments d'« autres forces » – notamment les forces du ministère de l'Intérieur, les gardes-frontières, les forces de la police nationale, le personnel des douanes, les gendarmes, les carabiniers, les gardes-côtes – qui reçoivent une formation tactique, qui sont équipés comme des forces militaires, qui peuvent opérer sous commandement militaire direct au cours d'opérations et qui sont aptes à être déployés en dehors du territoire national à l'appui d'une force militaire. Bien qu'elles soient à la charge d'autres ministères, les dépenses engagées par les autres forces entrent également dans les dépenses de défense.

Les pensions versées directement par les États aux militaires retraités et au personnel civil retraité des services militaires entrent dans les dépenses de défense même si ces versements proviennent du budget d'autres ministères.

Les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix et aux opérations humanitaires (qui peuvent être prises en charge par des ministères autres que le ministère de la Défense), à la destruction d'armes, d'équipements et de munitions ainsi qu'à l'inspection et au contrôle de la destruction d'équipements entrent dans les dépenses de défense.

Les dépenses de recherche et développement (R&D) sont incluses dans les dépenses de défense. Elles comprennent également les dépenses relatives à des projets qui ne débouchent pas sur la production d'équipements.

Les dépenses relatives à l'élément militaire d'activités mixtes, c'est-à-dire comprenant un élément civil et un élément militaire, n'entrent dans les dépenses de défense que si l'on peut rendre compte isolément de l'élément militaire ou l'évaluer de manière distincte.

L'assistance financière fournie par un pays de l'Alliance à un autre, tout particulièrement pour appuyer l'effort de défense du bénéficiaire, entre dans les dépenses de défense du pays donateur et non dans celles du pays bénéficiaire.

Les dépenses effectuées au titre de l'infrastructure commune de l'OTAN n'entrent dans le total des dépenses de défense de chacun des pays qu'à hauteur de la contribution nette de ces pays.

La réparation des dommages causés en temps de guerre et les dépenses de défense civile n'entrent pas dans la définition OTAN des dépenses de défense.

L'OTAN utilise le dollar des États-Unis comme dénominateur monétaire commun. Le taux de change appliqué est un taux de change moyen fondé sur les informations communiquées par le FMI. Les montants des dépenses de défense de l'OTAN sont exprimés à prix courants, à prix constants, à prix et à taux de change courants ainsi qu'à prix et à taux de change constants.

Note explicative

Dans le cas de la France, les données de défense antérieures à 2010 sont purement indicatives.

L'Islande ne possède pas de forces armées.

Les valeurs monétaires sont exprimées en euros à partir de 2009 pour la République slovaque, à partir de 2011 pour l'Estonie et à partir de 2014 pour la Lettonie.

L'Albanie et la Croatie ont adhéré à l'Alliance en 2009.

Pour éviter toute ambiguïté, l'exercice indiqué correspond à l'année qui est la mieux représentée, en nombre de mois, dans la fourchette considérée : ainsi, 2014 représente l'exercice 2014/2015 pour le Canada et le Royaume-Uni et l'exercice 2013/2014 pour les États-Unis.

Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent s'écarter de la somme de leurs composantes.

Signes conventionnels :

e	estimation
-	nul
..	non disponible
//	sans objet
	rupture de continuité dans la série

Nomenclature des dépenses de défense de l'OTAN

1	Coûts de fonctionnement
1.1	Personnel militaire
1.1.1	Rémunérations
1.1.2	Contributions de l'employeur aux caisses de retraite
1.1.3	Autres dépenses
1.2	Personnel civil
1.2.1	Traitements et indemnités
1.2.2	Contributions de l'employeur aux caisses de retraite
1.3	Pensions de retraite
1.3.1	Versées aux militaires
1.3.2	Versées aux civils
1.4	Fonctionnement et entretien
1.4.1	Munitions et explosifs (hors nucléaire)
1.4.2	Produits pétroliers
1.4.3	Pièces de rechange
1.4.4	Autres matériels et fournitures
1.4.5	Loyers
1.4.6	Autres dépenses de fonctionnement et d'entretien
2	Acquisitions et constructions
2.1	Équipement d'importance majeure
2.1.1	Systèmes de missiles
2.1.2	Missiles (armement conventionnel)
2.1.3	Armes nucléaires
2.1.4	Avions
2.1.5	Artillerie
2.1.6	Véhicules de combat
2.1.7	Génie
2.1.8	Armement et armes de petit calibre
2.1.9	Véhicules de transport
2.1.10	Navires et embarcations portuaires
2.1.11	Matériel électronique et de télécommunications
2.2	Constructions militaires nationales
2.3	Infrastructure commune de l'OTAN
2.3.1	Dépenses en qualité de pays hôte
2.3.2	Paiements aux autres pays
2.3.3	Paiements en provenance d'autres pays
2.3.4	Terrains et services
3	Recherche et développement
3.1	Dépenses pour l'équipement d'importance majeure
3.2	Autres dépenses
4	Autres dépenses
5	Total
6	Divergence statistique
7	Total ajusté



Division Diplomatie publique de l'OTAN
1110 Bruxelles – Belgique
www.nato.int

© OTAN 2016